



E/3568  
E/ICEF/440



# FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(21 décembre 1961)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION ✓

### SUPPLÉMENT N° 3

NATIONS UNIES

New York

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. — ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	1-3	1
II. — DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL . . . . .	4-12	1
III. — ALLOCATIONS . . . . .	13-36	2
Évolution des programmes dans les régions . . . . .	17-21	3
Services de santé . . . . .	22-23	4
Services de protection de la famille et de l'enfance . . . . .	24	4
Lutte contre les maladies . . . . .	25-27	5
Nutrition . . . . .	28-32	5
Enseignement primaire : éducation nutritionnelle et sanitaire . . . . .	33	6
Programmes intéressant les nouveaux domaines d'assistance du FISE . . . . .	34-35	6
Secours d'urgence . . . . .	36	6
IV. — ÉTAT DES PROGRAMMES DE SERVICES SOCIAUX . . . . .	37-42	6
V. — COMITÉS MIXTES DES DIRECTIVES FAO/FISE ET FISE/OMS . . . . .	43-46	7
VI. — RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET D'ADMINISTRATION . . . . .	47-50	8
Fonds des cartes de vœux . . . . .	47	8
Réserves pour auto-assurance . . . . .	48	8
Dépenses supplémentaires pour 1961 . . . . .	49	8
Services d'administration et d'exécution pour 1962 . . . . .	50	8

### ANNEXES

I. — Liste des participants aux travaux de la session de décembre 1961 du Conseil d'administration . . . . .	9
II. — Description des projets approuvés en décembre 1961 . . . . .	10
III. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration en décembre 1961 . . . . .	39
IV. — Allocations approuvées en décembre 1961 pour les programmes à long terme, par type de programme . . . . .	42

### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.



## FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

## Rapport du Conseil d'administration (21 décembre 1961)

## I. — ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a tenu ses 277<sup>e</sup> et 278<sup>e</sup> séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 21 décembre 1961. La liste des participants à la session figure à l'annexe I.

2. L'ordre du jour adopté (E/ICEF/434/Rev.1) comprenait les questions suivantes :

1. Rapport du Comité du programme sur sa session des 18 et 19 décembre 1961 (E/ICEF/P/L.163 et Corr.1).
2. Rapport du Comité du budget d'administration sur sa trentième session (E/ICEF/AB/L.15).

3. Rapport d'activité sur les programmes de services sociaux (E/ICEF/438 et E/ICEF/NGO/75).

4. Comités mixtes des directives (E/ICEF/437).

- a) Composition du groupe représentant le FISE au Comité mixte FAO/FISE des directives et fréquence des réunions de cet organe;
- b) Élections au Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires et ordre du jour de cet organe.

5. Questions diverses.

3. La liste de tous les documents publiés à l'occasion de la session figure dans le document E/ICEF/INF.20/Rev.1.

## II. — DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4. Dans une déclaration liminaire, le Directeur général a souligné que l'orientation et la politique nouvelles adoptées par le Conseil d'administration en juin 1961 avaient fourni un encouragement au personnel des services extérieurs du FISE et aux gouvernements avec lesquels il travaille. L'approbation de cette orientation et de cette politique nouvelles par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale est importante et, aussi, encourageante.

5. A la suite des décisions, qu'il a prises à sa session de juin 1961 sur la politique à suivre, le Conseil d'administration a été saisi d'un programme concernant un domaine d'assistance nouveau pour le FISE, à savoir le programme d'urbanisation intéressant le Mexique (voir par. 34 et 35 ci-dessous). Le FISE a souligné depuis longtemps, se faisant ainsi l'interprète des vœux des gouvernements, l'importance de l'aide aux mères et aux enfants vivant dans les villages; mais avec l'ampleur prise par l'exode des populations rurales vers les villes, il est évident que de graves problèmes sociaux se posent dans les villes et rendent également nécessaire une assistance du FISE. Le Directeur général pense que d'autres programmes, relatifs aux problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans les villes, seront

présentés pour approbation aux sessions futures du Conseil d'administration.

6. Du fait de l'attention croissante accordée par les gouvernements à la planification à long terme et de l'élargissement des domaines dans lesquels l'assistance du FISE peut être demandée, on peut prévoir que le volume de l'aide requise en 1962 sera plus important et que les problèmes dont le FISE aura à s'occuper seront plus variés; cette tendance s'accroîtra inévitablement en 1963 et dans les années à venir.

7. Le Directeur général signale que, sur l'invitation du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il a fait une déclaration au nom du FISE à l'ouverture de la onzième Conférence de la FAO, dans laquelle il a indiqué quels sont les types de programmes touchant des domaines intéressants la FAO auxquels le FISE est prêt à donner son appui et il a exposé les vues du Conseil d'administration au sujet des relations financières à long terme entre les deux organisations.

8. Rendant compte des consultations qu'il a eues ultérieurement avec les Gouvernements de Rome, de Paris, de Moscou, de Varsovie et de Londres,

e Directeur général a déclaré qu'à cette occasion, non seulement il s'était efforcé d'obtenir des fonds mais il avait procédé à des échanges de vues avec des personnalités importantes au sujet des besoins de l'enfance que le FISE pourrait aider à satisfaire, soulignant les possibilités offertes pour une extension considérable de l'activité du FISE à l'avenir. Le Directeur général s'était également entretenu avec plusieurs candidats à des postes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du FISE en particulier.

9. On compte qu'en 1961 les recettes du FISE s'élèveront à 27 800 000 dollars, soit approximativement 2 millions de dollars de plus qu'en 1960, et que le nombre total des gouvernements donateurs passera de 98 à plus de 100. L'appui apporté au FISE par le public prend de plus en plus d'ampleur dans de nombreux pays et le Directeur général estime qu'en 1962, il y aura une augmentation des contributions provenant tant de sources privées que des gouvernements.

10. Le Directeur général a mentionné un malentendu assez général, touchant une avance de 10 millions de dollars faite à l'ONU par le Gouvernement des États-Unis au début de l'année. Le Gouvernement des États-Unis avait annoncé qu'il verserait au FISE, pour l'exercice 1961, une contribution de 12 millions de dollars. Dans les conditions habituelles, le Gouvernement des États-Unis aurait normalement versé cette contribution au FISE lorsque les contributions de « contrepartie » auraient été reçues d'autres gouvernements. Cependant, vu la situation financière

générale du budget de l'ONU, le Gouvernement des États-Unis a prélevé, sur les fonds réservés pour acquitter la contribution annoncée, une somme de 10 millions de dollars qu'il a temporairement confiée à la garde du Secrétaire général. On s'était assuré à l'avance que l'établissement des programmes du FISE n'en souffrirait pas. Il était entendu que la somme en question serait remise au FISE avant la fin de 1961<sup>1</sup>.

11. Le quinzième anniversaire du FISE a été célébré le 11 décembre 1961 dans de nombreux pays par des manifestations spéciales et des émissions particulières de radio et de télévision. Un certain nombre de pays ont mis en vente des timbres-poste spéciaux, et l'Organisation des Nations-Unies elle-même a émis trois timbres commémoratifs. Le FISE a reçu de chaleureuses marques d'encouragement de chefs d'État et d'autres hautes personnalités, d'organisations non gouvernementales internationales (voir E/ICEF/NGO/76/Rev.1) et de particuliers se trouvant dans de nombreux pays.

12. Le Directeur général estime que si la qualité des travaux accomplis par les services extérieurs du FISE est maintenue au niveau élevé qu'elle a atteint et si l'on continue comme par le passé à utiliser judicieusement les ressources dont on dispose, il y a tout lieu de croire que le FISE sera en mesure d'accroître régulièrement sa contribution au bien-être des enfants dans le monde entier.

<sup>1</sup> Les 10 millions de dollars dont il s'agit ont été versés au FISE le 27 décembre 1961.

### III. — ALLOCATIONS

13. Le montant total des allocations approuvées par le Conseil d'administration s'élève à 18 799 594 dollars. Sur cette somme, 16 253 858 dollars ont été alloués au titre des programmes; 2 426 950 dollars sont destinés à couvrir les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution durant la première moitié de 1962, 85 000 dollars doivent couvrir les dépenses supplémentaires d'administration et des services d'exécution en 1961 et 33 786 dollars doivent servir à reconstituer une réserve pour auto-assurance. Le montant des fonds disponibles pour les allocations pendant la période se terminant le 31 décembre 1961 a été évalué à environ 19 millions de dollars.

14. Le montant des allocations pour les programmes bénéficiant d'une assistance du FISE est le plus élevé qui ait jamais été approuvé par le Conseil en une session. Le nombre de programmes — 134 — est également le plus élevé que le Conseil ait approuvé.

15. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.163 et Corr.1) et il a pris acte du résumé des diverses questions et des observations qui ont été faites au

cours de la discussion au sein du Comité au sujet des allocations recommandées pour des programmes ou des groupes de programmes. On trouvera à l'annexe II une brève description des programmes pour les-quels les allocations ont été approuvées. Le tableau 1 indique les allocations par région et par programme.

16. Pour 13 des programmes, le montant de l'assistance approuvée dépasse celui des allocations initiales. Le Directeur général présentera au Comité du programme, au cours des deux ou trois années à venir, ses recommandations d'allocations pour le solde des crédits nécessaires pour ces programmes. L'assistance totale envisagée pour ces 13 projets s'élève à 6 276 000 dollars; sur ce montant, 3 029 000 dollars ont été alloués immédiatement et 3 247 000 dollars feront l'objet d'allocations ultérieures. Si l'on tient compte des engagements non liquidés reportés des sessions antérieures, le solde des engagements approuvés pour l'exécution desquels les montants nécessaires seront alloués ultérieurement s'élève au total à 9 128 000 dollars à la fin de la session (E/ICEF/P/L.130, par. 10 à 12).

Tableau 1

ALLOCATIONS APPROUVÉES A LA SESSION DE DÉCEMBRE 1961 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

(en dollars des États-Unis)

	Afrique	Amériques	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Programmes interrégionaux	Total	Pourcentage
Services de santé . . . . .	978 700	2 407 000	1 123 000	30 000	472 500	395 500	5 406 700	33,26
Protection de la famille et de l'enfance . . . . .	137 800	—	241 000	—	64 500	—	443 300	2,73
Programme urbain . . . . .	—	247 000	—	—	—	—	247 000	1,52
Lutte contre les maladies . . . . .	560 000	2 347 000	425 000	—	1 211 500	331 000	4 875 000	29,99
Éradication du paludisme et lutte antipaludique . . . . .	—	2 173 000	—	—	1 105 000	—	3 278 000	20,17
Tuberculose/BCG . . . . .	76 900	174 000	209 500	—	65 500	331 000	858 900	5,27
Lutte contre la lèpre . . . . .	315 600	—	105 000	—	41 000	—	461 600	2,84
Lutte contre le pian . . . . .	167 500	—	26 000	—	—	—	193 500	1,19
Lutte contre le trachome . . . . .	—	—	49 000	—	—	—	49 000	0,30
Divers <sup>a</sup> . . . . .	—	—	38 000	—	—	—	38 000	0,22
Nutrition . . . . .	366 000	178 358	681 000	390 000	120 500	3 166 000	4 901 858	30,16
Alimentation des enfants . . . . .	—	—	—	—	—	2 582 000	2 582 000	15,89
Conservation du lait . . . . .	169 000	24 000	100 000	390 000	73 000	95 000	851 000	5,24
Mise au point d'autres aliments à haute teneur en protéines . . . . .	—	65 000	—	—	—	—	65 000	0,40
Éducation nutritionnelle et activités connexes . . . . .	197 000	89 358	568 000	—	47 500	489 000	1 388 858	8,54
Autres programmes . . . . .	—	—	15 000	—	—	—	15 000	0,09
Enseignement : éducation nutritionnelle et sanitaire . . . . .	—	15 000	42 000	—	—	—	57 000	0,35
TOTAL, pour l'assistance à long terme . . . . .	2 042 500	5 194 358	2 512 500	420 000	1 869 000	3 892 500	15 030 858	98,01
SECOURS D'URGENCE . . . . .	—	—	—	—	—	—	323 000 <sup>b</sup>	1,99
TOTAL GÉNÉRAL pour l'aide aux programmes . . . . .	—	—	—	—	—	—	16 253 858	100,00
Prévisions pour les services d'exécution (premier semestre de 1962) . . . . .	—	—	—	—	—	—	1 447 400	
Prévisions pour les dépenses d'administration (premier semestre de 1962) . . . . .	—	—	—	—	—	—	979 550	
Allocations pour les dépenses supplémentaires en 1961 . . . . .	—	—	—	—	—	—	85 000	
Réserve d'auto-assurance . . . . .	—	—	—	—	—	—	33 786	
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	—	—	—	—	—	—	18 799 594	

<sup>a</sup> Y compris 17 000 dollars pour la lutte contre la bilharziose et 19 000 dollars pour le centre de virologie.

<sup>b</sup> Y compris une allocation de 68 000 dollars pour la République du Viet-Nam, approuvée le 7 décembre 1961 par un vote par correspondance.

## Évolution des programmes dans les régions

17. Les directeurs régionaux ont fait rapport au Comité du programme sur l'évolution des programmes dans leurs régions respectives. En ce qui concerne l'Afrique (région qui ne comprend pas les pays situés au nord-est de ce continent), les allocations ont augmenté, passant de 2 200 000 dollars en 1958 à 3 millions en 1960 et, si l'on tient compte des décisions prises à la présente session, le montant total des allocations pour 1961 atteint 4 600 000 dollars. Les années précédentes, l'assistance du FISE aux

pays africains a presque exclusivement porté sur la lutte contre les maladies de masse, mais le Fonds prête maintenant son concours pour l'établissement de services de santé de base; d'autre part, les programmes de nutrition se développent à un rythme accéléré et le nombre des demandes d'assistance dans le domaine des services sociaux et dans celui de l'enseignement augmente rapidement.

18. En Asie, presque tous les objectifs fixés pour 1961 ont été atteints. L'action menée dans le domaine de la conservation du lait a été plus étendue que jamais. On a commencé à mettre en œuvre,

en Inde, des programmes de nutrition appliquée dont on envisage l'expansion. Le nombre des lépreux traités a doublé en 1961, mais on n'a touché que 10 pour 100 du nombre estimatif de malades en Asie. L'intérêt porté aux services sociaux, à la puériculture et à l'économie domestique ainsi qu'aux soins aux enfants handicapés augmente et l'on trouve peu à peu des moyens pratiques d'apporter une assistance dans le domaine de l'assainissement. Trois nouveaux projets pilotes pour le traitement de la tuberculose ont été entrepris, mais les gouvernements des pays d'Asie doivent néanmoins compter essentiellement sur les mesures préventives et continuer à vacciner chaque année, par le BCG, 12 millions de personnes. Les activités de lutte contre le paludisme se sont bien développées. Le Conseil d'administration a été informé du fait que l'aide bilatérale était de plus en plus orientée vers le développement industriel et que le montant consacré à la santé devenait moins important. Dans ces conditions, il est possible que le FISE soit prié d'accorder son assistance pour éviter que d'utiles programmes sanitaires ne s'effondrent.

19. Dans la région de la Méditerranée orientale, où les enfants de moins de 15 ans représentaient 40 pour 100 de la population, on réclame de façon pressante le développement de l'enseignement primaire. On se soucie au plus haut point de la formation des maîtres. Le rythme des progrès accomplis dans le domaine de la protection de l'enfance varie considérablement d'un pays à l'autre. Si, dans certains pays, on a créé des institutions spéciales chargées de la planification à long terme, on a bien souvent constaté que même là où la planification est confiée à des organes particuliers, on ne donne pas la priorité voulue aux besoins de l'enfance ni au développement social. Il faut élaborer des plans coordonnés de développement économique et social et le FISE se doit à cet égard, de jouer un rôle de plus en plus important.

20. En Europe, l'assistance fournie par le FISE, depuis des années, pour l'amélioration de la production laitière et de la consommation des produits laitiers a été chaleureusement appréciée par les Gouvernements de la Finlande, de l'Italie, de la Pologne et de la Yougoslavie. Dans ces deux derniers pays, le FISE a également apporté une aide considérable pour l'exécution de programmes d'hygiène maternelle et infantile de base. Dans la région du bassin méditerranéen, où le niveau de développement économique n'atteint pas celui du reste de l'Europe, le FISE a collaboré aux activités d'hygiène maternelle et infantile, de lutte contre les maladies et de conservation du lait. En Europe, de nombreux gouvernements ainsi que des groupes privés apportent une contribution financière croissante à l'action du FISE.

21. Pour la première fois depuis 1956, le montant de l'assistance consacrée aux programmes de santé de base prévus pour les Amériques a dépassé le montant consacré aux campagnes d'éradication du paludisme. On pense que cette tendance se poursuivra. Dans de nombreuses parties du continent,

le paludisme est en voie de disparition et les opérations de pulvérisation portent désormais essentiellement sur les régions où, pour diverses raisons, la transmission du paludisme n'a pas encore été interrompue. La création d'une « Alliance pour le progrès » dans les Amériques a fourni au FISE des possibilités exceptionnelles pour définir ses activités eu égard à une évaluation générale des besoins de l'enfance dans le cadre de la préparation de plans nationaux d'ensemble qui tiendront compte de ces besoins. A mesure que l'on établit des programmes dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, de la nutrition, de l'assainissement, de la formation préprofessionnelle et professionnelle et des services sociaux, qui bénéficieront d'un appui financier plus large que celui que le FISE peut leur prêter, il sera d'autant plus nécessaire, et plus facile, de définir la modeste contribution que le FISE pourra fournir aux programmes d'ensemble afin de défendre les intérêts de l'enfance.

### Services de santé

22. Le plus large groupe de programmes de même catégorie approuvé par le Conseil d'administration est celui concernant les services de santé. Les allocations pour les 49 projets de ce groupe s'élèvent à 5 406 700 dollars, soit près du tiers du montant total des allocations pour l'ensemble des programmes. Parmi ces projets, 35 intéressent les services d'hygiène maternelle et infantile de base, 11 l'assainissement et 3 les enfants handicapés et leur réadaptation.

23. Au nombre des éléments nouveaux à signaler, il convient de citer 7 programmes pour lesquels le FISE accorde son assistance pour la première fois au titre de projets concernant les services de santé de base dans les pays africains suivants : Cameroun, Congo (Léopoldville), Mauritanie, région occidentale de la Nigéria, Ruanda-Urundi, Tchad et Togo. Un trait particulièrement intéressant de certains de ces programmes est qu'ils combinent les services de santé et les services sociaux. En ce qui concerne les Amériques, le Conseil a approuvé l'octroi d'une importante assistance du FISE pour l'exécution de programmes nationaux visant les services de santé de base au Brésil et au Mexique. En Asie, d'intéressants programmes destinés à renforcer la formation médicale de base (pédiatrie en Afghanistan et médecine sociale en Inde) ont été approuvés par le Conseil d'administration.

### Services de protection de la famille et de l'enfance

24. Le Conseil a approuvé des allocations d'un montant total de 443 300 dollars pour la protection de la famille et de l'enfance, se décomposant comme suit : 333 300 dollars pour huit programmes concernant les services sociaux, dont six sont des programmes nouveaux, et 110 000 dollars pour entreprendre un programme de puériculture et économie domestique

et en poursuivre un autre. Ces programmes reflètent l'intérêt que les gouvernements portent de plus en plus à l'assistance du FISE en vue de réaliser des programmes relatifs à la protection de la famille et de l'enfance. Étant donné que les gouvernements bénéficiaires accordent un rang de priorité élevé à cette action, on insiste de façon croissante sur la formation de personnes capables d'élaborer et d'administrer les programmes ainsi que sur celle des personnes chargées de s'occuper au jour le jour des soins aux enfants.

### Lutte contre les maladies

25. Le Conseil d'administration a approuvé des allocations d'un montant total de 4 875 000 dollars pour mettre en œuvre 46 programmes de lutte contre les maladies. Le montant le plus élevé, à savoir 3 278 000 dollars, doit permettre de poursuivre 14 projets de lutte antipaludique et d'éradication du paludisme.

26. Des allocations représentant un total de 856 900 dollars ont été approuvées pour des programmes de lutte antituberculeuse dans 11 pays, prévoyant pour la plupart le traitement chimiothérapique en même temps que la vaccination par le BCG. Pour quatre de ces pays, à savoir la Bolivie, de Ghana, la Libye et le Panama, c'est la première fois qu'une assistance du FISE est approuvée. La plupart de ces projets concernent des zones pilotes à population limitée, le but visé étant d'évaluer l'importance du problème, de mettre au point des méthodes de lutte correspondant aux conditions locales et de former un personnel national. Ces allocations comprennent un montant de 331 000 dollars pour la fourniture, outre l'isoniazide, de « médicaments supplémentaires » d'un coût plus élevé, pour les projets pilotes.

27. Le Conseil a approuvé des allocations d'un montant total de 461 600 dollars pour 11 programmes de lutte contre la lèpre, dont un intéressant la Turquie qui bénéficiera pour la première fois de l'assistance du FISE. Il a également approuvé des allocations s'élevant au total à 193 500 dollars pour huit programmes de lutte contre le pian, parmi lesquels celui relatif au Tonga qui sera aidé pour la première fois. Les autres programmes de lutte contre les maladies (lutte contre le trachome en Inde, lutte contre la bilharziose et assistance à un centre qui doit collaborer à la lutte contre les maladies à virus aux Philippines) ont fait l'objet d'allocations de 85 000 dollars au total, approuvées par le Conseil.

### Nutrition

28. Pour le groupe de programmes concernant la nutrition, le Conseil d'administration a approuvé des allocations d'un montant total de 4 901 858 dollars, dont 1 875 000 dollars (s'ajoutant aux 600 000 dollars disponibles provenant d'allocations antérieures) pour couvrir en 1962 les frais de transport de 110 millions

de livres de lait en poudre et une allocation de 707 000 dollars pour la fourniture de capsules de vitamines A et D.

29. Le Conseil d'administration a approuvé sept programmes, pour lesquels des crédits de 851 000 dollars ont été alloués, dans le domaine de la conservation du lait. Il convient de souligner l'intérêt particulier que présente un programme nouveau ayant pour but de favoriser la production du lait au Kenya et la distribution du lait dans les villages par un réseau de centres laitiers ruraux. S'agissant de ce programme, le FISE s'est départi de l'attitude qu'il avait adoptée dans le passé lorsqu'il avait fourni son aide à de nombreux pays pour des laiteries desservant uniquement les zones urbaines.

30. Le Conseil a approuvé des allocations de crédits pour entreprendre un nouveau programme de lutte contre le goitre en Thaïlande (15 000 dollars) et pour poursuivre un programme de production de farine de poisson au Chili (65 000 dollars).

31. Il a également approuvé des allocations s'élevant au total à 1 388 858 dollars pour 10 programmes d'éducation nutritionnelle et activités connexes, dont cinq bénéficient pour la première fois de l'assistance du FISE et l'un vise à faciliter l'organisation, par l'Institut interaméricain de l'enfance, de plusieurs cycles d'études nationaux sur la nutrition. L'un d'eux, le programme pour l'Inde, représente un premier effort entrepris à l'échelon national pour donner une meilleure formation pratique en matière de nutrition au personnel chargé du développement rural (vulgarisation agricole, économie domestique et développement communautaire), afin de mettre ce personnel en mesure d'aider les habitants des villages à produire de meilleurs aliments et à inclure ces aliments dans le régime familial. D'autres projets approuvés par le Conseil dans ce domaine comportent des programmes de formation nutritionnelle à l'intention de diverses catégories de personnel — ingénieurs agricoles, instituteurs, personnel sanitaire et équipes de village. Les programmes pour lesquels l'assistance a été approuvée comprennent également des enquêtes sur la nutrition dans quatre pays (Dahomey, Kenya, Iran et République arabe unie). On pense que ces enquêtes aboutiront à des plans d'action concrète comme cela s'est produit dans le cas d'un projet (intéressant la Côte-d'Ivoire) que le Conseil a également approuvé au cours de la présente session.

32. Les allocations approuvées pour la nutrition comprennent une somme de 584 000 dollars devant être versée à la FAO pour financer les dépenses afférentes aux experts internationaux et aux bourses relevant des programmes bénéficiant de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE en 1962. Les fonds nécessaires pour assurer le financement des services d'experts et des bourses dans le cadre des projets mis en œuvre conjointement par la FAO et le FISE s'élèvent au total à 1 307 000 dollars; sur cette somme, le Programme élargi d'assistance technique fournira 723 000 dollars, le solde devant être fourni à la FAO par le FISE. A la suite des observations

de membres du Conseil qui ont fait valoir qu'il faudrait que la FAO assume bientôt elle-même ces dépenses ou que celles-ci soient entièrement imputées sur les fonds du Programme élargi d'assistance technique, le Conseil a été informé que le personnel détaché par le FISE engagerait de nouvelles consultations à ce sujet avec les gouvernements et les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique dans leurs régions respectives. D'autres efforts seront faits pour qu'en 1963/64 le plus grand nombre possible d'experts et de boursiers soient demandés au titre de projets de la catégorie I dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique (voir aussi le paragraphe 7 ci-dessus).

#### **Enseignement primaire : éducation nutritionnelle et sanitaire**

33. Le Conseil d'administration a approuvé des allocations d'un montant total de 57 000 dollars pour poursuivre l'exécution d'un programme en Thaïlande et pour entreprendre en Haïti un nouveau programme qui doit contribuer à assurer la formation en matière de nutrition et de santé des maîtres de l'enseignement primaire rural.

#### **Programmes intéressant les nouveaux domaines d'assistance du FISE**

34. Comme le Directeur général l'a indiqué au Conseil d'administration, les conséquences des décisions que celui-ci a prises en juin 1961 à l'effet de permettre aux gouvernements d'adresser au FISE des demandes d'assistance dans des domaines plus divers, ne seront connues qu'à partir de 1962. Le Conseil a toutefois approuvé une allocation de 247 000 dollars pour un projet urbain au Mexique portant à la fois sur l'amélioration des logements, l'assainissement, et l'orientation et la formation professionnelles des jeunes dans plusieurs faubourgs misérables de Mexico; il s'agit de poursuivre les activités que les habitants ont déjà entreprises de leur propre initiative. On compte développer les services sociaux et les services de santé existant dans la zone du programme.

35. Le programme a été accueilli chaleureusement par les représentants de la Direction des affaires sociales de l'ONU et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il a également été bien accueilli par le représentant de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux. Le représentant de la Direction des affaires sociales a appelé l'attention sur le fait que ce projet concernait un domaine intéressant à la fois trois programmes d'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées : logements et installations collectives connexes, développement communautaire et urbanisation. Tout en soulignant que le projet aurait certes une grande importance pour le Mexique, le représentant de la Direction a déclaré qu'à son avis, d'autres pays, particulièrement en Amérique latine, profiteraient également de cette expérience. Le représentant de l'OIT a félicité le FISE d'avoir abordé le domaine de l'orientation et de la formation professionnelles des jeunes. Il y a une œuvre urgente et vaste à accomplir dans ce domaine, tout particulièrement en faveur des jeunes gens qui ne reçoivent aucune autre formation générale ou technique. Les centres de formation professionnelle des jeunes ont un rôle important à jouer, surtout lorsqu'ils deviennent de véritables centres communautaires de jeunesse au sens le plus large du terme, apportant une utile contribution au progrès et au bien-être des jeunes dans les zones desservies.

#### **Secours d'urgence**

36. Le Conseil d'administration a approuvé deux allocations au titre des secours d'urgence, l'une à la Jordanie, qui permettra de poursuivre le programme de secours alimentaires destinés aux réfugiés des villages frontaliers (199 000 dollars) et l'autre au Honduras britannique pour des fournitures sanitaires destinées à secourir les victimes d'un cyclone (66 000 dollars). Les allocations au titre des secours d'urgence enregistrées pour la session (voir tableau 1) comprennent une allocation de 58 000 dollars, approuvée par un vote par correspondance le 7 décembre 1961, pour des secours alimentaires d'urgence à la République du Viet-Nam, victime d'inondations.

### **IV. — ÉTAT DES PROGRAMMES DE SERVICES SOCIAUX**

37. A sa session de juin 1961, le Conseil d'administration a décidé d'attirer l'attention du Conseil économique et social sur le fait qu'il était vivement désireux de voir l'effectif de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU augmenté, afin que l'élaboration de projets assistés par le FISE, en matière de services sociaux destinés aux enfants, puisse être accélérée. Il a prié le Directeur général de porter à sa connaissance, lors de sa session de

décembre 1961, les faits nouveaux qui sont intervenus dans l'intervalle, notamment toute décision prise par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale (E/3525-E/ICEF/431<sup>2</sup>, par. 111).

38. Dans un rapport commun (E/ICEF/438), le Département des affaires économiques et sociales

<sup>2</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, Trente-deuxième session, Supplément n° 13B.



du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général du FISE ont indiqué quels sont les services techniques auxquels on peut faire appel pour aider à élaborer les programmes bénéficiant de l'assistance du FISE. Ce rapport appelait également l'attention sur les résolutions 830 G (XXXII) et 830 J (XXXII) du Conseil économique et social par lesquelles le Conseil soulignait combien il importe de faire en sorte que ces services techniques répondent aux besoins des pays en voie de développement. Le rapport notait que le Secrétaire général avait demandé que l'on prévoie, en 1962, pour les activités relevant du domaine social, quatre nouveaux postes d'administrateur. Sur ces quatre administrateurs, deux devaient être affectés aux « services d'appui » pour les programmes aidés par le FISE. Des crédits modestes avaient également été alloués pour couvrir les frais de voyage du personnel.

39. Dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session [résolution 1678 (XVI)]<sup>3</sup>, le Secrétaire général était prié, notamment, de prêter son concours au FISE dans l'application de la nouvelle politique et des nouveaux principes adoptés par le Conseil en juin 1961 « notamment en mettant à sa disposition des moyens techniques adéquats et appropriés, à l'intention en particulier des services sociaux destinés aux enfants et des programmes de formation ». Le Secrétaire général avait indiqué<sup>4</sup> qu'il pensait pouvoir fournir les services les plus urgents demandés en 1962 sans moyens financiers supplémentaires, des crédits ayant

<sup>3</sup> Au moment où siégeait le Conseil d'administration, cette résolution n'avait pas encore été soumise à l'Assemblée générale plénière, mais elle avait été adoptée à l'unanimité par la Troisième Commission.

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, Seizième session, Annexes*, point 12 de l'ordre du jour, document A/5032, par. 66.

été prévus pour les deux postes d'administrateur mentionnés ci-dessus.

40. Présentant le rapport commun au Conseil d'administration, le Directeur aux affaires sociales a déclaré que l'un des deux postes supplémentaires serait pour l'Amérique latine et l'autre pour l'Asie. Répondant à des questions posées par des membres du Conseil, il a indiqué que l'on ne pouvait pas garantir que les titulaires de ces postes s'occuperaient exclusivement des activités du FISE. La question des priorités à respecter dans leur travail relèverait d'une façon générale des secrétaires exécutifs respectifs des commissions économiques régionales. L'attention des secrétariats régionaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient, qui comportent maintenant des divisions des questions sociales, a été appelée sur l'importance qu'il y a à fournir un appui technique pour les programmes aidés par le FISE.

41. Le Conseil d'administration a également été saisi d'une déclaration sur cette question (E/ICEF/NGO/75) présentée par un groupe de 11 organisations non gouvernementales<sup>5</sup>.

42. Le Conseil a pris acte du rapport commun sur l'état des programmes de services sociaux du Département des affaires économiques et sociales et du Directeur général du FISE (E/ICEF/438), ainsi que de la déclaration des organisations non gouvernementales (E/ICEF/NGO/75).

<sup>5</sup> Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens; Armée du salut; Association internationale des écoles de service social; Conférence internationale des charités catholiques; Conférence internationale de service social; Fédération internationale des travailleurs sociaux; Organisation internationale des femmes sionistes; Service social international; Société internationale pour la réadaptation des handicapés; Union catholique internationale de l'enfance; Union internationale de protection de l'enfance.

## V. — COMITÉS MIXTES DES DIRECTIVES FAO/FISE ET FISE/OMS

43. A sa session de juin 1961, le Conseil d'administration a décidé de ne prendre aucune décision avant sa session de décembre sur la composition future de la représentation du FISE au sein des comités mixtes des directives dont il fait partie avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) respectivement (E/3525-E/ICEF/431, par. 138). Conformément à la demande du Conseil, le Directeur général a rédigé une note sur cette question que le Conseil d'administration a examinée à la session de décembre (E/ICEF/437).

44. En ce qui concerne le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS), le Directeur général n'a recommandé aucune modification de la pratique suivie en ce qui concerne la fréquence des réunions ou la désignation des représentants du FISE. Quant au Comité mixte FAO/FISE des

directives, le Directeur général a partagé les vues exprimées à la session de juin 1961 par le Président du Conseil d'administration et certains autres représentants, qui avaient souligné que la meilleure solution pour la désignation des représentants du FISE serait d'adopter une méthode analogue à celle employée pour le CMDS : en d'autres termes, la représentation du FISE devrait être composée du Président du Conseil d'administration et du Président du Comité du programme et de trois autres personnes élues nommément parmi les membres des délégations au Conseil (alors que la méthode employée jusque-là consistait à élire, parmi les membres du Conseil, trois gouvernements qui désignaient à leur tour des personnes qui, autant que possible, faisaient ou avaient fait partie de leur délégation nationale auprès du FISE). En ce qui concerne la date de la prochaine session du Comité

mixte FAO/FISE des directives, le Directeur général a proposé de la fixer au mois d'octobre 1962. Le choix de cette date est fondé sur une recommandation de la Conférence de la FAO tendant à ce que, avant la préparation du budget ordinaire de la FAO pour 1964/1965, des consultations aient lieu avec le Comité mixte des directives sur la mesure dans laquelle on pourrait inscrire dans ce budget des crédits pour le personnel et les bourses relevant des programmes bénéficiant d'une assistance commune de la FAO et du FISE.

45. Plusieurs délégations ont estimé que la note du Directeur général concernant la composition de la représentation du FISE au Comité mixte FAO/FISE des directives soulevait des questions de principe au sujet desquelles elles préféreraient ne pas prendre de décision à la présente session. Elles ont proposé que l'examen de cette question, ainsi que de celle de la fréquence des réunions du Comité mixte, soit renvoyé jusqu'au moment où le Conseil d'administration étudiera les grandes lignes de sa politique, c'est-à-dire au mois de juin 1962. On a souligné que cela ne retarderait pas les travaux du Comité mixte puisque, de toute façon, celui-ci ne devait pas se réunir avant octobre 1962. Le Conseil a fait sien ce point de vue et a donc décidé d'inscrire

à l'ordre du jour de sa session de juin 1962 la question de la composition de la représentation du FISE au Comité mixte FAO/FISE des directives et de la fréquence des réunions de ce Comité.

46. Le Conseil d'administration a désigné les personnes suivantes pour le représenter à la prochaine session du CMDS, qui doit s'ouvrir à Genève le 31 janvier 1962 : le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme (en vertu de leurs fonctions), le D<sup>r</sup> K. Bain (États-Unis d'Amérique), le D<sup>r</sup> R. Debré (France) et le D<sup>r</sup> W. Germer (République fédérale d'Allemagne). A titre de représentants suppléants, le Conseil a désigné le D<sup>r</sup> M. Daftari (Iran), le D<sup>r</sup> I. Dogramaci (Turquie), le D<sup>r</sup> R. Farah (Tunisie) et le D<sup>r</sup> B. Kozusznik (Pologne). Il a été convenu qu'en raison de sa compétence particulière sur certains points de l'ordre du jour du CMDS, le D<sup>r</sup> Farah serait invité à siéger pour la discussion de certaines questions au cours de ladite session, à la place de l'un des membres en titre. Les questions suivantes seront inscrites à l'ordre du jour du Comité mixte : tuberculose, assistance aux prématurés, importance croissante des services de santé de base, filariose et oncocercose.

## VI. — RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET D'ADMINISTRATION

### Fonds des cartes de vœux

47. Le Conseil d'administration a pris acte de certaines décisions prises par le Comité du budget d'administration lors de sa trentième session, dans le domaine de sa compétence déléguée (E/ICEF/AB/L.15, par. 3 à 10). Le Comité avait approuvé un changement de date pour l'exercice financier du Fonds des cartes de vœux afin que cet exercice se termine dorénavant le 31 août de chaque année au lieu du 31 janvier. Afin de réaliser ce changement, le Comité avait décidé de prolonger d'une période supplémentaire de sept mois, prenant fin le 31 août 1962, l'exercice financier qui devait se terminer le 31 janvier 1962. Le Comité avait également approuvé pour le Fonds des cartes de vœux un budget révisé s'élevant au total à 880 400 dollars (montant brut) pour la période de 19 mois se terminant le 31 août 1962. Le Comité avait également pris acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds des cartes de vœux pour l'exercice se terminant le 31 janvier 1961.

### Réserves pour auto-assurance

48. Le Conseil d'administration a alloué 33 786 dollars pour rétablir au niveau de 200 000 dollars la réserve permettant au FISE d'assurer lui-même ses expéditions contre les pertes en mer ou dans les entrepôts. Le montant de cette allocation repré-

sente les pertes enregistrées depuis 1950, année de la constitution de cette réserve (E/ICEF/AB/L.15, par. 11).

### Dépenses supplémentaires pour 1961

49. Le Conseil d'administration a ouvert un crédit de 85 000 dollars au titre du Fonds de réserve pour dépenses imprévues des services d'administration pour 1961, dont le montant est ainsi passé de 75 000 à 160 000 dollars. Il a pris note du fait que le Comité du budget d'administration avait autorisé le Directeur général à faire des prélèvements sur cette réserve pour couvrir les déficits qu'accuseront, selon les prévisions, les dépenses des services d'administration et d'exécution en 1961 à la suite de certaines augmentations réglementaires des traitements et salaires et des dépenses communes de personnel et d'autres dépenses communes supplémentaires imprévues (E/ICEF/AB/L.15, par. 12 à 15).

### Services d'administration et d'exécution pour 1962

50. Le Conseil d'administration a ouvert un crédit de 2 426 950 dollars pour couvrir les dépenses des services d'administration et d'exécution pendant le premier semestre de 1962, qu'il avait approuvées à sa session de juin 1961 (E/3525 E/ICEF/431, par. 183 à 187).

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### Liste des participants aux travaux de la session de décembre 1961 du Conseil d'administration

##### MEMBRES DU CONSEIL

*Président* : M. W. A. E. Green (Nouvelle-Zélande);  
Afghanistan : M. A. H. Tabibi, M. A. S. Chaus;  
Australie : M. P. J. Curtis;  
Belgique : M. A. Turine;  
Brésil : M. Paulo Pires do Rio;  
Bulgarie : M. D. D. Stamboliev;  
Chili : M. Don Alfonso Somavia;  
Chine : M. P. Y. Tsao;  
Équateur : M. L. Valencia;  
États-Unis d'Amérique : M. P. F. Delli Quadri, M<sup>lle</sup> Blanche Bernstein, M. Seymour, M. Finger, M. Guy Long, M. H. H. Smythe;  
France : M. J. M. Bouquin;  
Grèce : M. J. D. Retalis;  
Indonésie : M. J. B. Maramis, M. Tan Bian Kit;  
Italie : M. G. Scolamiero;  
Japon : M. Bunschichi Hoshi;  
Mexique : Le D<sup>r</sup> Miguel Bustamante, M. J. Calvillo-Treviño;  
Pakistan : M. Iqbal Akhund;  
Pologne : Le D<sup>r</sup> B. Kozusznik, M. W. S. Pawlik;  
République fédérale d'Allemagne : M. Guido Brunner;  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. W. Bentley;  
Salvador : Le D<sup>r</sup> A. Interiamo;  
Suède : M. B. C. G. Holmquist;  
Suisse : M. O. Exchaquet;  
Tunisie : M. M. Chakchouk;  
Turquie : M. M. Kustaloglu;  
Union des Républiques socialistes soviétiques : M. N. M. Talanov;  
Viet-Nam (République du) : M<sup>me</sup> M. Tran-van-Chuong;  
Yougoslavie : M. Branko Karapandza.

##### OBSERVATEURS

Canada : Le D<sup>r</sup> J. W. Willard, M. J. Robichaud;  
Inde : M. K. Natwar-Singh, M. R. K. Kapur;  
Israël : M<sup>me</sup> Zena Harman, M<sup>lle</sup> H. Hareli.

##### SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

M<sup>lle</sup> Julia Henderson;  
M<sup>lle</sup> Phyllis Burns.

##### INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

*Organisation internationale du Travail (OIT)* : M. E. Zmirou;  
*Organisations de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* : M. E. Lancelot, le D<sup>r</sup> B. M. Nicol;

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)* : M. A. Gagliotti, M. E. J. Abraham, M<sup>me</sup> Sally Shelly;

*Organisation mondiale de la santé (OMS)* : Le D<sup>r</sup> R. L. Coigney, le D<sup>r</sup> G. Garcin, le D<sup>r</sup> D. R. Thomson, le D<sup>r</sup> M. Sacks.

##### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE : M<sup>me</sup> A. Dunn (Présidente);  
Alliance internationale des femmes : M<sup>me</sup> W. Henry Johnston;  
Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines : M<sup>me</sup> George Britt;  
Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens : M. Dalton McClelland;  
Armée du Salut : Le lieutenant-colonel Jane Wrieden;  
Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est : M<sup>me</sup> Razimah Zakaria;  
Association internationale des femmes médecins : Le D<sup>r</sup> Theresa Scanlan;  
Bureau international catholique de l'enfance : M<sup>me</sup> Claire Hedervary;  
Bureau international du scoutisme : Le commandant Thomas J. Keane;  
CARE : M. Howard Muson;  
Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales : M<sup>lle</sup> Dorothy Kelly;  
Commission des églises pour les affaires internationales : M. A. D. Micheli;  
Conférence internationale de service social : M<sup>lle</sup> Ruth Williams, M<sup>me</sup> Sally Ehrlich;  
Conseil international des femmes : M<sup>me</sup> Margaret Forsyth;  
Ligue des sociétés de la Croix-Rouge : M<sup>me</sup> John W. Sheppard;  
Organisation internationale des femmes sionistes : M<sup>me</sup> Ines Radunsky;  
Société internationale pour la réadaptation des handicapés : M<sup>me</sup> Dorothy Warms;  
Union catholique internationale de service social : M<sup>me</sup> Carmen Giroux;  
Union internationale contre la tuberculose : M<sup>me</sup> Antoinette L. Dunn;  
Union internationale pour la protection de l'enfance : M<sup>lle</sup> Katherine Lenroot;  
Union mondiale des organisations féminines catholiques : M<sup>lle</sup> Alba Zizzamia;  
Union mondiale pour un judaïsme libéral : M<sup>me</sup> I. Morrison.

## ANNEXE II

### Description des projets approuvés en décembre 1961

AFRIQUE — 2 042 500 dollars

Congo (Léopoldville)

#### Cameroun

*Hygiène maternelle et infantile de base*  
(Première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.148

Allocation : 40 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS.

Une attention particulière sera accordée à la formation des spécialistes et du personnel auxiliaire nécessaires pour les nouveaux centres de santé, qui seront progressivement réorganisés au niveau de la préfecture et de la sous-préfecture de manière à fournir des services préventifs et curatifs, y compris soins spéciaux d'hygiène maternelle et infantile, éducation en matière de santé publique, nutrition, lutte contre les maladies transmissibles et protection sociale. On créera à Yaoundé, Garoua et Douala des centres de démonstration d'HMI qui assureront aux femmes des soins prénatals et postnatals et des services d'obstétrique. On s'attachera tout particulièrement à l'éducation des mères en matière d'hygiène et de nutrition. Dans le cadre des activités de formation professionnelle, on accordera des bourses à des étudiants en médecine pour leur permettre de faire des études à l'étranger, on réorganisera les écoles de soins infirmiers, on créera une école professionnelle pour le personnel auxiliaire de la santé publique, et on assurera la formation d'accoucheuses autochtones. Aidé par des organisations privées et semi-gouvernementales, le gouvernement poursuivra ses efforts en vue de former les autres catégories de personnel dont les services de santé publique ont besoin : techniciens de laboratoire, infirmières, agents sanitaires et infirmières spécialisées en médecine préventive. On pense qu'à la fin de 1963 on aura formé suffisamment de personnel pour commencer à réorganiser les services de santé à l'échelon de la préfecture et de la sous-préfecture. Le gouvernement se propose de créer des services d'hygiène scolaire, comportant des activités d'éducation sanitaire et nutritionnelle et la vaccination contre les maladies transmissibles. Le FISE procurera du matériel et des fournitures pour la formation professionnelle, des médicaments, du savon, du lait en poudre, des vitamines, quatre commerciales pour les activités de supervision de trois centres d'HMI et pour le Directeur du service d'HMI, trois autobus pour les écoles et trente bicyclettes, et il versera des indemnités de subsistance pour 15 stagiaires. L'OMS donnera des conseils techniques et fournira plusieurs bourses d'études pour spécialistes.

#### *Lutte contre le pian (Poursuite des opérations)*

Allocation : 13 500 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

La campagne intéresse l'ancien territoire du Cameroun méridional qui s'est associé à l'État du Cameroun le 1<sup>er</sup> octobre 1961. On n'épargne aucun effort pour assurer la continuité de la campagne pendant le changement de statut politique. Toute la population (environ 857 000 personnes) vit dans des zones où sévit le pian. Les opérations initiales de prospection et de traitement ont été achevées en septembre 1960. A la fin de 1960, on avait prospecté des zones comptant au total 700 000 habitants. En 1962 et 1963, on se propose de répéter l'enquête accompagnée de traitement et de consolider la campagne dans toutes les zones atteintes. Le FISE fournira de la pénicilline, une unité sérologique et des moyens de transport.

*Hygiène maternelle et infantile de base*  
(Première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.156

Allocation : 65 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Six centres de santé provinciaux, dotés chacun d'une maternité, sont prévus dans le cadre du programme national de protection maternelle et infantile. Le premier, qui sera ouvert à N'Djili près de Léopoldville pour desservir une région de 60 000 habitants, servira de modèle pour un plan général d'hygiène préventive et d'HMI, et pourra être utilisé comme zone de démonstration pour la formation de personnel auxiliaire de la santé publique venant des six provinces du Congo. Les services comprendront la protection maternelle et infantile, la médecine et l'hygiène scolaire, l'éducation en matière de nutrition et d'assainissement et la vaccination contre les maladies transmissibles. On espère que ce programme suscitera la participation de la population et aboutira à la mise au point d'un vaste programme de développement communautaire portant sur tous les aspects de la vie urbaine. Le FISE fournira du matériel et des médicaments pour le premier centre et la maternité, un petit autobus pour les activités de formation et deux véhicules pour les services de supervision, ainsi que des indemnités de subsistance et de voyage pour 30 stagiaires. L'OMS fournira les services de huit experts qui aideront à assurer le fonctionnement du centre. Le consultant principal de l'OMS participera à la direction technique du programme, en étroite collaboration avec le Directeur du service d'HMI au Ministère national de la santé.

#### Côte d'Ivoire

*Services sociaux*  
(Première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.95

Allocation : 93 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO et OMS

Des services sociaux destinés aux mères et aux enfants seront mis sur pied dans le cadre d'un plan comprenant les éléments suivants : a) formation spéciale de personnel spécialisé, notamment de travailleurs sociaux et d'assistants sociaux ; b) formation d'auxiliaires bénévoles des services sociaux pour organiser et diriger des associations féminines ; c) création de nouveaux centres sociaux urbains et ruraux et développement des centres existants. Pendant la première phase (1962-1963), les efforts porteront sur la création de services sociaux dans la ville d'Abidjan et dans les principaux centres de population de l'intérieur, soit dans plus de 500 villages dans l'ensemble du territoire. Un comité interministériel de coordination en matière d'action sociale sera créé pour assurer la cohésion des divers éléments du programme de services sociaux. L'internat de la nouvelle Ecole nationale de service social sera agrandi pour loger les stagiaires. Chaque centre principal de formation au service social organisera deux cours annuels de formation au service social pour environ 20 femmes recrutées dans les villages. L'enseignement, qui portera sur la puériculture, les arts ménagers et le jardinage, sera dispensé par du personnel qualifié des services sociaux, des équipes de moniteurs d'enseignement ménager et par des spécialistes en matière d'agriculture et de santé. Le FISE fournira du matériel d'enseignement, de formation et de l'équipement ménager, des

trousses de démonstration pour les auxiliaires sociaux bénévoles, des véhicules pour l'école, les centres sociaux, la Division des services sociaux, la Division de la protection morale de l'enfance et pour les équipes mobiles, et 32 cyclomoteurs pour les travailleurs sociaux. Le FISE fournira également des crédits pour le traitement du Directeur et du Directeur adjoint de l'École nationale de service social pendant deux ans, les honoraires du personnel enseignant et les indemnités de subsistance pour les stagiaires. La Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies fournira les services d'un spécialiste de l'organisation des services sociaux et d'un spécialiste de la formation aux techniques de l'action sociale qui seront attachés à l'École nationale de service social. La FAO donnera des conseils et fournira une assistance pour la formation.

#### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 33 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Cette campagne a donné des résultats médiocres, mais il semble qu'elle ait été réorganisée sur une base satisfaisante. Le plan prévoit un développement de l'éducation sanitaire et la formation d'inspecteurs afin de pouvoir porter à 30 le nombre des circuits de surveillance. Un institut national de la lèpre sera créé avec l'assistance du FISE et un atelier pour l'entretien de tous les véhicules du FISE sera aménagé. Le maintien de l'assistance pour 1963 dépendra des résultats de l'évaluation technique et critique de la campagne.

#### *Éducation nutritionnelle et alimentation scolaire (poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.99*

Allocation : 106 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : FAO, OMS

Le programme vise à améliorer le régime alimentaire de la population par les moyens suivants : intensification de la production agricole et de l'éducation du public, création de jardins scolaires et organisation de programmes alimentaires. On procédera au regroupement et à la coordination des services administratifs s'occupant de la production des aliments, de l'éducation nutritionnelle et de la protection sociale. Au cours des six derniers mois, le gouvernement, avec l'assistance de la FAO et du FISE, a recruté et formé du personnel en vue de mettre en œuvre un programme d'alimentation scolaire et a examiné les méthodes destinées à l'étude des aliments disponibles et des habitudes alimentaires. On a élaboré un programme alimentaire qui fera plus largement appel aux aliments riches en protéines, et préparé un programme pour la production d'aliments dans les communautés. Des efforts ont également été accomplis dans une région pilote pour fournir du matériel d'éducation, créer des jardins scolaires pilotes et construire des bassins expérimentaux pour la pisciculture. En 1962-1963, compte tenu de l'expérience acquise dans la région pilote, le programme sera appliqué à 25 000 élèves grâce à la création de 100 cantines scolaires et de 75 jardins scolaires et une formation supplémentaire sera donnée aux futurs enseignants dans les écoles normales ou au personnel enseignant déjà en place, au moyen de cours spéciaux. Un groupe mobile d'éducation nutritionnelle parcourra le pays. On étendra par la suite le plan au reste du pays. Le FISE fournira du matériel pour 100 cantines scolaires, 75 jardins scolaires et une unité audiovisuelle, de la farine d'arachide, de la farine de poisson et du lait écrémé en poudre, un autobus pour le centre de formation, un camion pour les livraisons et quatre véhicules pour la surveillance, ainsi que les indemnités de subsistance pour 60 instituteurs et éducateurs et une bourse de trois mois pour le Directeur de l'alimentation scolaire. La FAO fournira un expert pen-

dant une période de deux ans pour préparer la phase initiale et organiser l'extension éventuelle du programme. L'OMS donne des avis sur les aspects sanitaires du projet.

#### **Dahomey**

##### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 15 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

La qualité de la campagne a souffert des changements politiques et du manque de coopération de la part de la population. En attendant que l'évaluation technique de la campagne soit faite, les opérations se poursuivront sans grand changement. L'octroi d'une assistance pour 1963 dépendra des résultats de l'évaluation technique et critique de la campagne.

##### *Enquête sur la nutrition*

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.141

Allocation : 9 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : FAO, OMS

Avec l'assistance de la FAO, le gouvernement a entrepris une enquête sur le niveau nutritionnel du pays et il crée une Section de l'alimentation et de la nutrition relevant du secrétariat du Comité de coordination économique qu'il est en train de constituer. La Section de l'alimentation et de la nutrition définira une politique de production agricole visant à satisfaire les besoins de la population et lancera un programme d'alimentation scolaire, de jardins scolaires, d'éducation nutritionnelle et d'économie domestique. Ce programme sera placé sous le contrôle du Ministère de l'économie, en étroite liaison avec les Ministères de l'agriculture, de l'éducation nationale et de la santé.

Le FISE fournira du matériel pour l'enquête et les travaux d'exécution, un véhicule léger et un camion. Le programme bénéficie de l'assistance d'un expert de la FAO. A l'expiration de son contrat, cet expert sera remplacé par trois fonctionnaires dahoméens qui auront suivi le cours de nutrition que la FAO, l'OMS et le FISE organiseront conjointement à Dakar en novembre et décembre 1961. L'OMS sera invitée à donner son avis technique sur les aspects sanitaires du programme.

#### **Gambie**

##### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 22 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Les difficultés de recrutement, les effectifs trop peu nombreux du personnel de supervision, le nombre insuffisant d'équipes mobiles et le peu d'intérêt manifesté par la population ont, jusqu'à une date récente, entravé les progrès de la campagne dans la région centrale du pays. La nomination d'un nouveau médecin expérimenté spécialiste de la lèpre et la présence continue d'un spécialiste de la lutte contre la lèpre donnent maintenant une nouvelle impulsion à ce programme. Le développement des activités de traitement ambulatoire contribuera à augmenter l'efficacité et la régularité du traitement.

#### **Ghana**

##### *Lutte contre la tuberculose (Projet pilote national) (première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.119*

Allocation : 69 000 dollars

Période : 1962-1964

Approbation technique : OMS

Le projet pilote national de lutte antituberculeuse a pour objectifs : a) de mettre au point des méthodes de lutte antituber-

culeuse appropriées et adaptées aux conditions locales et b) de former du personnel. Un quartier de Tema et une zone rurale avoisinante (avec une population totale de 50 000 habitants) ont été choisis pour le projet, dont la première étape sera l'aménagement d'un nouveau centre de santé qui comprendra notamment un dispensaire antituberculeux. Une enquête portant sur le dépistage et l'incidence de la maladie sera organisée et on entreprendra le traitement à domicile des cas actifs. La première année, 10 000 personnes seront examinées; ce chiffre sera porté à 40 000 pendant la seconde année. Une campagne de vaccination par le BCG sera également organisée. Les efforts porteront plus particulièrement sur la formation de personnel ghanéen, qui sera assurée par une équipe de cinq consultants de l'OMS. L'OMS fournira une bourse de perfectionnement de trois mois pour le directeur du projet national. LE FISE procurera des fournitures et du matériel radiologiques, des fournitures et du matériel pour la vaccination, du matériel pour le diagnostic de laboratoire, des médicaments et des moyens de transport.

*Lutte contre le pian (poursuite des opérations)*

Allocation : 24 000 dollars

Période : 1962-1964

Approbation technique : OMS

Le nombre des malades atteints par le pian (10 pour 100 avant 1956) a été ramené à des proportions moindres. On envisage actuellement d'achever la campagne et de faire entrer tout le pays dans la phase de consolidation à la fin de 1964. Les opérations ont porté jusqu'ici sur des zones comptant au total 3 221 000 habitants. En janvier 1962, elles seront étendues aux régions de l'ouest et du centre, antérieurement exclues, et atteindront 1 300 000 personnes de plus. Le FISE fournira de la pénicilline, du matériel pour injections et des véhicules.

**Guinée**

*Assainissement*

*(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.139*

Allocation : 50 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

L'objectif à long terme est la mise en œuvre d'un programme national d'assainissement devant être exécuté par étapes dans le cadre des services nationaux de santé publique et en collaboration étroite avec les autres ministères participant au plan de développement national. Les objectifs immédiats sont les suivants : a) former le personnel sanitaire nécessaire; b) créer une section centrale d'assainissement au Ministère de la santé publique et établir progressivement aux niveaux régional et local des services d'assainissement; et c) créer une zone pilote d'assainissement où les agents sanitaires recevront une formation pratique les préparant aux méthodes et aux techniques d'assainissement. La section centrale d'assainissement étudiera les conditions de salubrité du pays, élaborera un programme national d'assainissement, exécutera des plans pour le perfectionnement du système d'approvisionnement en eau potable et des méthodes d'évacuation des déchets; elle assurera la supervision sanitaire des établissements chargés de la préparation, de la manutention et de la distribution de produits alimentaires; elle mettra au point une législation appropriée et collaborera avec les organismes du gouvernement lors de la préparation de plans d'urbanisme et d'habitat. Des ingénieurs et techniciens sanitaires seront formés à l'étranger. Quant aux agents sanitaires, ils seront formés en Guinée, et l'on créera à cet effet une école où la durée des études sera de deux ans. Un ingénieur sanitaire détaché par l'OMS collaborera avec un spécialiste guinéen à la direction de la zone

pilote nationale d'assainissement. Un programme d'éducation sanitaire sera mis en œuvre en vue de rendre plus active la participation des communautés. Le FISE fournira du matériel pour la formation, du matériel de laboratoire et l'équipement pour la construction de puits, ainsi que trois véhicules et 30 bicyclettes, et prendra en charge les indemnités de subsistance pour 18 stagiaires. L'OMS fournira les services d'un ingénieur sanitaire et d'un inspecteur sanitaire pour une période de deux ans, et des bourses pour la formation à l'étranger de certaines personnes.

**Kenya**

*Services de santé et services sociaux  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.154*

Allocation : 306 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

L'assistance approuvée est destinée à la première année d'un plan biennal d'ensemble d'action sanitaire et sociale, visant à coordonner les services communautaires en faveur des familles et des enfants par l'établissement de liens entre des institutions ou des activités auparavant séparées (centres de santé gouvernementaux, hôpitaux de mission, équipes sanitaires mobiles, campagnes de lutte contre les maladies, établissements sociaux, etc). Les centres de santé ruraux seront renforcés et on intensifiera la formation du personnel paramédical affecté aux travaux d'exécution sur le terrain afin de disposer de services d'hygiène maternelle et infantile plus complets et de portée plus étendue. Le réseau de 130 centres de santé ruraux sera porté de 130 à 300, ce qui assurera en moyenne un centre de santé pour 20 000 habitants. Lesdits centres développeront leurs services de manière à y inclure l'hygiène scolaire, la lutte contre la tuberculose, la lèpre et le trachome, la vaccination contre la coqueluche, le tétanos, la diphtérie et la variole, enfin, l'éducation nutritionnelle et sanitaire. Les activités des services de santé des missions privées seront coordonnées avec le programme du gouvernement. Un comité consultatif central, où seront représentées les administrations centrale et locales ainsi que des organisations bénévoles d'action sociale, coordonnera les activités de protection sociale. On désignera des responsables pour les services infantiles. Un nouveau centre infantile est en cours de construction et un institut central de formation en cours d'emploi pour les travailleurs sociaux sera créé. Le FISE fournira du matériel d'enseignement pour deux centres nationaux et quatre centres provinciaux de formation professionnelle ainsi que pour un institut de formation pour travailleurs sociaux; du matériel pour 35 centres de santé ruraux, 29 centres de santé secondaires et un centre de protection sociale infantile; des fournitures pour la vaccination par le BCG et la campagne de lutte contre la lèpre; un total de 49 voitures, camions et autobus pour les activités de formation et de supervision ainsi que pour les groupes sanitaires mobiles, l'institut de formation pour travailleurs sociaux et le centre de protection sociale infantile; 5 scooters pour la campagne de vaccination par le BCG et 242 bicyclettes pour les centres de santé; des indemnités de subsistance pour environ 440 stagiaires ainsi que les honoraires d'un conférencier à temps partiel et d'un agent du *casework* à temps partiel, spécialisés dans les services sociaux. Une allocation de 3 000 dollars est approuvée à titre de contribution pour une enquête sociale. L'OMS fournira les services d'un administrateur et d'une infirmière, l'un et l'autre spécialistes de la santé publique. Le gouvernement a demandé à la Direction des affaires sociales de lui fournir les services d'un consultant pour aider à mettre au point le programme de formation. La Fondation Rockefeller participe également à l'exécution de certains éléments du programme.

*Enquête et formation professionnelle en matière de nutrition  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.144*

Allocation : 23 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : FAO, OMS

L'objectif du programme est de faire disparaître du Kenya les maladies de carence alimentaire grâce à une évaluation approfondie du niveau nutritionnel actuel, que suivront de nouvelles mesures pratiques. On donnera une formation en matière de nutrition à un personnel local choisi et l'on accordera plus d'importance à l'éducation nutritionnelle et à la vulgarisation agricole. L'enquête d'ensemble, clinique et nutritionnelle, comprendra des études par familles et par établissements; le dosage des éléments nutritifs dans les humeurs du corps humain et les denrées alimentaires locales; le rassemblement de données, intéressant la nutrition, sur l'agriculture et l'élevage; le rassemblement des renseignements socio-anthropologiques et économiques pertinents. On fera également des études spécifiques sur les rapports entre la malnutrition et d'autres maladies. Le FISE fournira du matériel de démonstration, des auxiliaires visuels, des ouvrages de documentation, du matériel de laboratoire et de statistique, des instruments d'examen et de mesure et les indemnités de subsistance pour 36 stagiaires. On utilisera pour l'enquête les trois véhicules qui ont été fournis dans le cadre du programme d'HMI qui bénéficie de l'assistance du FISE. La FAO assistera le programme par des tournées et des avis techniques, particulièrement en matière de production alimentaire, d'élevage, de politique alimentaire et d'éducation nutritionnelle. L'OMS fournira les services d'un médecin nutritionniste, de deux nutritionnistes (non médecins) et d'un biochimiste, quatre bourses d'études, du matériel de laboratoire et du matériel anthropométrique ainsi que des fournitures.

*Conservation du lait (Coopératives laitières rurales)  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.138*

Allocation : 119 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : FAO

On se propose de tirer parti de l'augmentation rapide de la production de lait dans plusieurs zones rurales du Kenya en encourageant la création de coopératives laitières (production, consommation et traitement du lait et des produits laitiers ainsi que leur vente par un réseau de centres laitiers ruraux). Cinquante centres laitiers ruraux seront établis afin d'analyser, de peser et de réfrigérer le lait, de vendre le lait réfrigéré directement aux consommateurs, d'enlever l'excès de crème, d'expédier le lait aux dépôts d'approvisionnement, de renvoyer le lait écrémé au producteur ou de l'expédier pour qu'il soit distribué gratuitement, vendu, ou transformé en fromage ou en crème, et de laver et stériliser les bidons des producteurs. La capacité journalière de chaque centre sera de 1 000 litres de lait liquide. Au cours de la première phase des opérations, qui durera deux ans, quelque 5 000 producteurs ruraux de produits laitiers et leurs familles bénéficieront du programme en tant que membres des 50 coopératives. On créera 50 autres centres laitiers ruraux pendant la phase suivante. On mettra à la disposition d'organismes gouvernementaux et bénévoles une certaine quantité de lait et de produits laitiers qu'ils distribueront gratuitement ou à prix réduits aux mères et aux enfants. Le FISE fournira du matériel pour 50 centres laitiers ruraux, du matériel de démonstration pour un nouveau centre de formation, des moyens de transport pour les études sur le terrain et les activités de supervision, 5 000 dollars pour le personnel local ainsi que des indemnités de subsistance pour 48 stagiaires pendant la période de deux années prévue. Le FISE aidera également à mettre sur pied un service d'éducation nutritionnelle qui fournira des renseignements à la population et lui démontrera l'intérêt que présente la consommation accrue de lait et d'autres aliments riches en protéines, notamment pour

les enfants, qui lui ferait connaître la valeur nutritionnelle du fromage et lui enseignerait des méthodes sanitaires de manipulation du lait. La FAO fournira les services d'un spécialiste de la technologie des produits laitiers et d'un expert en matière de commercialisation rurale. L'International Co-opération Administration a accordé une subvention de 14 000 dollars pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter le centre de formation.

### Libéria

*Lutte contre le pian et la lèpre  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.157 et Corr. 1*

Allocation : 32 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Ce projet vise à poursuivre la campagne contre le pian et à entreprendre une campagne de lutte contre la lèpre, ces deux tâches devant être confiées à des équipes mobiles polyvalentes en attendant que le pays dispose d'un réseau suffisant de centres de santé fixes. On prévoit qu'au cours des deux prochaines années, 8 000 cas de lèpre, 3 000 cas de pian et 3 500 sujets contact (pian) seront traités. Un certain nombre de personnes collaborant actuellement à la campagne contre le pian seront désignées pour recevoir une nouvelle formation qui leur permettra de se livrer à certaines activités rattachées à la lutte antipianique ou antilèpreuse, selon le cas, et de participer à l'action sanitaire rurale. Des équipes mobiles procéderont à des enquêtes sur la lèpre et le pian. Le traitement des lèpreux ne sera entrepris que lorsque le personnel aura reçu la formation voulue et il sera d'abord limité à une zone pilote. Les équipes sanitaires mobiles polyvalentes des services ruraux et le personnel des dispensaires et des hôpitaux assureront la surveillance des personnes atteintes du pian. Le FISE fournira de la pénicilline, du Dapsone et d'autres médicaments, du matériel pour la campagne de lutte et du matériel de laboratoire ainsi que six cyclomoteurs. Des véhicules seront fournis dans le cadre du projet de lutte antipaludique bénéficiant de l'assistance du FISE. L'OMS fournira les services d'un médecin chargé de diriger le projet, d'un technicien de la lutte antilèpreuse pour les opérations sur le terrain, d'un technicien de laboratoire spécialiste de sérologie, ainsi que neuf bourses d'études, des fournitures et du matériel.

### Mali

*Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 90 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Le changement de statut politique, les difficultés de recrutement, la réorganisation des activités et les difficultés administratives ont été autant d'obstacles aux progrès. Toutefois des changements d'ordre administratif permettront en 1962 d'étendre la campagne à la partie centrale et méridionale du pays où l'endémicité de la lèpre est la plus forte. Dans le Nord, on créera des unités mobiles pour assurer le traitement des malades.

### Mauritanie

*Hygiène maternelle et infantile de base  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.152*

Allocation : 89 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

L'objectif à long terme du programme est de favoriser le bien-être des mères et des enfants en créant un service de protection

maternelle et infantile dans le cadre de l'organisation de la santé publique. Selon les estimations, environ 150 000 mères et enfants en bénéficieraient. Des centres d'HMI seront créés dans les collectivités rurales importantes et à Nouakchott, capitale de la République. Du personnel médico-social et paramédical sera formé et le personnel actuel recevra une nouvelle orientation pour qu'il puisse se charger des services d'hygiène préventive. On développera, à l'intention du public en général et des femmes en particulier, l'éducation sanitaire et l'éducation nutritionnelle. Le centre pilote de Nouakchott assurera une formation professionnelle pratique aux infirmières médico-sociales et comportera une pouponnière. Le personnel de six centres de santé ruraux sera renforcé. Dans la mesure où les résultats des activités de formation le permettront, une infirmière médico-sociale sera attachée à chaque centre. Les centres offriront aux mères des cours d'hygiène générale, de puériculture et d'alimentation des nourrissons. On s'intéressera tout particulièrement aux enfants d'âge préscolaire. Les centres distribueront du lait ainsi que d'autres aliments riches en protéines produits sur place. On assurera la formation d'infirmières, de sages-femmes, de personnel médico-social et d'accoucheuses autochtones. Le FISE fournira du matériel d'enseignement et de formation pour l'école d'infirmières sociales, le principal centre d'HMI et six autres centres d'HMI, du matériel pour les services sociaux, des trousseaux pour les infirmières de la santé publique, des médicaments et du lait en poudre, des moyens de transport, à savoir un autobus pour l'école d'infirmières, deux véhicules légers pour les activités de supervision, quatre Landrovers pour les centres d'HMI et le conseiller de l'OMS, huit cyclomoteurs et un camion-cinéma; un mélange de farines de millet et d'arachide; enfin, des indemnités de subsistance pour la formation de 20 infirmières médico-sociales, sept sages-femmes et 30 accoucheuses autochtones. L'OMS fournira les services d'un consultant d'HMI et d'une infirmière de la santé publique.

## Niger

### *Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations)*

Allocation : 15 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Les premiers objectifs du programme ont été atteints, bien qu'avec un certain retard dû à des changements politiques. Il existe à Niamey une école de formation pour le personnel paramédical, qui forme 20 infirmiers et 10 infirmières par an. Les infirmières reçoivent, en outre, une formation en matière d'obstétrique. On compte cinq centres d'HMI qui desservent 24 000 mères et 4 000 nourrissons par an. Pendant la période suivante, on se propose d'étendre les activités d'HMI aux villes de Zinder et de Maradi et à sept centres ruraux secondaires des environs. On coordonnera les services sanitaires et les services sociaux afin d'accroître leur efficacité. Le FISE fournira trois véhicules pour les activités de supervision ainsi que 12 cyclomoteurs pour le personnel paramédical dépendant des centres. On fournira du matériel de base aux trois centres urbains et aux sept centres ruraux secondaires ainsi que 10 trousseaux de sage-femme, des médicaments, du lait entier, du lait écrémé et des capsules de vitamines. L'OMS donnera des conseils techniques selon les besoins et, si ses disponibilités le lui permettent, accordera des bourses.

### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 27 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Avec le réseau actuel d'équipes mobiles, on n'a pas été en mesure d'atteindre et de traiter près de 40 pour 100 des cas nouvellement

signalés. Pour 1962-1963 le principal objectif du plan est de renforcer et d'accroître la surveillance. Des communautés rurales de lépreux seront installées dans les régions où, en raison du manque de route et de l'éparpillement des malades, il n'est pas possible d'utiliser les unités de traitement mobiles.

## Nigéria

### *Hygiène maternelle et infantile de base (Région Ouest) [première assistance du FISE]. — E/ICEF/P/L.150*

Allocation : 39 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

De nouveaux centres de santé ruraux seront créés et des centres existants seront modernisés. L'accent sera mis sur les mesures préventives, l'éducation sanitaire et le développement des activités de formation professionnelle. Avec l'assistance de la United Africa Company, le gouvernement va créer un institut d'hygiène infantile comportant des sections d'hygiène préventive et curative et des laboratoires. L'école d'auxiliaires sanitaires d'Ibadan, qui reçoit tous les ans environ 20 infirmières communautaires, 40 agents sanitaires et 25 assistants de dispensaire, sera bientôt transférée dans de nouveaux locaux et il sera créé une zone de démonstration sur le terrain pour les travaux pratiques en matière de services d'HMI et de protection des nourrissons contre les maladies transmissibles et la malnutrition. On envisage d'accroître les activités de la Division de l'éducation sanitaire dont les travaux ont été limités jusqu'ici faute de personnel spécialisé. Le FISE fournira du matériel d'éducation sanitaire, de formation et de démonstration, y compris du matériel d'assainissement pour la zone de démonstration, 60 trousseaux d'obstétrique pour l'école de formation et les centres, des manuels et des auxiliaires visuels pour la section de pédiatrie de l'Université d'Ibadan, des vaccins, des médicaments et du lait en poudre; deux autobus pour l'école de formation, quatre véhicules pour la division de l'éducation sanitaire et 32 bicyclettes. L'OMS fournira les services d'un administrateur de la santé publique et d'un ingénieur sanitaire pour la zone de formation ainsi que des bourses de perfectionnement pour permettre au personnel local de faire des études à l'étranger.

### *Puériculture et économie domestique (Région du Nord) [première assistance du FISE]. — E/ICEF/P/L.146*

Allocation : 26 000 dollars  
Période : 1961-1962  
Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS

Pour élever les normes parmi les femmes qui n'ont pas eu la possibilité de fréquenter l'école, on élabore un programme de formation visant à préparer des animatrices et organisatrices qui seront ultérieurement chargées d'orienter et d'encourager la création de « groupements féminins ». Une petite école, qui dispensera des cours de puériculture et d'économie domestique, est en voie de création à Zaria, ville universitaire où résident de nombreux spécialistes au concours desquels on pourra faire appel. Zaria servira de centre expérimental pour la formation de membres de « groupements féminins » et d'épouses d'étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement locaux et seront les animateurs de l'avenir. On se propose d'organiser, pour différents groupes de 12 stagiaires, des stages-internats spéciaux d'une durée d'un mois, auxquels participeront, par priorité, les animatrices de groupements féminins. Au total, 48 femmes recevront une formation au cours de la période prévue de trois ans. Le programme d'études portera notamment sur les sujets suivants : cuisine et nutrition, couture et tricot, hygiène



familiale (notamment premiers secours et soins infirmiers à la maison), cours avancés de lecture, jardinage, organisation de travaux collectifs et administration. Lorsqu'elles retourneront à leur groupement féminin, les animatrices ainsi formées travailleront sous la surveillance étroite d'agents locaux des services sociaux. Le FISE fournira du matériel d'enseignement, de formation et de démonstration, un autobus ainsi qu'une somme de 13 000 dollars pour régler le traitement et les frais de voyage et de logement du directeur du programme pendant deux ans et une somme de 6 000 dollars pour verser des indemnités de subsistance à 12 stagiaires.

#### *Lutte contre le pian (poursuite des opérations)*

Allocation : 67 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

La campagne a permis de réduire l'incidence des cas contagieux à moins de 0,5 pour 100 dans la quasi-totalité de la Nigéria. Elle porte sur les régions où la maladie est le plus répandue, qui comptent au total 9 millions d'habitants. Les opérations initiales de prospection et de traitement seront terminées à la fin de 1962 dans toutes les zones atteintes par le pian. On répètera l'enquête par la suite jusqu'à ce que l'incidence soit réduite à un niveau suffisamment bas pour que les travaux puissent être intégrés dans les activités des services de santé ordinaires. Le FISE fournira de la pénicilline, du matériel pour les opérations sur le terrain et des véhicules. Un conseiller de l'OMS continuera à prêter son concours pour la campagne, tout au moins jusqu'à la fin de l'année 1962; l'OMS détachera également en 1962 un deuxième conseiller.

### **Ouganda**

#### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 40 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

La campagne a donné de bons résultats. Le service actuel de lutte contre la lèpre, qui comprend 85 villages de traitement, des centres de consultations et des dispensaires, restera en place. On fera porter le plus gros des efforts sur les points suivants : recherche des cas non signalés, accroissement de la régularité du traitement grâce au développement des circuits mobiles, coordination plus étroite des services, éducation sanitaire de la population et introduction de mesures de réadaptation pour les malades infirmes.

### **Ruanda-Urundi**

#### *Hygiène maternelle et infantile de base (première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.155*

Allocation : 95 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Une nouvelle école de formation pour personnel médical auxiliaire sera créée. Des zones de démonstration sanitaire seront instituées; les centres de santé ruraux seront réorganisés et développés tandis que sera améliorée la coordination des activités des ministères et des organisations non gouvernementales qui participent au programme. Le FISE fournira une assistance pour la première année (1962) du plan biennal qui prévoit les travaux suivants :

a) *Formation professionnelle* : On continuera à assurer la formation à l'étranger de médecins, d'infirmières de la santé publique et de certains autres techniciens, grâce à des bourses octroyées

par le gouvernement ou par une assistance extérieure. Pour le Ruanda, des auxiliaires médicaux et sanitaires, des infirmières, des sages-femmes et des auxiliaires sociaux seront formés dans les écoles d'Astrida et de Ruhengeri; à partir de 1962, l'école de Kabgayi pour infirmières et sages-femmes diplômées admettra chaque année 20 étudiantes qui suivront un programme de trois ans; dans la zone de démonstration d'Astrida, on organisera des cours d'entretien d'une durée de six semaines à l'intention de 30 accoucheuses autochtones par an. En Urundi, l'école ouverte à Kitega en octobre 1961 formera, en trois ans, des infirmières et des sages-femmes diplômées; quant aux infirmières auxiliaires, aides sages-femmes et assistantes sociales, elles suivront pendant 18 mois des cours de formation à l'école de Kitega et à celle de Ngozi. A Usumbura, on formera chaque année 10 à 15 techniciens médicaux ainsi que 30 accoucheuses autochtones.

b) *Des zones de démonstration* seront créées dans les deux territoires, qui seront dotés chacun d'un centre de santé modèle et deux centres secondaires de village. Les activités de santé publique et d'hygiène maternelle et infantile seront réunies. Au Ruanda, les instituteurs des écoles primaires suivront, dans la zone de démonstration, un cours d'éducation sanitaire, en vue de se préparer à enseigner dans les écoles des notions élémentaires d'hygiène et d'éducation nutritionnelle.

Une fois réorganisés, les établissements sanitaires seront dotés de matériel complémentaire et leurs activités seront orientées vers la médecine préventive et sociale ainsi que vers l'hygiène maternelle et infantile. Dix centres médico-sociaux de préfecture et 10 centres secondaires de village seront réorganisés au Rwanda; il en sera de même au Burundi pour neuf centres médico-sociaux de province et 10 centres de santé secondaires de village. Le FISE fournira du matériel d'enseignement et de formation, des trousseaux pour infirmières de la santé publique et sages-femmes, des médicaments et du savon, du lait en poudre et des vitamines; six véhicules utilitaires pour les services d'HMI et les zones de démonstration, huit véhicules légers pour les centres médico-sociaux et six autobus pour le programme de formation, ainsi que des indemnités de subsistance pour 55 infirmières et sages-femmes, 80 auxiliaires, 60 accoucheuses autochtones et 70 enseignants. L'OMS fournira une assistance technique par l'intermédiaire de ses conseillers régionaux itinérants, spécialistes d'HMI et de soins infirmiers.

### **Sénégal**

#### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 59 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

La réorganisation du service de lutte contre les grandes endémies et la décentralisation augmenteront l'efficacité de la campagne et assureront une collaboration plus étroite entre les unités de traitement fixes et mobiles. La supervision des activités des agents sanitaires et le contrôle clinique des malades seront confiés à 14 infirmiers contrôleurs de la lèpre.

### **Sierra Leone**

#### *Assainissement*

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.109

Allocation : 33 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Ce projet a pour but de moderniser et d'élargir la formation du personnel sanitaire grâce à l'exécution d'un projet pilote dans une région rurale située à proximité de Bo. Pendant la première phase, on s'attachera surtout à réorganiser et à déve-

lopper l'école d'inspecteurs sanitaires de Bo pour la porter au niveau requis par la Royal Society of Health. On construira un nouveau bâtiment capable d'accueillir 45 étudiants qui y feront trois années d'études, après quoi ceux qui auront obtenu leur diplôme entreront dans les services sanitaires du gouvernement. La formation pratique ira de pair avec la mise en place d'une zone pilote de démonstration où seront construits des puits sanitaires et des installations pour le lavage, des systèmes sanitaires pour l'évacuation des excréta et des latrines rudimentaires; on y améliorera aussi l'habitat et l'évacuation des ordures ménagères. Un programme soigneusement étudié d'éducation sanitaire sera mis à exécution de façon à obtenir la coopération pratique de la population. Pendant la seconde phase du programme, on développera un service central d'assainissement placé sous la direction d'un ingénieur sanitaire. On se propose d'entreprendre une étude sanitaire complète du pays. Le FISE fournira l'équipement pour l'éducation sanitaire, du matériel de recherche et de laboratoire, des matériaux pour l'atelier et la construction de puits, des pompes et accessoires, une commerciale, un camion et 20 bicyclettes. Ce programme a bénéficié, pour sa préparation, des conseils et de l'assistance d'un ingénieur sanitaire de l'OMS et celle-ci fournira pour deux ans les services d'un inspecteur sanitaire et, pour la seconde phase du programme, ceux d'un ingénieur sanitaire; elle fournira également une bourse d'études de six mois pour l'inspecteur sanitaire du pays et une bourse d'un an destinée à un ingénieur civil.

### Tanganyika

#### *Conservation du lait (Arusha)*

[première assistance du FISE]. — E/ICEF/P/L.142

Montant total de l'assistance approuvée : 167 000 dollars

Période : 1962-1963

Allocation initiale approuvée : 50 000 dollars

Approbation technique : FAO.

Un établissement dont les installations pourront traiter 30 000 litres de lait liquide par jour sera créé à Arusha (Province septentrionale). Dans la phase initiale, cet établissement servira également à former du personnel aux techniques du ramassage, du traitement et de la distribution du lait. En organisant le ramassage, le traitement et la distribution du lait, il sera possible de mieux équilibrer les ressources en lait pendant les saisons sèches et les saisons humides. En améliorant la conservation du lait et en élargissant le système de distribution, on pourra fournir du lait de bonne qualité aux zones de faible production. Si ce projet réussit, il permettra de développer la production de lait dans d'autres zones. On créera un conseil régional des laiteries, où seront représentés les producteurs, les distributeurs et les consommateurs de lait, et qui accordera aux producteurs et aux distributeurs des permis d'installation, qui réglementera les prix et donnera des conseils sur la vente du lait et des produits laitiers. Le programme sera financé par le gouvernement, qui consentira à cette fin un prêt à la Tanganyika Farmers' Association. Le gouvernement prendra des dispositions pour que les autorités provinciales, municipales et locales assurent, gratuitement ou à prix réduits, des distributions de lait aux mères et aux enfants par l'intermédiaire des centres de santé, des écoles primaires et des foyers. Le FISE fournira du matériel pour la laiterie et 5 000 dollars pour contribuer aux frais d'installation du matériel. La FAO fournira les services d'un conseiller pour la gestion des usines et d'un expert en matière de commercialisation du lait. Elle fournira également deux bourses pour permettre à des membres du personnel de la laiterie de suivre à Bombay (Inde) les cours de formation en matière de production laitière.

*Hygiène maternelle et infantile de base*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.158

Allocation : 89 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Les services de santé et les services sociaux seront réorganisés notamment par l'établissement d'une infrastructure sanitaire à l'échelon du centre, de la sous-préfecture, de la préfecture et du pays; l'intégration des activités d'HMI et des activités sociales aux fonctions des centres de santé, et le lancement dans les campagnes d'un programme d'éducation sanitaire et de développement communautaire. Les médecins, les infirmières de la santé publique et différentes catégories de techniciens de la santé continueront d'être formés à l'étranger. L'école nationale d'infirmières auxiliaires, de sages-femmes et d'assistantes sociales de Fort Lamy sera réorganisée et offrira un cours de deux ans. Une zone de démonstration sera créée à Fort Lamy au début de 1962. Les éducateurs sanitaires deviendront des agents polyvalents du développement communautaire et ils seront formés dans un centre spécial dépendant de la Direction des affaires sociales. Le FISE fournira du matériel d'enseignement pour l'école nationale d'infirmières auxiliaires, de sages-femmes et d'assistantes sociales, pour le centre de formation en matière de santé publique et de développement communautaire ainsi que pour la zone de démonstration, le tout à Fort Lamy; pour 10 centres médico-sociaux, 10 centres de santé secondaires et cinq maternités rurales; des trousseaux d'infirmière et de sage-femme, des médicaments, du savon, du lait et des capsules de vitamines; 16 véhicules, 40 bicyclettes ainsi que des indemnités de subsistance. On a demandé l'approbation technique de la Direction des affaires sociales de l'ONU, qui prendra sa décision d'après les résultats d'une tournée que doit faire l'un de ses représentants en décembre 1961. Le versement des indemnités de subsistance dépendra de l'avis exprimé par la Direction.

### Togo

*Services de base d'HMI et assainissement*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.97

Allocation : 87 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Le plan pour 1962-1963 comprend :

- La formation de personnel médical et d'aides sages-femmes de façon que, dans deux ans, toutes les maternités et tous les dispensaires soient dotés de personnel qualifié; deux nouvelles écoles de formation seront ouvertes : l'une pour infirmières et sages-femmes et l'autre pour agents sanitaires;
- La mise en place d'un réseau de maternités et de dispensaires afin d'assurer une protection adéquate aux mères et aux enfants;
- L'organisation d'une zone pilote et de démonstration pour les activités de santé publique et d'assainissement, comportant le forage de 200 puits, l'amélioration des méthodes d'évacuation des excréta, l'éducation sanitaire du public, l'amélioration des logements et la lutte contre les rongeurs.

L'allocation approuvée vise les activités de la première année (1962) du plan biennal. Par la suite, ces activités seront développées et deviendront l'un des éléments d'un programme de développement communautaire qui portera sur l'ensemble du pays. Le FISE fournira du matériel pour les salles de maternité et de

pédiatrie, des services hospitaliers, des fournitures et du matériel pour la formation professionnelle, les laboratoires, l'éducation sanitaire, les ateliers et la construction des puits, des moyens de transport, ainsi que des indemnités de subsistance pour 20 stagiaires. L'OMS fournira pendant la période de deux ans envisagée les services d'un conseiller en matière de soins infirmiers, d'un ingénieur sanitaire, d'un technicien de l'assainissement ainsi que six bourses d'études et certaines fournitures.

#### *Lutte contre le pian (poursuite des opérations)*

Allocation : 54 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Pendant la campagne de lutte contre le pian, qui s'est déroulée de 1956 jusqu'au milieu de l'année 1959, on a examiné 566 822 personnes sur une population comptant, selon les estimations, environ 1 050 000 habitants; on a constaté que 12 p. 100 d'entre elles souffraient du pian; environ 50 p. 100 des malades étaient contagieux. L'incidence du pian a été réduite à 3 p. 100 et celle des cas contagieux à 1 p. 100, mais, à la fin de l'année 1959, elle était remontée respectivement à 4 p. 100 et 1,3 p. 100. La campagne doit être maintenant recommencée et elle se poursuivra en 1962-1963; on intensifiera alors le dépistage et le traitement dans l'ensemble du pays et les services mobiles coopéreront plus étroitement avec les centres médicaux fixes. On intensifiera la propagande sanitaire de masse dans le but d'atteindre 95 p. 100 de la population totale. Au cours des opérations initiales de prospection et de traitement, on soignera 50 à 60 000 malades et 180 000 sujets contacts. Vingt mille autres malades et 100 000 autres sujets contacts seront soignés lors de la répétition de l'enquête. Neuf unités mobiles seront créées, ce qui constituera la première mesure vers l'établissement du nouveau Service de lutte contre les maladies endémiques; on prévoit la création de 13 unités mobiles au total, soit une unité pour chaque subdivision. L'OMS fournira les services d'un médecin, d'un technicien de laboratoire, ainsi que des bourses et du matériel. Le FISE fournira de la pénicilline, du matériel pour la campagne et 16 véhicules.

## Tunisie

#### *Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.115*

Allocation : 104 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Le nombre d'infirmières sages-femmes diplômées chaque année passera de 15 à 25. Des infirmières auxiliaires sont formées à l'heure actuelle dans trois écoles. Sept nouveaux centres de formation pour le personnel auxiliaire vont être créés et le nombre de stagiaires passera de 130 à 340; 397 infirmiers agents sanitaires suivent actuellement un cours spécial de formation professionnelle. Avec l'assistance du FISE et de l'OMS, on a ouvert au printemps de 1960 un centre de formation et de démonstration d'HMI dans une banlieue située au sud de Tunis. Un deuxième centre du même genre sera ouvert en 1962 dans une zone semi-rurale près de Sfax. Quatorze pédiatres travaillant à temps plein seront chargés de surveiller toutes les activités d'HMI dans leurs régions respectives. Ils coordonneront les travaux des services locaux d'HMI avec ceux d'autres services locaux, notamment en ce qui concerne l'assainissement, l'éducation sanitaire, l'économie domestique et la puériculture, ainsi qu'avec les activités des maternités rurales et des services hospitalier ruraux. Sur les 53 centres d'HMI que l'on se proposait de créer entre 1959 et

1961, 33 fonctionnent actuellement avec un personnel complet; des travaux de construction ou de réfection sont en cours en ce qui concerne les 20 autres. En 1962-1963, on ouvrira 20 centres supplémentaires moins importants, surtout dans les zones rurales. Les maternités rurales dont on a entrepris la construction sont reliées aux centres d'HMI par huit équipes mobiles. Deux sont déjà ouvertes et quatre autres seront bientôt prêtes. On compte en ouvrir 10 autres en 1962-1963. Le FISE fournira le matériel et les fournitures pour le centre de démonstration de Sfax, pour neuf nouvelles maternités rurales et 20 nouveaux centres d'HMI ainsi que, pour les cours de formation, du matériel de vaccination et des vaccins, 13 véhicules pour les pédiatres régionaux, 16 véhicules pour les centres d'HMI, aux fins des opérations de supervision et d'évacuation, et huit véhicules pour les vaccinations; le FISE fournira également des indemnités de subsistance pour 24 infirmières sages-femmes, 48 infirmières auxiliaires ainsi que pour 14 pédiatres régionaux qui participeront à des stages et au premier cycle d'études de sept jours; enfin un supplément de traitement pour 29 infirmières sages-femmes détachées auprès des centres ruraux d'HMI.

#### *Éducation nutritionnelle*

*(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.149*

Allocation : 59 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : FAO, UNESCO et OMS

Les grandes lignes du plan pour 1962-1963 sont les suivantes :

a) *Auxiliaires visuels* : On entreprendra la production en série de 22 affiches différentes, de flannellographes, de deux jeux de bandes pour projections fixes, d'une série de photographies et de graphiques et de certains manuels qui se sont révélés très efficaces pour l'enseignement nutritionnel dans les écoles, les écoles normales, les centres d'éducation de base et les stages de formation du Ministère de la santé et de la protection sociale.

b) *Formation* : Sous les auspices communs du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé et de la protection sociale, l'Université de Tunis organisera quatre cours d'introduction d'une durée de deux semaines, qui seront suivis par 460 instituteurs au total. On poursuivra en 1962-1963 les cycles d'études de trois jours à l'intention des 550 directeurs de cantines scolaires qui ne les ont pas encore suivis. Cent élèves des écoles normales assisteront à des cycles d'études de trois jours sur l'organisation pratique des cantines scolaires et l'enseignement de la nutrition aux enfants. Des cycles d'études du même genre seront organisés à l'intention de 100 personnes chargées de l'organisation des repas dans des foyers pour enfants, des villages, des hôpitaux et des colonies de vacances. Un cycle d'études d'une durée de six jours, qui aura lieu à Tunis en 1962, permettra aux fonctionnaires chargés d'encourager le développement des jardins communautaires et des poulaillers d'acquérir une connaissance directe des activités du Ministère de la santé et du Ministère de l'enseignement en matière d'alimentation scolaire et de nutrition.

c) *Éducation nutritionnelle* : On s'attachera de plus en plus à intégrer l'éducation nutritionnelle dans les plans nationaux de développement en cours d'élaboration et l'on s'efforcera de coordonner davantage les activités de la section de nutrition du Ministère de la santé et de la protection sociale et celles d'autres services. Le FISE fournira du matériel audio-visuel et du matériel pour la production d'auxiliaires visuels; trois véhicules pour le contrôle des activités en matière d'alimentation scolaire et d'éducation nutritionnelle, et un véhicule pour le centre de production d'auxiliaires visuels, des fonds pour couvrir les frais de production et d'imprimerie, des indemnités de subsistance pour 1 310 stagiaires, ainsi que le traitement, pendant six mois, d'un expert en matière de publications et d'auxiliaires visuels.

**Antilles : Trinité et Tobago**

*Éducation nutritionnelle et activités connexes*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.147

Allocation : 75 000 dollars  
Période : 1962-1964  
Approbation technique : FAO, OMS

L'objectif de ce projet est d'améliorer le niveau nutritionnel de la population rurale en recourant aux moyens suivants : cours de formation pour le personnel local, jardins scolaires, élevage de menu bétail, pisciculture, éducation nutritionnelle dans les écoles et les centres de santé. Après les trois premières années, le gouvernement poursuivra et élargira le projet dans la mesure de ses possibilités financières. Un comité ayant à sa tête le Directeur des services médicaux et comprenant le Directeur de l'éducation et l'Administrateur des services agricoles s'occupera de la coordination du projet. Dans chacune des huit zones d'opération, un centre urbain organisera les activités sanitaires et agricoles entreprises dans le cadre de ce projet. On créera des jardins et on élèvera du menu bétail, à des fins de démonstration, dans 45 écoles primaires rurales qui organiseront également des repas scolaires et des démonstrations culinaires. L'éducation nutritionnelle sera inscrite au programme des écoles primaires, intermédiaires et secondaires. Le service de vulgarisation agricole et la section d'économie domestique du Département du développement communautaire prêteront leur concours pour les activités suivantes : création de jardins scolaires et organisation de démonstrations culinaires dans les écoles, jardinage familial et préparation des aliments dans les foyers. On organisera également des réunions pour apprendre aux mères les techniques de la nutrition. Le Département des services médicaux fera une large place à l'éducation nutritionnelle à l'occasion de ses contacts avec la population. Le FISE fournira du matériel et des fournitures à 45 écoles pour les jardins, l'élevage du menu bétail, les repas scolaires et l'éducation nutritionnelle; du matériel pour 6 aleviniers, pour la formation et pour l'analyse des denrées alimentaires; il fournira également 4 véhicules pour la surveillance et les indemnités de subsistance pour 270 instituteurs, infirmières, inspecteurs sanitaires, experts en économie domestique, vulgarisateurs agricoles et agents du développement communautaire. La FAO et l'OMS fourniront une assistance technique et des bourses.

**Argentine**

*Lutte contre la tuberculose*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.105

Allocation : 84 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Ce projet a pour but de créer un centre national à Recreo pour favoriser et coordonner la lutte antituberculeuse dans tout le pays. Le centre aura pour tâche d'exécuter un programme de démonstration de lutte antituberculeuse dans une région qui compte 332 000 habitants, d'entreprendre des recherches sur tous les aspects de la lutte contre la tuberculose et de former du personnel national pour les programmes de lutte antituberculeuse. Le FISE fournira deux appareils de photofluorographie à rayons X (un mobile et un fixe), du matériel de laboratoire, des médicaments, des vaccins et des pellicules, du matériel pour l'éducation sanitaire et les statistiques, des moyens de transport et des indemnités de subsistance pour 10 étudiants. L'OMS fournira les services d'un spécialiste des campagnes de lutte contre la tuberculose et de deux consultants en matière d'administration

de la santé publique et de statistiques de vie qui rempliront les fonctions de professeurs et elle octroiera des bourses d'études à l'intention du personnel local.

**Bolivie**

*Éradication du paludisme*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.107

Allocation : 89 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

La phase d'attaque de la campagne d'éradication du paludisme se poursuivra. Cette campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et obtient du gouvernement l'appui financier nécessaire. Le FISE procurera des insecticides, des pièces de rechange pour pulvérisateurs, des fournitures de laboratoire et des moyens de transport. L'ICA des États-Unis fournit une assistance pour la campagne menée en Bolivie. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments antipaludiques.

*Lutte contre la tuberculose*  
(Projet pilote)  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.102

Allocation : 66 000 dollars  
Période : 1963-1964  
Approbation technique : OMS

L'objectif du programme est de créer une zone pilote nationale où l'on effectuera une enquête sur l'indidence de la tuberculose et les moyens de lutter contre cette maladie et où l'on assurera la formation de personnel médical bolivien aux méthodes de lutte antituberculeuse. La zone pilote compte 232 000 habitants. La direction du projet sera confiée à la Division de la lutte antituberculeuse du Ministère de la santé. Les cinq principaux centres de santé desservant la zone intéressée, dont l'un est administré dans le cadre du programme de la Mission auprès des Indiens des Andes, collaboreront à l'exécution du programme. Des équipes mobiles seront chargées du dépistage et des diagnostics ainsi que du traitement chimiothérapeutique ambulatoire. Le FISE fournira une unité mobile de photofluorographie, du matériel de laboratoire et des fournitures pour les opérations sur le terrain, des médicaments et des moyens de transport. L'OMS fournira des services consultatifs et, sous réserve des disponibilités financières, détachera, à titre de consultants, un spécialiste de la tuberculose et une infirmière.

**Brésil**

*Hygiène maternelle et infantile de base*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.136

Montant total de l'assistance approuvée : 625 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Allocation initiale approuvée : 508 000 dollars  
Approbation technique : OMS

Le programme d'hygiène intégré sera développé dans trois États (Piauí, Sergipe et Rio Grande do Norte) et étendu à cinq nouveaux États (Alagoas, Bahia, Ceará, Maranhão et Paraíba). Le programme d'éducation, mis en œuvre par l'intermédiaire des clubs de mères, sera renforcé dans tous les États du pays. On créera un conseil de coordination. Les offices régionaux du

SESP fourniront des conseils sur l'organisation et l'administration du programme et sur la formation. On établira un réseau régional intégré de centres principaux et secondaires de santé, d'hôpitaux et de maternités. Les centres de santé seront chargés des soins maternels et infantiles, y compris le traitement des maladies infantiles graves, la lutte contre les maladies contagieuses, l'immunisation, la nutrition, l'éducation sanitaire, les statistiques de l'état civil, et, dans certains cas, les soins dentaires. Des maternités ou des hôpitaux ruraux seront créés en relation avec les centres de santé de localités importantes et les services existants seront développés. Les hôpitaux ruraux assureront les soins aux mères et aux enfants et effectueront les interventions chirurgicales courantes ou celles qui présentent un caractère d'urgence. Des services de soins dentaires seront créés dans certains centres de santé. On prépare un important programme de formation. Neuf nouveaux centres de formation viendront s'ajouter aux sept centres existants. Les clubs de mères qui ont été organisés dans tous les États et territoires constituent un élément important du programme d'éducation; on apprend aux mères à coudre, à faire la cuisine, à tenir leur ménage, à nourrir et à soigner leurs enfants et on leur enseigne l'importance de l'hygiène et de la formation de bonnes habitudes. Afin de faciliter une révision de la structure des salaires du personnel supérieur d'encadrement, le FISE fournira des honoraires pendant une période de trois ans. Des cycles d'études seront organisés chaque année à l'intention du personnel d'encadrement. Le FISE fournira également les indemnités de subsistance pour les stagiaires, du matériel de base pour 123 centres de santé et 94 centres secondaires, du matériel de laboratoire et du matériel dentaire, du matériel de base pour un hôpital d'enfants, pour 24 hôpitaux ruraux et pour 15 maternités, du matériel pour neuf centres de formation, des trousseaux courantes, des machines à coudre pour les clubs de mères, 54 véhicules pour les activités de supervision et 466 bicyclettes pour les infirmières visiteuses et les agents sanitaires. L'OMS fournit les services de deux médecins de la santé publique, d'une infirmière, d'un ingénieur sanitaire et d'un statisticien pour aider à la mise en œuvre des services ruraux d'hygiène.

### Chili

*Production de farine de poisson  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.113*

Allocation : 65 000 dollars  
Période : 1961-1962  
Approbation technique : FAO

Le Conseil d'administration a approuvé en septembre 1955 une allocation pour la fourniture de matériel et l'envoi d'un ingénieur chargé de surveiller l'installation, à Quintero, d'une fabrique de farine de poisson. Cette fabrique devait produire de la farine de poisson à haute teneur en protéines qui devait être incorporée (à raison de 5 grammes par jour et par personne) au pain distribué, dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire, à 300 000 enfants d'âge scolaire. Une fois l'usine installée en 1958, il est apparu qu'il fallait effectuer d'importantes transformations pour fabriquer de la farine de poisson à partir de poissons frais. Ces transformations, dont la possibilité avait été prévue dans le cahier des charges, ont maintenant été effectuées. Des fonds sont nécessaires pour faire face aux dépenses que représentent l'installation du matériel ayant subi les modifications nécessaires et de l'appareillage électrique, l'amélioration de l'approvisionnement en eau, les transformations apportées à la fabrique, les mesures de sécurité et les essais. Les estimations initiales des dépenses du gouvernement ont déjà été dépassées de plus de 40 p. 100. Pour que ce programme puisse fonctionner efficacement, le Conseil d'administration a approuvé les crédits permettant de couvrir les dépenses supplémentaires nécessaires.

### Equateur

*Éradication du paludisme. — E/ICEF/P/L.101*

Allocation : 338 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

C'est la troisième année que le DIT est employé pour la phase d'attaque. La campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et obtient du gouvernement l'appui financier nécessaire. Le FISE procurera des insecticides, des pulvérisateurs, des pièces de rechange, des fournitures de laboratoire et des moyens de transport. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments antipaludiques. L'ICA des États-Unis donne également une assistance.

*Conservation du lait (poursuite des opérations)*

Allocation : 24 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : FAO

L'usine de pasteurisation du lait de Quito, qui bénéficie d'une assistance du FISE, a commencé à fonctionner le 11 avril 1961 et elle a atteint l'objectif recherché, si bien que le lait pasteurisé, qu'il provienne de cette usine ou d'usines privées, a presque entièrement remplacé le lait de qualité douteuse qui était jadis vendu dans cette ville. La distribution gratuite de lait pasteurisé, financée à l'aide de fonds municipaux, s'étend à 4 600 enfants dans les écoles municipales. On prépare des plans pour inscrire au budget national des crédits pour des distributions gratuites de lait. Le prix du lait pasteurisé vendu au détail par l'usine a été maintenu à la portée des économiquement faibles. L'usine, conçue en fonction d'une capacité de 60 000 litres, a des installations de stockage et de clarification insuffisantes. Le FISE fournira un réservoir à lait, une écrémeuse, un clarificateur, des pompes et quelques pièces de rechange.

### Guatemala

*HMI de base et formation professionnelle  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.122*

Allocation : 113 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Ce projet vise à renforcer et à intégrer les services sanitaires nationaux, l'effort devant porter principalement sur les services de santé maternelle et infantile, la formation de personnel et la création de services dans les zones rurales, dans le cadre de la décentralisation régionale. On doit organiser en 1962 trois bureaux régionaux qui seront dotés du personnel de direction et d'encadrement nécessaires (médecins, infirmières, spécialistes de l'éducation sanitaire, de la nutrition et des statistiques), et un laboratoire de santé publique; on créera également 14 centres principaux et 22 centres secondaires de santé, un atelier sanitaire central et des services pour le contrôle et l'entretien des moyens de transport; enfin on formera du personnel au moyen de cours de formation locaux et d'études à l'étranger. Le FISE fournira du matériel de base pour les centres de santé, des trousseaux pour les infirmières et les sages-femmes, du matériel de laboratoire et de chirurgie dentaire, des moyens de transport, du matériel pour l'atelier sanitaire ainsi que les indemnités de subsistance pour 60 infirmières auxiliaires et 220 empiricas. En 1962, un conseiller médical de l'OMS, un ingénieur sanitaire, une infirmière de la santé publique et un agent sanitaire prêteront leur concours et l'OMS fournira des bourses. L'ICA des États-Unis collabore à l'exécution du programme.

## Haïti

### Assainissement

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.108

Allocation : 67 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Le projet a pour but de mettre sur pied des services d'assainissement dans la région du Cul de Sac (population : 132 000 habitants), où le programme pilote de services de santé ruraux intégrés, qui bénéficie de l'assistance du FISE, est en voie d'organisation. On assurera l'approvisionnement en eau potable, la priorité étant donnée aux besoins des centres de santé et des écoles. Les logements seront améliorés grâce à la fourniture de planchers en béton, de fenêtres, d'articles de cuisine et de latrines. On organisera des communautés locales de façon qu'elles puissent participer à la mise en œuvre du projet. Un atelier central sera aménagé et on y fabriquera des dalles de latrines et des moules pour tuyaux. Le FISE fournira du matériel pour le forage des puits, des pompes et des canalisations, du matériel pour l'atelier et des moyens de transport. L'OMS fournit les services d'un médecin, d'une infirmière de la santé publique et d'un ingénieur sanitaire, travaillant à titre de consultants.

### Éradication du paludisme (poursuite des opérations)

Montant total de l'assistance approuvée : 1 385 000 dollars

Période : 1962-1965

Allocation initiale approuvée : 275 000 dollars

Approbation technique : OMS

Après avoir été appliquée pendant quelques mois en 1958, une campagne d'éradication du paludisme a été interrompue en raison des difficultés que posait le financement local. Au début de 1961, la campagne a été réorganisée sous la direction administrative du Service coopératif interaméricain de la santé publique (SCISP) et on a pu obtenir sur place les fonds nécessaires pour le financement des opérations. Pendant la phase préliminaire actuellement en cours, on met à jour les données de reconnaissance géographique : on procède à des recherches sur l'épidémiologie du paludisme, l'écologie des vecteurs et leur sensibilité aux insecticides; on forme du personnel et on organise les travaux d'exécution sur le terrain. La phase d'attaque au cours de laquelle on soumettra 850 000 maisons environ à des pulvérisations de DDT par cycles de six mois, ce qui assurera la protection de 3 350 000 habitants, commencera en janvier 1962. Le FISE fournira des insecticides, des pulvérisateurs, des moyens de transport, des pièces de rechange et du matériel de laboratoire. L'OMS fournit les services de huit consultants. L'ICA des États-Unis fournit les services de trois consultants.

### Enseignement primaire

(éducation nutritionnelle et enseignement ménager)

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.114

Allocation : 15 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : FAO, UNESCO

Le gouvernement, en collaboration avec l'UNESCO, est en train de créer à Marfranc une école normale destinée à la formation des instituteurs. Il s'agit de les préparer aux tâches qui leur seront confiées dans les régions rurales en vue de stimuler le développement économique, culturel et agricole. Le projet fait partie du grand programme de l'UNESCO pour l'enseignement primaire en Amérique latine. Il est possible d'utiliser des locaux de la station expérimentale agricole de Marfranc, qui dispose d'un personnel spécialisé, d'un laboratoire et d'une ferme de plus de 400 acres. Une école primaire sera rattachée à l'école normale ainsi que sept écoles satellites qui serviront à la formation pra-

tique des étudiants. Les cours de l'école seront échelonnés sur trois ans et s'adresseront à des instituteurs et des institutrices âgés de 15 à 18 ans. Un cours professionnel accéléré sera dispensé chaque année à certains étudiants âgés de 18 à 30 ans. Le FISE fournira du matériel pour les dispensaires scolaires et pour les cantines, ainsi que des moyens de transport. La FAO, l'OMS et l'UNESCO fourniront des avis techniques.

## Honduras

### Assainissement (poursuite des opérations)

Montant total de l'assistance approuvée : 176 000 dollars

Période : 1962-1963

Allocation initiale approuvée : 125 000 dollars

Approbation technique : OMS

Avec l'assistance du FISE, des travaux d'assainissement ont été exécutés dans la zone de démonstration de Las Crucitas. Des agents sanitaires ont accompli une œuvre éducative, on a développé les systèmes d'adduction et d'évacuation des eaux, organisé l'enlèvement des ordures ménagères et construit des latrines et des puits. Seize puits et quelque 600 latrines seront terminés à la fin de 1961. L'amélioration de l'approvisionnement en eau et du système de latrines doit maintenant être étendue à quatre districts sanitaires. On construira dans des localités rurales 80 systèmes d'adduction d'eau qui apporteront de l'eau potable à quelque 50 000 personnes. La nouvelle Division de l'assainissement établira, en collaboration avec les autorités municipales, des comités locaux responsables du fonctionnement et de l'entretien des systèmes. Les frais locaux seront supportés à part égale par le Ministère de la santé publique et par la municipalité intéressée. La construction de 8 300 latrines est prévue. Le programme sera exécuté par les services de santé locaux sous le contrôle d'inspecteurs sanitaires, dont 119 seront diplômés à la fin de 1963. Le Ministère de la santé publique fournira le ciment et les communautés locales fourniront le sable et la main-d'œuvre. Le FISE procurera pour le forage des puits le matériel et les fournitures, les pompes et les moyens de transport. L'OMS offre les services d'un ingénieur sanitaire et d'un agent sanitaire. L'ICA des États-Unis s'est occupée principalement de l'approvisionnement en eau des zones urbaines et a fourni un atelier pour la construction de latrines.

### Éradication du paludisme

(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.107

Allocation : 221 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

C'est la quatrième année que le DDT est utilisé pour la phase d'attaque. La campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et on obtient du gouvernement l'appui financier nécessaire. Le FISE procurera des insecticides, des pulvérisateurs, des pièces de rechange et des moyens de transport. L'OMS continuera à fournir des services de consultants et des médicaments antipaludiques. L'ICA des États-Unis fournit également une assistance financière pour cette campagne.

## Honduras britannique

### Éradication du paludisme

(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.107 et Add.1

Allocation : 39 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

C'est la quatrième année que l'on utilise le DDT pour la phase d'attaque. La campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et a obtenu du gouvernement l'appui finan-

cier nécessaire. Le cyclone qui a causé dans le territoire de grands ravages en octobre a détruit une partie des fournitures destinées à la campagne; l'allocation approuvée comprend une somme de 14 000 dollars pour les remplacer. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments antipaludiques. Le FISE procurera des insecticides, des pulvérisateurs, des pièces de rechange, des fournitures de laboratoire et des moyens de transport.

## Mexique

*HMI de base et assainissement*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.126

Montant total de l'assistance approuvée : 861 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Allocation initiale approuvée : 676 000 dollars  
Approbation technique : OMS

L'organisation de districts sanitaires chargés de la coordination des services de la santé publique a été accélérée et s'étendra à l'ensemble du pays dans les trois ou quatre années qui viennent. Les services fournis concernent les campagnes de lutte contre les maladies transmissibles, l'hygiène maternelle et infantile, l'assainissement, les recherches sur la nutrition, les programmes socio-économiques visant à élever le niveau culturel et les revenus familiaux, l'assistance médico-sociale et la formation de personnel professionnel ou auxiliaire. Des services de santé intégrés seront organisés en 1962 et 1963 dans 11 districts sanitaires supplémentaires appartenant à 11 États, et desserviront les régions rurales, l'accent étant mis sur les programmes d'hygiène maternelle et infantile et les programmes d'assainissement. Au cours des deux prochaines années on créera 95 centres d'HMI dont 42 seront dotés de petites maternités rurales. Tous les centres travailleront en coopération avec des clubs de mères. On prévoit l'extension de 250 réseaux d'approvisionnement en eau. Dans près de 252 localités, des latrines seront installées dans les maisons et les écoles, des bains communaux et des blanchisseries seront construits, des puisards et des fosses septiques seront aménagés, des systèmes d'égouts et des systèmes de ramassage et d'enlèvement des ordures seront mis en place et développés. Des ateliers seront établis dans chaque région. L'amélioration du logement sera entreprise dans 251 localités, notamment par la construction de sols en ciment et de toits adaptés aux conditions climatiques et aux traditions culturelles locales, la fourniture d'appareils de cuisson, le plâtrage des murs, la fourniture de portes et de fenêtres et la peinture des bâtiments. On encouragera également les collectivités à participer à l'amélioration des écoles, à la construction d'abattoirs et à l'aménagement des marchés publics et des terrains de sports. Le FISE fournira du matériel pour les centres de santé primaires, les clubs de mères et les ateliers sanitaires, du matériel de forage et des accessoires, des moyens de transports pour les services d'assainissement et pour le personnel de supervision. L'OMS fournit les services d'un administrateur de la santé publique, de trois infirmières, d'un ingénieur sanitaire et d'un agent sanitaire.

*Éradication du paludisme*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.107

Allocation : 749 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

L'assistance est destinée à permettre de poursuivre la phase d'attaque de la campagne en 1962-1963. Cette campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et obtient du gouvernement l'appui financier nécessaire. Le FISE procurera des insecticides, des pièces de rechange pour pulvérisateurs, des fournitures de laboratoire et des moyens de transport. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments antipaludiques.

*Programme urbain (amélioration du logement, assainissement orientation et formation professionnelles)*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.127

Allocation : 217 000 dollars  
Période : 1962

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OIT, OMS

Pour résoudre les graves problèmes d'ordre social et sanitaire qui se posent dans les taudis des faubourgs de Mexico, le gouvernement envisage un programme intensif d'amélioration des logements, d'hygiène du milieu et d'orientation et de formation professionnelles des jeunes gens dans trois districts (qui comptent au total 400 000 à 500 000 habitants), en poursuivant les activités que les habitants ont déjà commencées de leur propre initiative. Le programme comprendra trois ateliers pour la production de matériaux destinés au réaménagement et à la reconstruction des logements ainsi qu'aux travaux d'assainissement. A l'intention des jeunes, des centres d'orientation et de formation professionnelles seront situés près des ateliers, et les étudiants seront encouragés, pour compléter leur formation, à travailler avec les équipes mobiles. On compte développer les services sociaux existants dans la zone du programme. Les trois districts en question, qui sont situés près de zones industrielles, ont été choisis parce qu'ils sont les principaux points d'accès au district fédéral et présentent les problèmes de logement les plus graves. Le programme sera exécuté par la Direction de l'hygiène du district fédéral; elle travaillera en coopération avec l'Oficina Del Plano Regulador qui est chargée de l'aménagement du milieu naturel dans le district, le Département de l'éducation, le Département des eaux et l'Institut régional de la jeunesse mexicaine. Chaque district, qui fournit des services de santé généraux, a aussi une section d'assainissement et une section de services sociaux, ainsi que des « Clubs Familiaux » (clubs de mères, de jeunes ou d'adultes). On créera, dans chaque district sanitaire, un service spécial d'amélioration du logement et de formation professionnelle comprenant les principales sections suivantes : planification du programme (avec le concours d'architectes, d'ingénieurs et de dessinateurs; promotion, avec le concours de promoteurs, d'éducateurs sanitaires, de travailleurs sociaux et d'inspecteurs sanitaires), amélioration et construction des logements, comprenant un atelier central divisé en sections de menuiserie, de plomberie, de maçonnerie, d'électricité et de forge, ainsi que des équipes de travail mobiles; formation et orientation professionnelles, avec des instructeurs dans différentes matières, des psychologues et des amateurs des sports. Les ateliers centraux produiront les matériaux nécessaires pour améliorer le réseau de conduites d'eau et le système du tout-à-l'égout. Les centres d'orientation et de formation professionnelles offriront des services sociaux et récréatifs aux jeunes. Le FISE fournira du matériel et des moyens de transport pour le programme d'amélioration des logements et d'assainissement, ainsi que du matériel pour les centres professionnels. Un laboratoire mobile d'essais locaux et d'évaluation des matériaux de construction économiques disponibles sur place desservira les trois ateliers.

## Panama

*HMI de base et assainissement*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.125

Montant total de l'assistance approuvée : 409 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Allocation initiale approuvée : 247 000 dollars \*  
Approbation technique : OMS

Afin d'assurer aux collectivités des services préventifs et curatifs intégrés, on créera, dans la région sanitaire centrale, un

\* Cette allocation comprend des fonds pour la lutte antituberculeuse dans une région pilote (voir plus bas).

réseau de services installés en des points stratégiques et dont les fonctions seront coordonnées. Les centres locaux dirigeront les intéressés vers les centres plus importants, notamment pour les traitements hospitaliers, les diagnostics de laboratoire, la formation de personnel, les activités de supervision et les enquêtes spéciales. Chaque zone sera dotée d'un centre intégré comprenant un centre de santé et de formation sanitaire, dont le personnel se composera d'un médecin directeur, de médecins, d'un dentiste, d'infirmières, d'un spécialiste de la nutrition, d'un éducateur sanitaire, d'un travailleur social, d'infirmières auxiliaires, d'agents sanitaires et de techniciens. Quatre centres intégrés seront établis dans des régions rurales fortement peuplées. Les 14 autres centres principaux qui en dépendront posséderont des maternités et des services pédiatriques. Le plan prévoit également un réseau de centres de santé secondaires, dotés de personnel auxiliaire permanent et visités régulièrement par un médecin; un emplacement a déjà été choisi pour 23 de ces centres. On fera de la zone de Penonomé, qui bénéficie de l'assistance du Service coopératif interaméricain de la santé publique (SCISP), une zone pilote pour déterminer les méthodes et procédures à employer dans le programme général. Le dispositif de santé publique assurera les services suivants : soins aux mères et aux enfants, traitement des maladies infantiles, éducation nutritionnelle, soins dentaires (une importance particulière étant attachée à l'hygiène dentaire et à l'action préventive), éducation sanitaire du groupe familial, programmes sanitaires scolaires, lutte contre les maladies transmissibles et contagieuses, comportant l'application régulière d'un programme d'immunisation et de traitement, lutte contre la lèpre dans les quatre zones de la région où la lèpre existe. Le programme d'assainissement sera mis en œuvre par le service technique sanitaire régional et par les agents sanitaires des centres de santé. On s'occupera par priorité des écoles, des communautés où l'incidence des maladies est élevée et des communautés susceptibles d'attirer de nouveaux habitants en raison des nouvelles possibilités d'emploi qui y sont offertes. Le FISE fournira du matériel de base pour 23 centres de santé, 25 centres secondaires, 12 hôpitaux, 8 pavillons de maternité et 13 services pédiatriques, du matériel dentaire, du matériel de formation et des trousseaux d'infirmières, du matériel de forage et des pompes, des moyens de transport, des indemnités de subsistance pour les stagiaires et le traitement complémentaire pour quatre membres du personnel d'encadrement. L'équipe de consultants de l'OMS comprend un conseiller médical, un ingénieur sanitaire, une infirmière de la santé publique, un administrateur des hôpitaux et un vétérinaire.

*Eradication du paludisme*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.107

Allocation : 137 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

C'est la première année que la campagne reprend depuis la réorganisation des opérations. La campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et obtient du gouvernement l'appui financier nécessaire. Le FISE procurera des insecticides et des moyens de transport. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments antipaludiques.

*Lutte antituberculeuse.* — E/ICEF/P/L.125

Allocation : 24 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

On créera dans la région centrale un centre de formation. Dans la province de Veraguas, on délimitera une région pilote nationale pour l'exécution d'un programme intégré de lutte antituberculeuse qui comprendra une enquête sur l'incidence de la tuberculose, les activités de lutte contre cette maladie et la formation de personnel aux méthodes de lutte antituberculeuse. Des équipes

mobiles seront chargées du dépistage et du diagnostic des cas et des traitements ambulatoires. Les centres de santé de la province prêteront leur concours pour les traitements et la vaccination par le BCG. Le FISE procurera du matériel de radiographie (fixe et mobile), du matériel de laboratoire, des vaccins, du matériel de campagne, des fournitures de bureau et des moyens de transport.

**Paraguay**

*Assainissement (poursuite des opérations)*

Allocation : 182 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Une nouvelle impulsion sera donnée en 1962 à l'assainissement dans les écoles bénéficiant de l'assistance du FISE pour l'éducation nutritionnelle. L'objectif est d'installer 560 nouveaux puits en 1962 : 100 dans des écoles primaires et 460 dans des communautés rurales et des centres de santé. Un conseiller en matière de forage des puits sera engagé au début de 1962 pour travailler sur place avec les équipes de forage et compléter leur formation pour ce qui est des techniques applicables dans les conditions locales. Le FISE fournira 4 500 dollars pour couvrir son traitement et ses frais de voyage. On créera un nouvel atelier sanitaire, de manière que chaque région puisse produire les dalles de latrines dont elle a besoin et d'autres fournitures nécessaires à la protection des puits. Le FISE fournira le matériel de forage et les accessoires, les pompes, les canalisations et les pièces nécessaires pour la pose, des outils pour l'atelier et les moyens de transport. L'OMS envoie une équipe de consultants composée d'un médecin, d'un ingénieur sanitaire, d'un spécialiste des méthodes administratives, d'un épidémiologiste, d'un statisticien et d'une infirmière de la santé publique; elle fournira également quelques bourses si elle dispose des fonds nécessaires. Le Service coopératif interaméricain de la santé publique (SCISP) offre les services d'un ingénieur sanitaire ainsi qu'une aide financière.

**Pérou**

*Formation en matière d'HMI de base*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.123

Montant total de l'assistance approuvée : 634 000 dollars  
Période : 1962-1965  
Allocation initiale approuvée : 183 000 dollars  
Approbation technique : OMS

Ce programme a pour but de former du personnel professionnel et auxiliaire pour les services de santé; on créera à cette fin un centre de formation qui pourra éventuellement être transformé en école de la santé publique. Pendant les quatre premières années, on compte faire suivre des cours d'entretien en matière de santé publique à 128 médecins et former 48 administrateurs pour les centres de santé, 160 infirmières monitrices, 80 infirmières de la santé publique, 630 infirmières auxiliaires, 420 inspecteurs sanitaires et 32 éducateurs sanitaires. Le FISE fournira du matériel d'enseignement et de formation, des moyens de transport pour les étudiants et le personnel de supervision, ainsi que des indemnités de subsistance. L'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé continueront à fournir les services de deux infirmières monitrices et à accorder des bourses.

*Assainissement (Junin) [poursuite des opérations]*

Montant total de l'assistance approuvée : 202 000 dollars  
Période : 1962-1964  
Allocation initiale approuvée : 110 000 dollars  
Approbation technique : OMS

Une enquête sur l'assainissement, effectuée au début de cette année, a permis l'élaboration d'un plan quinquennal visant à



fournir aux communautés rurales, dans le cadre du projet de services sanitaires intégrés du département de Junin, de l'eau potable et des installations appropriées pour l'élimination des excréta. Le programme sera exécuté dans la vallée du Mantaro, où sont concentrés 70 p. 100 de la population du département, et où un programme de développement communautaire est exécuté avec la collaboration de l'International Cooperation Administration des États-Unis. Un système d'approvisionnement en eau potable provenant de sources naturelles sera installé dans 18 grandes communautés. L'eau sera traitée dans des réservoirs et des hypochlorinateurs et distribuée par des fontaines publiques. Des puits seront forés ou creusés dans 15 centres communautaires, dans 140 écoles et dans 60 petites communautés du département où il n'y a pas d'eau potable provenant de sources naturelles. Trois ateliers sanitaires produiront des dalles de latrines destinées à quelque 1 000 latrines pour les écoles et 4 000 latrines pour les habitations rurales, des canalisations de ciment pour l'installation de systèmes de drainage simples et des matériaux pour l'amélioration de l'habitat. Le FISE fournira le matériel de forage, la tuyauterie, les hypochlorinateurs, les pompes, le matériel pour les ateliers et les moyens de transport. L'OMS fournit les services d'un médecin, d'un ingénieur sanitaire et d'infirmières.

### République Dominicaine

*HMI de base et assainissement*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.128

Montant total de l'assistance approuvée : 147 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Allocation initiale approuvée : 95 000 dollars  
Approbation technique : OMS

Ce projet vise à doter le pays d'un réseau de centres de santé chargés de l'organisation et du développement des services sanitaires aux divers échelons administratifs, et notamment de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'immunisation, des services d'hygiène maternelle et infantile, de l'assainissement, de l'éducation et de la formation sanitaires. Le plan d'action comprend la coordination et l'intégration des services sanitaires actuels et notamment des hôpitaux. Ce projet sera exécuté sous la direction du Ministère de la santé publique dans cinq zones sanitaires décentralisées qui couvriront l'ensemble du pays. L'expérience acquise lors de l'organisation du Centre de santé provincial de San Cristobal, qui bénéficie de l'assistance du FISE, et grâce au fonctionnement de ce Centre, sera progressivement appliquée à d'autres régions pendant les dix prochaines années. Un programme de formation intensive est prévu pour des médecins, des infirmières et des infirmières auxiliaires, des inspecteurs sanitaires et des techniciens de laboratoire. Le FISE fournira du matériel de base pour 19 centres de santé et 7 centres secondaires; du matériel de radioscopie et de chirurgie dentaire, du matériel de laboratoire et de formation, des moyens de transport pour les activités de contrôle et de formation et des indemnités de subsistance. L'OMS assurera les services d'une équipe de consultants composée d'un administrateur de la santé publique, d'un épidémiologiste, de deux infirmières de la santé publique, d'un ingénieur sanitaire et d'un sérologue.

### Salvador

*Éradication du paludisme*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.116

Allocation : 307 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Cette campagne s'est heurtée à des difficultés exceptionnelles. Les raisons qui expliquent la persistance de la transmission n'ont

pas été éclaircies et il n'est pas encore possible d'évaluer avec précision les perspectives d'éradication. A la fin de 1960, le principal vecteur du paludisme était résistant au DDT dans 44 localités mais les experts de l'OMS croient le DDT encore assez efficace pour que son utilisation sur une large échelle soit justifiée. On est en train d'expérimenter des techniques de distribution massive de médicaments et l'utilisation, en dernier recours, d'insecticides renfermant un composé de phosphore. On recherche activement des sources de financement supplémentaires, en dehors de l'OMS et du FISE, pour aider à assurer la distribution massive de médicaments, qui semble devoir être un complément nécessaire des opérations de pulvérisation. L'incidence du paludisme et la densité d'anophèles au Salvador sont si élevées qu'en interrompant les pulvérisations de DDT on risquerait fort d'augmenter les sources d'infection et le nombre de cas au Guatemala et au Honduras, pays avoisinants. Le FISE procurera des insecticides, des moyens de transport, des pulvérisateurs, des pièces de rechange et des fournitures de laboratoire. L'OMS a sur place une équipe résidente de six consultants et procure des bourses, des médicaments antipaludiques et d'autres fournitures. Deux équipes d'étude de l'OMS collaborent à une série de recherches au Salvador.

### Surinam

*Éradication du paludisme*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.107

Allocation : 18 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

La campagne est exécutée de façon satisfaisante, elle est bien administrée et obtient du gouvernement l'appui financier nécessaire. Le FISE procurera des insecticides, des pulvérisateurs, des pièces de rechange, des fournitures de laboratoire et des moyens de transport. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments antipaludiques.

### Uruguay

*Assainissement (poursuite des opérations)*

Allocation : 96 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Ce projet, qui vise à améliorer l'approvisionnement en eau, les installations pour l'évacuation des excréta et l'enlèvement des ordures ménagères, le contrôle des aliments, etc., est exécuté dans le cadre du programme de services sanitaires intégrés exécuté dans cinq départements de l'intérieur du pays, comptant une population totale de 315 000 personnes. On compte construire 60 puits environ par an au cours de la période 1962-1963. Dans les communautés de 400 à 1 000 habitants, les puits seront reliés par des systèmes de distribution simples à des fontaines publiques, dont l'entretien est placé sous la responsabilité de l'ingénieur départemental des «Obras Sanitarias del Estado». Dans les communautés plus importantes, le système de distribution d'eau par canalisations sera étendu de manière à desservir les zones avoisinantes (semi-urbaines ou rurales). Le FISE fournira le matériel de forage, les pompes, les pièces accessoires et des moyens de transport. L'OMS fournit une assistance technique par l'entremise d'un ingénieur sanitaire du Bureau de zone et affectera un ingénieur et un agent sanitaires à ce programme en 1962.

## Région des Amériques

*Cycles d'études sur la nutrition*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.110

Allocation : 6 300 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : FAO, OMS

A la suite des quatre colloques internationaux sur les problèmes de la nutrition qui ont eu lieu en Amérique du Sud en 1958 et 1959, l'Institut interaméricain de l'enfance organisera plusieurs cycles d'études nationaux qui étudieront les problèmes de chaque région en matière de nutrition et soumettront des propositions en vue de leur solution. Il commencera par trois cycles d'études — deux en Argentine et un en Bolivie — destinés aux techniciens des Ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé publique. Les participants compteront notamment des nutritionnistes, des médecins, des infirmières, des agronomes, des instructeurs d'économie domestique et des travailleurs sociaux. Une équipe internationale comprenant des conseillers techniques de l'Institut interaméricain de l'enfance, de l'Unitarian Service Committee, de la FAO, de l'OMS et de l'Institut interaméricain des sciences agricoles participera à ces cycles d'études à titre consultatif. L'Organisation des États américains et le FISE enverront également des représentants. Les crédits accordés par le FISE permettront de couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance pour 08 stagiaires. L'Institut interaméricain de l'enfance fournira les services d'un nutritionniste et du personnel de secrétariat. L'Unitarian Service Committee fournira les services d'un pédiatre. Il est prévu que les conseillers régionaux en matière de nutrition de la FAO, de l'OMS et de l'Organisation panaméricaine de la santé fourniront des directives techniques. L'Organisation des États américains et l'Institut interaméricain des sciences agricoles désigneront des techniciens internationaux qui participeront aux cycles d'études. Les gouvernements des provinces de Mendoza et de Santa Fe (Argentine) et le Gouvernement bolivien fourniront les installations et le personnel de secrétariat nécessaires.

## ASIE — 2 509 500 dollars

### Afghanistan

*Hygiène maternelle et infantile de base : Formation médicale*  
(poursuite des opérations)

Allocation : 24 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Ce programme a été entrepris, en 1950, lorsque l'on a créé trois centres d'HMI et une petite école de sages-femmes; depuis, il a été développé de manière à comprendre la création, à Kaboul d'abord, puis, progressivement, dans les provinces, d'un ensemble de services d'HMI, l'aménagement de zones de formation et de démonstration en matière de santé rurale et la création de services de santé dans le cadre du développement communautaire. L'allocation approuvée aidera à améliorer la formation des étudiants en médecine. On aménagera une zone de formation sur le terrain en coordonnant les activités de divers groupes de services à Kaboul et dans la zone de démonstration en matière de santé rurale située dans les environs. Les étudiants des sections de pédiatrie, d'obstétrique et de médecine sociale et préventive de l'Université de Kaboul y recevront une formation pratique. Le FISE procurera du matériel de laboratoire et d'hôpital, des fournitures et du matériel pour les centres d'HMI, ainsi que des moyens de transport.

## Birmanie

*Hygiène maternelle et infantile de base*  
(poursuite des opérations)

Allocation : 17 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

A la suite d'une visite effectuée par le conseiller régional de l'OMS en matière d'HMI, qui s'est rendu en Birmanie en juin 1961, certaines recommandations ont été faites au gouvernement en vue d'améliorer les services d'HMI et les services de santé ruraux. L'allocation approuvée permettra de fournir a) du matériel pour un nouvel hôpital qui desservira 100 000 personnes environ dans une région désertée et assurera la formation de sages-femmes et b) des trousseaux pour les infirmières visiteuses attachées aux services de santé ruraux.

*Assainissement (poursuite des opérations)*

Allocation : 27 500 dollars  
Période : janvier 1962-mars 1963  
Approbation technique : OMS

En 1956, le gouvernement, avec l'assistance du FISE et de l'OMS, a ajouté au centre national de formation et de démonstration pour l'hygiène rurale situé à proximité de Rangoon une section d'assainissement en vue de dispenser à un grand nombre de travailleurs sanitaires une formation pratique et théorique et d'améliorer l'assainissement dans la zone de formation. La zone des opérations (qui groupait alors 27 villages avec une population d'environ 16 000 habitants), s'est agrandie depuis et s'étend aujourd'hui à 115 villages comptant 67 000 habitants. Les progrès ont été lents au début, mais les objectifs initiaux ont été atteints ou dépassés durant les 18 derniers mois, au cours desquels 500 travailleurs sanitaires, depuis les fonctionnaires de la santé publique jusqu'aux inspecteurs et auxiliaires sanitaires, ont reçu une formation. En 1962 et au début de 1963, la section d'assainissement apportera des améliorations aux établissements de formation en installant dans certaines écoles et certains centres principaux ou secondaires de santé de la zone élargie d'opérations, ainsi que dans les villages, un système approprié d'adduction d'eau et d'enlèvement des ordures ménagères. Le FISE fournira des pompes, la canalisation et l'équipement nécessaire au forage des puits.

*Services sociaux*

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.98

Allocation : 13 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU  
Institution consultée : OMS

Conçu dans le but d'élever le niveau des compétences du personnel de toutes catégories employé par les services sociaux, ce programme, mis au point en consultation avec le Bureau régional des affaires sociales de l'ONU, sera la première étape d'un programme plus vaste portant sur les services sociaux. De brefs cours en matière de protection de la famille et de l'enfance seront organisés en 1962 pour 210 agents de la protection sociale dont la moitié fait partie des services gouvernementaux et l'autre travaille pour des institutions bénévoles. Le programme de formation sera organisé par la Direction de la protection sociale avec l'assistance du Conseil des services sociaux de Rangoon (qui comprend des représentants de nombreux services gouvernementaux) et d'institutions bénévoles. Le personnel enseignant sera fourni par ces services et institutions ainsi que par l'Université de Rangoon, le Harcourt Butler Institute et la School of Social Work. Les activités prévues vont d'un cycle d'études organisé pour le personnel des

cadres de l'administration à des cours d'entretien destinés aux agents employés au niveau de la communauté. Les cours porteront sur l'hygiène et l'éducation nutritionnelle ainsi que sur les concepts et méthodes appliqués en matière de protection sociale. A l'échelon local on organisera des cours pour animateurs bénévoles et des cours d'économie domestique. Le FISE fournira des auxiliaires et du matériel pédagogiques, des outils pour les ateliers et des jeux devant servir à des fins de démonstration; du matériel pour les clubs familiaux, les indemnités de subsistance pour 210 stagiaires et les honoraires pour le personnel enseignant, ainsi que deux autobus et neuf vélocycleurs. En 1961, la Direction des affaires sociales de l'ONU a fourni les services d'un conseiller en matière de formation à la protection sociale, chargé de donner des conseils à la School of Social Work et d'aider à élaborer le programme de formation; elle fournira en 1962 les services d'un conseiller en matière de protection de la famille et de l'enfance.

## Cambodge

### *Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations)*

Allocation : 15 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Au cours des huit dernières années, le FISE a fourni une assistance pour les services de maternité et de pédiatrie du principal hôpital de Phnom-Penh, la formation de sages-femmes, le programme de formation et de démonstration en matière de santé rurale mis en œuvre près de Phnom-Penh ainsi que pour dix dispensaires d'HMI et quatre maternités dans des capitales de provinces. Avec l'aide de l'OMS et du Plan de Colombo, le Ministère de la santé publique se propose de réorganiser certains services de l'hôpital principal de Phnom-Penh afin d'améliorer les moyens de formation mis à la disposition des élèves infirmières, des infirmières auxiliaires et des élèves sages-femmes de première année. On utilisera à cette fin une nouvelle unité de 110 lits qui a été achevée en 1961 et qui doit être transformée conformément aux recommandations de l'OMS. Le FISE fournira du matériel de salle pour cette unité de formation ainsi que des médicaments et des suppléments diététiques pour la mise en œuvre du programme d'HMI.

### *Lutte contre le pian (poursuite des opérations)*

Allocation : 8 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Au milieu de 1961, 225 000 personnes au total avaient été examinées (ce qui représente 90 p. 100 de l'ensemble de la population) et 12 300 cas et 70 000 sujets contacts avaient été traités. Les équipes de lutte vaccinent tous les sujets examinés contre la variole. Le gouvernement mettra sous peu en service deux équipes supplémentaires, ce qui portera leur total à six, et l'on estime que la campagne pourra être achevée à la fin de 1963. Le FISE fournira des moyens de transport supplémentaires ainsi que du matériel et de la pénicilline pour achever les opérations.

## Ceylan

### *Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations)*

Allocation : 110 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Ce programme a débuté par la mise en place de services et de moyens de formation en matière d'HMI et de pédiatrie. Par la

suite, ces services ont été étendus aux régions provinciales, puis aux pavillons de pédiatrie des hôpitaux de province. Le Département de la santé de Ceylan a procédé, en étroite coopération avec une équipe de consultants de l'OMS, à une évaluation des progrès accomplis et, les résultats ayant été jugés satisfaisants, il a demandé du matériel pour huit autres hôpitaux pédiatriques ainsi que pour les maternités de tous les hôpitaux bénéficiant d'une assistance. Les hôpitaux et les centres de santé périphériques échangeront des malades. Le FISE fournira le matériel demandé et participera à des programmes de formation organisés dans des écoles de formation en matière de pédiatrie post-élémentaire à l'intention d'aides infirmières et de sages-femmes. Le FISE fournira en outre des moyens de transport supplémentaires, des trousseaux pour les infirmières de la santé publique nouvellement diplômées et, de façon continue, du DDS pour les centres bénéficiant déjà de l'assistance du FISE.

## Chine

### *Hygiène maternelle et infantile de base (Taïwan) (poursuite des opérations)*

Allocation : 63 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Un institut d'HMI a été créé essentiellement pour donner des cours d'orientation et d'entretien en matière d'HMI au personnel sanitaire permanent. On a relevé le niveau des 22 centres de santé et des 371 postes sanitaires que possède Taïwan en les dotant d'un matériel nouveau qui leur permettra de renforcer les activités d'HMI. Toutes les sages-femmes privées en exercice (1 400 environ) suivent des cours d'entretien et sont encouragées à travailler avec le personnel des centres de santé. Des équipes mobiles ont été organisées; au cours d'une période de deux ans, elles visiteront successivement tous les postes sanitaires et centres de santé, assurant à la fois les activités de supervision et la formation en cours d'emploi portant, sur une base intégrée, sur l'hygiène maternelle et infantile, la lutte contre le paludisme, la lutte antituberculeuse et la lutte contre les maladies vénériennes et le trachome. Le FISE procurera des fournitures, du matériel et des véhicules à deux roues, pour améliorer encore les services et les moyens de formation.

### *Services sociaux (Taïwan)*

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.143

Allocation : 50 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

Le gouvernement a mis sur pied un programme destiné à améliorer les services sociaux en faveur des enfants et notamment les garderies. Des cours de formation de base, de brève durée, seront organisés pendant les deux premières années à l'intention de 294 agents (y compris 32 membres du personnel d'encadrement) déjà employés dans les services de protection de l'enfance. Pendant cette même période, 22 garderies d'enfants destinées aux familles d'agriculteurs doivent être créées à titre de démonstration dans les 22 comtés et municipalités de Taïwan. Des améliorations doivent être apportées à 106 autres garderies du même type. Les membres de leur personnel seront parmi les premiers à recevoir une formation lorsque les cours organisés dans le cadre du programme commenceront. Le FISE fournira du matériel pédagogique et des fournitures pour les garderies d'enfants et les centres de formation, des moyens de transport pour la formation et l'inspection, des indemnités de subsistance pour 32 membres du personnel d'encadrement et 262 puériculteurs et les honoraires des moniteurs.

## Hong-kong

Assistance aux enfants aveugles  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.106

Services sociaux  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.100/Rev.1

Allocation : 53 000 dollars  
Période : septembre 1962-août 1964  
Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

Parmi les nombreux problèmes créés par l'afflux continuuel d'immigrants qui s'est produit ces 15 dernières années, l'un des plus importants est la nécessité de créer des services de protection de l'enfance, étant donné notamment qu'un très grand nombre d'immigrants vivent dans le dénuement le plus complet. Le succès du plan de prévoyance sociale au bénéfice de l'enfance dépend du développement intensif de la formation professionnelle. Le gouvernement emploie trois consultants internationaux nommés pour une période de deux ans qui aident à mettre sur pied un programme étendu de formation en matière de prévoyance sociale, conformément aux recommandations d'un expert international des questions de prévoyance sociale. Un comité consultatif technique aidera à l'organisation et à la mise en œuvre du plan général de formation, qui porte sur tous les aspects de la formation professionnelle : éducation de base, cours d'entretien, formation en cours d'emploi. Le FISE prendra à sa charge la rémunération du fonctionnaire chargé de la formation, les indemnités de subsistance pour les stagiaires et les honoraires pour les conférenciers et les traducteurs; il fournira du matériel pédagogique ainsi qu'un véhicule et du matériel qui permettra de renouveler une bibliothèque mobile destinée aux enfants.

## Inde

HMI : Relèvement du niveau de l'enseignement médical  
(sections de médecine préventive et sociale)  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.129

Montant total de l'assistance approuvée : 194 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Allocation initiale approuvée : 99 000 dollars  
Approbation technique : OMS

Le Gouvernement de l'Inde est en train de développer et d'améliorer considérablement l'enseignement médical dans l'Inde. Le FISE et l'OMS ont déjà accordé une assistance à 24 écoles de médecine en vue du relèvement du niveau de l'enseignement de la pédiatrie. Le FISE va maintenant aider à relever le niveau de l'enseignement donné dans les sections de médecine préventive et sociale existantes, notamment en contribuant à développer leurs zones rurales et urbaines de formation professionnelle sur le terrain, et à inscrire des cours de nutrition aux programmes de formation professionnelle. Le FISE accordera une assistance en 1962 et en 1963 pour 15 sections, sous réserve qu'elles répondent à des critères donnés. Ce programme exigera une coopération entre les autorités de l'école de médecine intéressée et le Service de santé local de l'État, ainsi que le concours des organisations sanitaires du district et de la commune en vue du développement des zones de formation urbaines et rurales. Des éléments appartenant aux cadres supérieurs du corps enseignant recevront une formation en suivant des cours ou en participant à des cycles d'études en matière de nutrition, qui seront organisés dans l'Inde. Le FISE fournira des auxiliaires visuels d'enseignement, des manuels et d'autres fournitures pour les 15 sections; du matériel pour les zones de formation rurales et urbaines; deux véhicules; des indemnités de subsistance et de voyage pour les membres du personnel enseignant qui suivront des cours ou participeront à des cycles d'études sur la nutrition. L'OMS a ouvert des crédits pour deux postes de professeurs itinérants de médecine préventive et sociale.

Allocation : 51 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Le Centre national pour les aveugles à Dehra Dun, Uttar Pradesh, est la seule manufacture qui, en Inde, imprime des livres en caractères Braille et fabrique des appareils à l'usage des aveugles. Ce centre, qui est en même temps une école modèle pour enfants aveugles, servira de plus en plus de centre de formation pour les maîtres chargés d'éduquer les enfants aveugles. Il compte actuellement 50 pensionnaires mais on envisage de porter l'effectif à 100 et d'organiser un enseignement secondaire complet. Des cours spéciaux de formation seront organisés à l'intention des 215 maîtres qui exercent dans les 94 écoles pour aveugles qui existent actuellement en Inde. Environ 60 p. 100 des livres à caractères Braille et des appareils à l'usage des aveugles fabriqués à Dehra Dun sont distribués à ces 94 écoles qui comptent 4 000 élèves, presque tous des enfants. Le FISE fournira du matériel pour l'école modèle, pour la presse d'imprimerie Braille et pour un atelier; il fournira également des indemnités de subsistance et prendra à sa charge les frais de voyage d'instituteurs diplômés qui ont besoin de se spécialiser dans les méthodes pédagogiques destinées aux aveugles et d'instituteurs travaillant dans les écoles pour aveugles qui n'ont reçu aucune formation pédagogique. Cette proposition a l'approbation technique de la Direction des affaires sociales de l'ONU et de l'OMS. Un spécialiste de la formation professionnelle des aveugles (petit artisanat) de l'Organisation des Nations Unies, qui a été affecté à Dehra Dun pour une période de six mois au titre du Programme d'assistance technique de 1961, prêtera un concours précieux pour apprendre des techniques d'atelier simples à des adolescents aveugles. Le Centre national pour aveugles est subventionné par le gouvernement central.

Campagne de vaccination par le BCG (poursuite des opérations)

Allocation : 70 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Les tests s'effectuent à la cadence de 20 millions par an environ. Au milieu de 1961, la campagne avait permis de faire 168 millions de tests et 59 millions de vaccinations. On est en train d'intégrer cette campagne au programme national de lutte contre la tuberculose, actuellement mis au point. En 1962, l'OMS nommera, pour une courte durée, un consultant qui sera chargé d'évaluer le programme et d'aider à élaborer un nouveau plan d'action, compte tenu de l'expérience acquise et des avis techniques de l'Institut national antituberculeux. Le FISE procurera des moyens de transport, des fournitures et du matériel mobile supplémentaires.

Lutte contre le trachome (poursuite des opérations)

Allocation : 49 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Six États de l'Inde procèdent actuellement à des essais dans 11 secteurs de développement communautaire, pour déterminer l'efficacité des différents traitements du trachome et des méthodes permettant d'atteindre la population. On évalue à 264 000 le nombre des cas à soigner. Les essais ont débuté tardivement, mais, vers le milieu de 1961, 72 000 malades au total étaient en traitement (il s'agissait dans tous les cas d'enfants de moins de 10 ans). Les opérations se poursuivent de façon satisfaisante. Les allocations précédemment accordées par le FISE ne visaient que des essais dans cinq secteurs de développement communautaire, mais l'État de Gujerat, qui s'est récemment constitué, a participé

ensuite au programme en effectuant des essais dans six autres secteurs. Le FISE fournira de la pommade antibiotique pour achever les essais dans tous ces 11 secteurs. Lorsque les essais seront terminés — décembre 1962 — la « carte de répartition géographique du trachome » dans l'Inde, que l'on prépare au moyen d'une série d'enquêtes, sera prête.

*Nutrition appliquée*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.151

Montant total de l'assistance approuvée : 750 000 dollars  
Allocation approuvée pour 1962 : 500 000 dollars  
Approbation technique : FAO, OMS

On complètera l'enseignement des techniques de base donné à des spécialistes de la vulgarisation agricole, à des experts en économie domestique et à des agents du développement communautaire au moyen d'une formation pratique dans le domaine de la nutrition. Le programme s'étendra, dans l'ensemble de l'Inde, à 15 écoles d'agriculture, quatre écoles d'économie domestique, cinq centres de formation pour organisateurs spécialistes de l'éducation sociale et 60 centres de formation en matière de vulgarisation agricole. Des zones de démonstration seront organisées dans des secteurs de développement communautaire, en liaison avec les établissements de formation qui appliqueront les nouvelles méthodes d'enseignement. Le Gouvernement indien, qui participe pour une part importante au financement de ces établissements, espère qu'on pourra, au cours des trois années 1962-1964, étendre le plan en question à tous les établissements. Dans ce cas, la somme totale demandée au FISE, si les opérations se déroulent comme prévu actuellement, s'élèverait à 2 890 000 dollars. Conformément au nouveau plan, les étudiants vivront et travailleront dans les villages tout en suivant leurs cours; leurs éducateurs participeront activement à la planification et au développement locaux. Au niveau des villages, on aidera les communautés en leur fournissant des avis pratiques et en organisant des démonstrations; on s'attachera à démontrer comment on peut produire de meilleurs aliments et les introduire dans le régime alimentaire de la famille. On encouragera, comme on le fait déjà dans le cadre des programmes qui reçoivent actuellement une assistance (à Orissa, Andhra Pradesh et Uttar Pradesh), l'élevage de la volaille, la pisciculture, la production de lait et la culture des légumineuses et d'autres aliments de protection; une partie de ces aliments, dont la production aura augmenté, sera distribuée gratuitement aux enfants. L'État de Madras a déjà mis en œuvre des plans détaillés en vue d'appliquer ces nouvelles méthodes d'enseignement dans sept centres de formation pour spécialistes de la vulgarisation agricole et dans trois écoles pour experts en économie domestique. Ce sont là les premiers plans mis sur pied par un État qui bénéficient d'une assistance au titre de cette allocation. L'assistance approuvée, d'un montant de 750 000 dollars, permettra probablement d'entreprendre le programme dans trois États, dont celui de Madras. Le Conseil d'administration a approuvé une allocation de 500 000 dollars pour 1962. Le Directeur général demandera au Conseil d'allouer de nouveaux crédits dès que cela sera nécessaire pour répondre aux vœux des autres États qui désireront participer au programme.

*Conservation du lait : Formation du personnel de laiterie*  
(poursuite des opérations)

Allocation : 100 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : FAO

En janvier 1961, lorsque le Conseil a approuvé l'assistance demandée au titre de ce projet, il a notamment approuvé une somme de 200 000 dollars pour les services de consultants internationaux pendant une partie de l'année 1961 et l'année 1962; sur cette somme, 50 000 dollars étaient compris dans le montant total qui avait en fait été alloué pour 1961. Une allocation de

100 000 dollars est maintenant approuvée pour 1962. Le premier cycle d'études à l'intention des professeurs spécialistes des techniques laitières, qui devait avoir lieu en Inde, s'est tenu à l'Institut national de recherche laitière de Karnal, dans l'État du Pendjab, en mai et juin 1961; 24 professeurs indiens appartenant à cinq établissements de formation en matière de techniques laitières y ont pris part. Deux conseillers de la FAO rémunérés par le FISE, un conseiller ATONU/FAO et un conseiller de la Technical Cooperation Mission des États-Unis y ont également participé. Ce cycle d'études a été jugé de la plus haute utilité. Les conseillers de la FAO ont ensuite pris leurs fonctions dans des établissements indiens de formation laitière. Le programme prévoit cinq établissements de cette nature et deux autres conseillers entreront en fonctions en 1962. Un autre cycle d'études du même ordre doit se tenir au cours de l'été de 1962.

**Indonésie**

*Enfants handicapés (poursuite des opérations)*

Allocation : 29 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : Direction des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

Le premier centre pour enfants handicapés a été ouvert à Solo en 1953. Depuis lors, neuf autres centres analogues ont été créés et on y soigne actuellement, chaque jour, quelque 1 600 enfants, hospitalisés ou venant en consultation externe. On prévoit qu'en 1963 la capacité de ces centres sera de 2 200 patients. Au total, 6 650 enfants ont été traités depuis l'ouverture des centres. Ce programme est financé principalement par des contributions volontaires mais le gouvernement, par l'intermédiaire des Ministères de la protection sociale, de la santé publique et de la défense, participe dans une mesure très importante aux investissements en capital et accorde aux centres des subventions pour les frais d'exploitation et le coût des services professionnels. Le FISE fournira aux centres qui n'ont pas encore bénéficié d'une assistance des moyens de transport, du matériel de physiothérapie et des fauteuils roulants ainsi que, pour faire face aux frais locaux, des cours de perfectionnement à l'intention du personnel employé dans les 10 centres actuels.

*Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocations : 75 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Un projet pilote de lutte contre la lèpre exécuté en 1958-1959 a révélé qu'en Indonésie, cette maladie ne constituait pas un problème suffisamment grave pour justifier de grosses dépenses au titre d'une campagne nationale de masse. Le programme a donc été conçu de façon à utiliser les services et installations existants afin de lutter contre la lèpre de manière aussi économique que possible. Les progrès ont été satisfaisants. En juin 1961, près de 28 000 malades au total étaient en traitement; l'objectif est de porter ce total à 40 800 malades à la fin de 1963, en étendant les opérations de lutte à quatre nouvelles zones au cours des deux années à venir. Le FISE fournira de nouveaux moyens de transport, des médicaments et du matériel pour les opérations sur le terrain.

*Nutrition : Formation, éducation et production de denrées alimentaires (poursuite des opérations)*

Allocation : 66 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : FAO, OMS

Un consultant de la FAO a aidé à préparer les plans, maintenant terminés, d'une enquête nationale sur la nutrition qui doit com-

mencer en novembre 1961 et pour l'exécution de laquelle un expert de la FAO prêtera son concours. Un spécialiste d'anthropologie sociale de la FAO effectuera, en septembre et en novembre 1961, une enquête dans des villages indonésiens, qui servira à préparer de nouvelles activités en matière d'éducation nutritionnelle. Le gouvernement fera, avec l'aide de l'OMS, une enquête sur le régime alimentaire des femmes enceintes et des mères allaitantes; le FISE a fourni le matériel et les moyens de transport nécessaires à l'enquête et à la formation de nutritionnistes. Au cours de la première étape d'un programme national de nutrition appliquée, le gouvernement s'attachera cette année à renforcer et à élargir les programmes de nutrition (formation, éducation et nutrition appliquée) dans la partie centrale de Java où le Central Java Nutrition Board a travaillé ces sept dernières années. On acquerra, grâce à ces programmes, des connaissances pratiques qui seront des plus utiles lorsqu'on étendra les projets de nutrition à d'autres provinces; ces programmes permettront également à des nutritionnistes venant d'autres régions du pays d'acquérir une expérience sur le terrain. L'assistance du FISE permettra d'entreprendre les activités suivantes : cours de formation nutritionnelle pour 240 animateurs des collectivités, travaillant pour le gouvernement ou pour des organisations privées; éducation nutritionnelle dans les villages grâce à 30 centres de démonstration et de formation qui seront créés dans diverses communes de la province; éducation nutritionnelle dans 10 écoles de démonstration; formation et activités en matière de pisciculture (poissons d'eau douce); et augmentation de la production de soja. Une partie de la production servira à des distributions gratuites ou subventionnées, destinées aux enfants nécessiteux.

#### Malaisie (Fédération de)

*HMI de base : Santé rurale (poursuite des opérations)*

Allocation : 134 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

La Fédération de Malaisie a élaboré un vaste programme prévoyant la création d'un réseau d'une centaine de centres de santé ruraux nécessaires pour assurer un service intégré de santé publique sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du deuxième plan quinquennal (1961-1965) le gouvernement a alloué des crédits pour 37 centres. De plus, le gouvernement a déjà considérablement développé ses programmes de formation et continuera de le faire jusqu'à ce que les effectifs du personnel qualifié dont on dispose annuellement soient suffisants pour assurer la marche des services de santé prévus. On créera, avant la fin de 1962, 35 centres de santé ruraux. Le FISE a déjà procuré des fournitures, du matériel et des moyens de transport pour 21 centres et il en procurera maintenant pour 14 autres.

*Lutte contre la tuberculose (poursuite des opérations)*

Allocation : 73 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Au milieu de 1961, le programme de formation appliqué dans la zone de démonstration de lutte antituberculeuse était en bonne voie. L'équipe consultative régionale de l'OMS en matière de lutte contre la tuberculose participera à l'élaboration d'un plan d'opérations détaillé en vue de l'enquête épidémiologique et des consultants de cette équipe seront détachés en Malaisie vers le milieu de 1962 pour remplacer les membres du personnel national de contrepartie a déjà été nommé. Le programme national prévoit notamment le dépistage et la chimiothérapie à domicile ainsi que l'organisation, sur une base permanente, de vaccinations par le BCG dans tous les pays. Le gouvernement

se propose de vacciner les nouveau-nés, les enfants entrant à l'école primaire ou la quittant, et tous les sujets contacts n'ayant pas réagi à la tuberculine. Le FISE fournira un surcroît d'assistance pour équiper la zone de démonstration et de formation et pour les opérations de vaccination par le BCG.

*Lutte contre le pian (poursuite des opérations)*

Allocation : 10 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

La lutte contre le pian est maintenant entrée dans la phase de consolidation dans les États de Kelantan et de Trengganu, où l'incidence du pian est le plus élevée, et des opérations de surveillance ont été organisées. Avec le concours du conseiller de l'OMS en matière de maladies transmissibles, le gouvernement a étendu les activités de lutte à trois autres États (Pahang, Kedah et Perlis) où une forte incidence avait été constatée. Cinq équipes sont actuellement à l'œuvre, et une sixième sera mise en service en 1962 si besoin est. Le FISE fournira des moyens de transport supplémentaires, du matériel pour les opérations sur le terrain et de la pénicilline.

#### Nouvelle-Guinée néerlandaise<sup>b</sup>

*HMI de base : Formation professionnelle et santé rurale (poursuite des opérations)*

Allocation : 36 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

La nomination d'un pédiatre du gouvernement et les services consultatifs dispensés par un pédiatre de l'OMS ont permis de développer considérablement le programme d'HMI bénéficiant de l'assistance du FISE. Un nouveau programme de formation en matière de soins infirmiers va être entrepris; il permettra de former 50 infirmiers et infirmières et 6 infirmières-sages-femmes par an pendant cinq ans. Un projet pilote de santé rurale, organisé avec l'aide de l'OMS, doit être entrepris en juillet 1962. Le FISE procurera du matériel et des fournitures supplémentaires pour les centres d'HMI et les cours de formation ainsi que des médicaments, des suppléments diététiques et des moyens de transport pour les programmes en question.

#### Pakistan

*Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations)*

Allocation : 167 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Le gouvernement est en train de développer les moyens de formation pour infirmières, sages-femmes et infirmières visiteuses. Dans toutes les écoles de formation existantes, le nombre de stagiaires a beaucoup augmenté. Le FISE fournira du matériel de formation supplémentaire ainsi que de nouvelles quantités de matériel et de fournitures fongibles pour les centres d'HMI qui seront par la suite progressivement intégrés aux centres de santé ruraux.

<sup>b</sup> Il existe un différend, en ce qui concerne le statut politique de ce territoire, entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

### *HMI de base : Santé rurale (poursuite des opérations)*

Allocation : 118 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

La mise en œuvre du programme de santé rurale progresse. Au Pakistan occidental, on a constitué à titre d'essai dix groupes de démonstration et de formation et l'on compte que trente nouveaux groupes, pour lesquels une assistance du FISE a déjà été approuvée, seront créés avant le milieu de l'année 1962. Au Pakistan oriental, les progrès ont été plus lents; sur les dix groupes prévus, quatre seront prêts avant la fin du deuxième trimestre de 1962, les six autres avant la fin du troisième trimestre. Le FISE fournira du matériel pour 17 hôpitaux (12 au Pakistan occidental et cinq au Pakistan oriental) ainsi que du matériel supplémentaire pour accroître l'efficacité de neuf des hôpitaux du Pakistan occidental ayant déjà bénéficié d'une assistance du FISE. Sur les recommandations de l'OMS, on examine actuellement les besoins en personnel de chaque établissement en particulier, en attendant que l'on dispose d'un personnel qualifié suffisant pour pouvoir établir des critères minimum quant aux effectifs nécessaires. En 1963, l'OMS fournira les services d'un consultant pour entreprendre une étude d'ensemble sur les hôpitaux et les laboratoires du Pakistan.

### *Puériculture et économie domestique (poursuite des opérations)*

Allocation : 84 000 dollars

Période : 1961-1962

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Le gouvernement accorde un rang de priorité élevé à un programme de développement communautaire mis en œuvre dans les principales régions urbaines du pays, où l'urbanisation rapide a causé de graves problèmes sociaux. Ce programme repose en grande partie sur le principe de l'effort personnel et il bénéficie de l'appui du gouvernement, qui fournit, pour chaque projet particulier, les services de deux organisateurs en matière d'action sociale chargés de donner des conseils et d'assurer la supervision des activités. Le FISE a déjà fourni une assistance pour 25 projets de développement communautaire urbain. Il fournira maintenant une assistance supplémentaire pour ces 25 projets, et pour 21 projets en voie d'exécution et 21 projets nouveaux que l'on envisage de lancer en 1961-62. Le FISE procurera des moyens de transport pour permettre au personnel d'exécution sur le terrain de se déplacer plus facilement; du matériel de formation et d'éducation, des fournitures pour les clubs de mères, et les associations de jeunes ainsi que pour les centres communautaires, enfin du matériel d'assainissement (pour le nettoyage des latrines, l'eau potable, l'évacuation des ordures ménagères et la lutte contre les mouches). L'OMS donne des conseils sur les activités relevant du domaine de l'hygiène. Le programme a été mis au point au Pakistan avec les conseils de la Direction des affaires sociales de l'ONU. Pendant l'année 1961, l'ONU a fourni les services de trois conseillers.

### **Philippines**

#### *HMI de base : Éducation sanitaire scolaire (poursuite des opérations)*

Allocation : 26 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Ce programme vise à améliorer l'éducation sanitaire dans les écoles primaires et secondaires de l'ensemble des Philippines en assurant une meilleure formation du personnel technique responsable. La mise en œuvre a commencé en 1961, comme prévu, par un cours d'été, auquel ont assisté 59 personnes occupant des

postes importants (dont les moniteurs d'écoles normales, des inspecteurs et des médecins d'écoles); six subventions ont été accordées pour permettre aux intéressés de suivre des cours de perfectionnement en matière d'éducation sanitaire dans les Philippines. On se propose de poursuivre ce programme au cours des deux années à venir en organisant chaque année des cours d'été ainsi que deux ateliers régionaux par an, à l'intention des inspecteurs et des médecins d'écoles et en accordant cinq nouvelles subventions qui permettront aux bénéficiaires de compléter leur formation en matière d'éducation sanitaire. On relèvera le niveau d'une école primaire et d'une école secondaire pour qu'on puisse y effectuer des travaux de démonstration pratique. L'OMS fournit les services d'un expert en matière d'éducation sanitaire scolaire et elle a donné son approbation technique à ce programme. L'UNESCO a également été consultée. Le FISE fournira une assistance pendant les deux dernières années du projet en versant des indemnités de subsistance pour les stagiaires, des subventions pour ceux qui désirent suivre des cours de perfectionnement et des honoraires pour les conférenciers, et en procurant des fournitures pour aménager les écoles de démonstration,

### *Services sociaux (poursuite des opérations)*

Allocation : 41 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

Le projet vise à développer et à améliorer les services sociaux destinés à la famille et à l'enfance dans le cadre du plan de développement général du programme national de services sociaux. Pendant la première année (1961/62), 15 agents exerçant des fonctions d'encadrement et de supervision ont suivi le premier cycle d'études destiné à la formation de cadres et on a accordé à cinq personnes des allocations pour les aider à faire sur place des études pendant un an. A la fin de l'année, 15 autres agents d'encadrement et 40 travailleurs sociaux et employés de garderies auront reçu une formation, grâce à des cycles d'études et à des stages de formation en cours d'emploi. Pour 1962/63, le FISE fournira des indemnités de subsistance pour 120 participants aux cours de formation, des subventions pour frais d'études ainsi que des honoraires pour le personnel enseignant et une assistance pour un projet pilote de placement familial qui permettra à 30 enfants, actuellement dans des institutions, de vivre dans des familles. Des études particulières ont été envisagées sur les sujets suivants : adaptation aux provinces des services de protection de l'enfance, situation des jeunes délinquants, tendance des parents indigents à abandonner leurs enfants, etc... Ces études coûteront 10 333 dollars des États-Unis et la part du FISE s'élèvera à 6 000 dollars.

### *Lutte contre la tuberculose (poursuite des opérations)*

Montant total de l'assistance approuvée : 172 000 dollars

Période : 1962-1964

Allocation initiale approuvée : 36 000 dollars

Approbation technique : OMS

Le gouvernement a mis au point un important programme de traitement de la tuberculose. Des consultants en matière de tuberculose, formés avec le concours de l'OMS, ont été nommés dans chacune des huit régions sanitaires. Les 52 dispensaires antituberculeux installés avec les appareils radiographiques, modifiables et fixes, existant dans le pays, ont dépisté plus de 100 000 cas, et le gouvernement évalue à environ 40 000 le nombre des cas que l'on découvrira chaque année. On compte porter à 100 le nombre des dispensaires antituberculeux, soit 1 p. 250 000 habitants. Ces dispensaires administrent surtout un traitement ambulatoire chimiothérapique et les malades reçoivent leurs médicaments par l'intermédiaire des 1 300 centres de santé ruraux et des postes secondaires dans les villages (*barrio*). Le FISE et le Dépar-

tement de la santé fourniront des quantités égales d'isoniazide en vue de leur distribution gratuite à environ 50 000 malades par an pendant les trois années à venir. Le gouvernement se propose de créer plusieurs zones pilotes de démonstration où l'on pourra former du personnel de lutte antituberculeuse, essayer des techniques d'exécution sur le terrain et effectuer des études épidémiologiques. L'une de ces zones de démonstration existe depuis 1955; les plans relatifs à la création en 1963 d'une deuxième zone à Cebu ont été élaborés avec l'aide du conseiller régional de l'OMS en matière de tuberculose. L'équipe consultative régionale de l'OMS en matière de lutte contre la tuberculose participera à l'organisation du programme et l'OMS envisage de fournir les services d'un spécialiste de la tuberculose et d'une infirmière de la santé publique qui prêteront leur concours pour l'aménagement de la zone de démonstration et de formation. Le FISE procurera des appareils de radiographie, des fournitures, du matériel de laboratoire et des médicaments.

#### *Vaccination par le BCG : Consolidation (poursuite des opérations)*

Allocation : 27 500 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

À la fin de 1957, la campagne de masse, commencée en 1951, avait atteint son objectif initial (8 millions de tests). Après divers essais, la vaccination par le BCG a été ensuite intégrée aux travaux des services de santé ordinaires, 20 équipes ayant été chargées de former le personnel sanitaire rural aux techniques de la vaccination et des tests par le BCG. En 1960, environ 70 p. 100 des tests ont été effectués par le personnel des centres de santé ruraux. En 1962, la vaccination par le BCG et d'autres activités sanitaires seront décentralisées. Dix équipes seront conservées et envoyées dans diverses régions pour évaluer les résultats obtenus et poursuivre la formation du personnel. L'objectif pour 1962 est 1,2 million de tests. Chacun des huit bureaux sanitaires régionaux dispose des services d'un consultant, spécialiste de la tuberculose, qui dirige l'équipe régionale d'évaluation du BCG, ce qui permet de coordonner à l'échelon local la lutte antituberculeuse et la vaccination par le BCG. L'OMS procède actuellement à l'évaluation de ces mesures de lutte antituberculeuse. Le FISE fournira du matériel pour les opérations sur le terrain et huit véhicules de remplacement.

#### *Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)*

Allocation : 30 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Quand le FISE a donné pour la première fois son assistance pour ce programme, en 1954, il existait neuf sanatoriums et quatre dispensaires fixes pour maladies de la peau, desservant au total quelque 7 000 malades. À la fin de 1960, 10 dispensaires mobiles et quatre dispensaires fixes avaient découvert plus de 13 000 cas. Au début de 1961, le gouvernement a adjoint au personnel d'exécution sur le terrain 40 aides-infirmiers spécialement formés pour la lutte contre la lèpre. En 1962-1963 un spécialiste de la lèpre sera affecté à titre de consultant à chacun des huit bureaux sanitaires régionaux nouvellement créés et l'on recrutera 16 nouveaux aides-infirmiers pour la postcure. Le FISE fournira des quantités supplémentaires de médicaments ainsi que du matériel et des moyens de transport pour les aides-infirmiers.

#### *Lutte contre la bilharziose (poursuite des opérations)*

Allocation : 17 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Il s'agit de mettre au point et d'appliquer un programme efficace de lutte contre la bilharziose dans toutes les régions où

cette maladie est endémique. Deux équipes régionales de lutte contre la bilharziose, pour lesquelles le FISE a fourni du matériel, ont été recrutées et formées, et elles travaillent actuellement sur place. Le FISE fournira du matériel pour deux autres équipes, afin que les opérations de lutte portent sur les quatre régions où la bilharziose orientale est endémique. La FAO a détaché un ingénieur agricole pour aider à former ces équipes consultatives. Le bureau régional de l'OMS continue à donner des avis et conseils techniques et a accordé, en 1961, une bourse de courte durée pour l'étude des méthodes de destruction des mollusques.

#### *Lutte contre les maladies : Centre de virologie (première assistance du FISE). — E/ICEF/1/L.121*

Allocation : 19 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

En 1960, le gouvernement a créé le Centre de virologie du Bureau de la recherche et des laboratoires du Ministère de la santé, de façon à développer et à renforcer les services permettant de diagnostiquer en laboratoire les maladies à virus et, par là, à mieux lutter contre ces maladies. Conformément aux recommandations de l'OMS, le Centre constituera un service du Bureau de la recherche et des laboratoires, sera dirigé par un virologue, et comprendra deux sections : l'une consacrée aux travaux de sérologie et aux travaux sur œufs et sur animaux et l'autre aux cultures sur tissus, aux bouillons et à la stérilisation. Le Centre disposera d'un laboratoire de diagnostic et de références qui fournira des services épidémiologiques et des services consultatifs à des laboratoires annexes extérieurs et à des laboratoires privés et qui fabriquera suffisamment d'antigènes et de sérums pour ses propres travaux virologiques courants et pour les travaux des laboratoires annexes et des laboratoires privés. Des services consultatifs seront fournis à de petits laboratoires et on insistera sur le rassemblement et le traitement des spécimens. Dans le cas des laboratoires régionaux, on insistera sur la méthodologie du diagnostic en laboratoire des maladies à virus. Le Centre s'occupera de former au travail virologique des techniciens et des auxiliaires de laboratoire en commençant par la formation en cours d'emploi de son propre personnel. Le FISE procurera du matériel technique pour les cultures sur tissus et la sérologie virale, des fournitures de laboratoire et des produits chimiques ainsi qu'un véhicule. L'OMS a fourni trois bourses de perfectionnement destinées à des techniciens du Centre de virologie en 1959 et 1960 et les services d'un consultant à court terme en 1960. Elle fournira les services d'autres consultants à la fin de 1962 et en 1963.

#### **Thaïlande**

#### *HMI de base et formation professionnelle (poursuite des opérations)*

Allocation : 134 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Depuis avril 1953, le nombre de centres de santé créés dans le cadre du programme est passé de 262 à 1 664. Le nombre des sages-femmes ayant reçu un diplôme professionnel est passé de 50 par an à 150 en 1962 et 220 en 1963. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la formation donnée aux infirmières et des cours de formation pour les infirmières-sages-femmes ont été organisés. Des cours de spécialisation en matière de santé publique pour les médecins et les infirmières ont été organisés avec l'aide de l'OMS, et le Département de la santé tire pleinement parti de ces moyens de formation en versant chaque année des indemnités de subsistance à 15 médecins au maximum et à 20 ou 30 infirmières-sages-femmes. Le gouvernement étudie



actuellement un vaste programme de santé rurale: en attendant, on prépare le terrain en accélérant l'intégration des campagnes de masse (pian, lèpre) aux services des centres de santé, ainsi que celle des activités bénéficiant de l'assistance du Gouvernement des États-Unis (assainissement, lutte contre le paludisme). Le FISE procurera des fournitures et du matériel supplémentaires aux centres d'HMI, des moyens de transport et des indemnités de subsistance qui permettront aux matrones et aux sages-femmes de suivre des cours d'entretien.

*Services de base d'HMI (municipaux) [poursuite des opérations]*

Allocation : 45 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

L'assistance déjà fournie par le FISE au titre de ce programme a permis de développer les services d'HMI de Bangkok, capitale de la Thaïlande. La Ligue municipale nationale de la Thaïlande, dont le président est également maire de Bangkok, envisage maintenant de renforcer les services municipaux d'HMI dans 54 municipalités moins importantes de la Thaïlande. Une assistance analogue sera maintenant fournie à ces municipalités, mais à une plus petite échelle. Un des principaux objectifs du programme sera d'organiser des cours d'entretien pour le personnel des centres municipaux d'HMI, qui seront donnés à Bangkok sous la direction du fonctionnaire de la santé publique de la ville de Bangkok. Grâce à la coopération du Ministère de la santé, le personnel des services sanitaires municipaux, après avoir suivi un cours d'orientation d'une durée de 30 jours, recevra des conseils techniques. Le programme a été préparé avec l'assistance du conseiller régional d'hygiène maternelle et infantile de l'OMS.

*Lutte contre le goitre*

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.118

Allocation : 15 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

On entreprendra un programme pilote de modeste envergure dans la province de Prae, où l'on a constaté que l'incidence de la maladie atteignait 84,4 p. 100 dans un village. Il est demandé une petite équipe de spécialistes pour iodiser chaque année environ 500 tonnes de sel qui seront distribuées à la population de cette province (300 000 habitants) ainsi qu'à celle d'un district voisin de la province de Nan, où les goitres sont très nombreux et qui est approvisionné en sel par Prae. Il est facile de contrôler le sel importé à Prae car il y est apporté par train et ne peut être déchargé que dans deux gares. Les 10 négociants qui distribuent le sel dans la région ont accepté d'appuyer le programme d'iodisation proposé. Le FISE procurera des fournitures et du matériel pour une usine d'iodisation du sel ainsi qu'un camion. L'OMS fournira des avis techniques; il est demandé à la FAO d'accorder une bourse de brève durée dont le titulaire ferait des études en Inde. En cas de succès du programme pilote, le gouvernement entreprendra un programme élargi pour lequel il demandera peut-être ultérieurement l'assistance du FISE.

*Enseignement primaire : formation pédagogique  
(poursuite des opérations)*

Allocation : 42 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : UNESCO

D'excellents progrès ont été réalisés dans l'exécution de la première phase de ce programme visant à améliorer la formation d'instituteurs ruraux, en particulier dans les domaines nutritionnel et sanitaire, notamment grâce à des stages de formation pratique au cours desquels les élèves-maîtres s'entraînent en enseignant dans des écoles de village et en travaillant avec les

comités de village et avec les parents. En 1962, le gouvernement compte étendre à six autres écoles normales le programme qui englobera ainsi les 14 écoles normales de la Thaïlande agréées par l'État. Le total des étudiants inscrits dans ces écoles sera à ce moment-là de 8 800.

**Tonga \***

*Lutte contre le pian*

(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.93

Allocation : 8 000 dollars

Période : 1962-1964

Approbation technique : OMS

La campagne de masse envisagée durera environ deux ans, après lesquels les activités se poursuivront sur une échelle réduite. On établira d'abord une zone de formation et de démonstration puis l'on entreprendra une campagne de masse afin d'examiner et de traiter toute la population. Il semble que 8 à 12 p. 100 de la population soient atteints du pian. Le FISE fournira de la pénicilline, du matériel pour la campagne et du matériel de laboratoire, une commerciale, un moteur hors-bord et quatre bicyclettes. L'OMS fournira les services d'un médecin sérologue, qui exercera les fonctions de conseiller principal pour le programme, pendant une période de trois à six mois à partir d'avril 1962, et pendant des périodes supplémentaires, suivant les besoins.

**Viet-Nam (République du)**

*Hygiène maternelle et infantile de base  
(poursuite des opérations)*

Allocation : 27 500 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

D'excellents services d'hygiène maternelle et infantile ont été organisés à Saigon et à Hué pour le nord du pays, et les opérations entreprises pour étendre les services de santé aux régions rurales sont en bonne voie. Le gouvernement envisage de développer les moyens de formation en 1962 et 1963. Le FISE fournira : du matériel pour deux centres d'HMI à Saigon, deux petites voitures pour développer les activités de supervision en ce qui concerne les écoles de formation de sages-femmes rurales et les hôpitaux associés; des fournitures et du matériel pour la maternité de Hué, qui formera des sages-femmes rurales pour la province de Thua-Thaien, pour un centre de santé rural à Huong-Thuy, qui formera des agents de la santé publique, et pour un service de pédiatrie de 50 lits à l'hôpital provincial de My-Tho, qui sera le noyau d'un des deux projets de démonstration provinciaux en matière de services de santé ruraux intégrés; du matériel pour six autres écoles de formation de sages-femmes rurales; et des indemnités de subsistance pour dix nouvelles sages-femmes monitrices qui recevront une formation.

**EUROPE — 420 000 dollars**

**Espagne**

*Conservation du lait : laiteries de Léon et de San Sebastian  
et Institut de l'industrie laitière (poursuite des opérations)*

Allocation : 190 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : FAO

Les bâtiments de l'usine de dessiccation du lait à Léon sont prêts à recevoir le matériel actuellement fourni par le FISE. La laiterie

\* Première demande d'assistance du FISE pour ce pays.

de San Sebastian est en construction et un contrat a été passé pour l'envoi du matériel dans un bref délai. Les deux usines doivent commencer à fonctionner au printemps de 1962 afin d'absorber l'excédent pendant la prochaine période de grosse production laitière. Les directeurs techniques des deux usines, titulaires de bourses du FISE, se sont rendus à l'étranger au mois de septembre. On recherche activement une solution à certaines difficultés d'ordre juridique et administratif que soulève la conversion de l'école laitière existante en un Institut national technique de l'industrie laitière. Trois membres de l'Institut faisant partie des cadres doivent se rendre sous peu à l'étranger pour y recevoir une formation grâce à des bourses du FISE. Le matériel pour le traitement du lait, le matériel de laboratoire et les auxiliaires d'enseignement fournis par le FISE doivent être expédiés en 1962. A sa session de janvier 1961, le Conseil avait approuvé l'assistance prévue pour les deux usines et l'Institut s'élevant au total à 523 000 dollars, et avait alloué un crédit initial de 333 000 dollars. Le Conseil a maintenant approuvé une allocation de 190 000 dollars pour permettre au FISE de remplir ses engagements.

## Grèce

### *Enfants handicapés (poursuite des opérations)*

Allocation : 30 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

Une assistance a été fournie à la Grèce pendant les années qui ont suivi la guerre en vue de créer des services de réadaptation pour enfants handicapés dans la région d'Athènes et dans l'île Léros. Bien qu'on ait besoin de moyens supplémentaires pour traiter ne serait-ce qu'une partie des 20 000 enfants infirmes que compte le pays, il est encore plus urgent, dans l'immédiat, de parvenir à une réadaptation médicale, professionnelle et sociale équilibrée des enfants handicapés grâce à une utilisation plus efficace des services existants et de développer les moyens de formation du personnel. Le FISE fournira du matériel de physiothérapie et d'ergothérapie ainsi qu'une quantité limitée de matériel de formation et d'enseignement et du matériel spécial pour les aveugles et les sourds. L'OIT a fourni, de novembre 1958 à octobre 1959, les services d'un conseiller chargé de donner des avis au gouvernement, d'inculquer au personnel les principes de la réadaptation professionnelle et de trouver des emplois pour les infirmes. L'OMS fournira les services de consultants spécialistes des défauts de l'ouïe, des défauts de la vue et de la réadaptation psychiatrique, ainsi que deux bourses par an.

## Pologne

### *Conservation du lait (laiteries de Lodz et de Poznan) [Première assistance du FISE]. — E/ICEF/P/L.120*

Montant total de l'assistance approuvée : 554 000 dollars  
Période : 1962-1964

Allocation approuvée pour 1962 : 200 000 dollars  
Approbation technique : FAO

Poursuivant ses efforts en vue d'augmenter le nombre des installations de traitement du lait et d'améliorer la qualité du lait, le gouvernement prévoit la construction de sept nouvelles grandes laiteries urbaines dans le cadre de son plan quinquennal actuel. Le FISE aidera à équiper deux laiteries qui seront bâties au cours des trois prochaines années dans les villes industrielles de Lodz (720 000 habitants) et de Poznan (420 000 habitants). Elles seront achevées à la fin de 1964, chacune d'elles pouvant traiter 160 000 litres de lait par jour. Tout en approvisionnant la population en lait contrôlé, les nouvelles laiteries permettront

aussi d'augmenter sensiblement la consommation journalière par habitant, laquelle n'est actuellement que d'un cinquième de litre à Lodz et d'un quart de litre à Poznan. Les prix de détail faisant l'objet d'une subvention du gouvernement, tous les secteurs de la population bénéficieront de ce programme. Dans les deux villes, 244 000 enfants au total recevront chaque jour un quart de litre supplémentaire de lait traité, dans le cadre du programme d'alimentation préscolaire et scolaire que l'on étend actuellement aux diverses régions du pays. Des mesures seront prises pour assurer un contrôle plus strict de la qualité du lait à tous les stades, de la production à la consommation. Le FISE fournira du matériel pour les deux nouvelles laiteries, du matériel de laboratoire pour le contrôle de la qualité du lait et deux bourses de trois mois pour ingénieurs. La FAO organisera en 1962 en Pologne un cours international de six semaines relatif à l'industrie laitière, lequel sera répété les années suivantes sur une base nationale; elle fournira en outre deux bourses en matière de gestion des usines et une bourse en matière de commercialisation du lait.

## MÉDITERRANÉE ORIENTALE — 1 869 000 dollars

### Éthiopie

#### *Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations)*

Allocation : 206 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

Des progrès marqués ont été accomplis l'année dernière en ce qui concerne la mise sur pied de services sanitaires de base. Des médecins de la santé publique ont été nommés dans cinq provinces, 28 centres de santé ont été créés et trois hôpitaux centraux de province aménagés. L'année prochaine, six médecins supplémentaires seront appelés à prendre en charge les services sanitaires dans les autres provinces et le nombre des hôpitaux centraux sera porté à 11, deux d'entre eux recevant une aide fournie en vertu d'un accord bilatéral. Cinquante centres de santé et 80 centres moins importants s'occupant d'HMI seront en service à la fin de l'année. Le gouvernement envisage de renforcer les services de santé de district, en commençant par la province de Begemdir, en créant de nouveaux centres secondaires périphériques qui seront placés sous le contrôle des centres principaux et dont le personnel consistera en agents ayant reçu une formation au Collège de la santé publique de Gondar. La formation professionnelle des quatre principales catégories de personnel sanitaire se poursuivra et on organisera, en 1962, à l'hôpital de la princesse Tsehai, à Addis-Abéba, des cours d'obstétrique à l'intention des infirmières provinciales. Des conseillers de l'OMS participent aux activités de planification, de formation et de supervision. Le FISE assurera pendant un an le ravitaillement en fournitures fongibles et procurera du matériel et des fournitures pour six hôpitaux centraux, centres de formation aux soins d'obstétrique et nouveaux centres, y compris du matériel nécessaire aux travaux de laboratoire et aux activités d'assainissement du milieu. On fournira 23 véhicules qui seront utilisés à des fins de contrôle, de formation et de supervision sur le terrain, à Gondar, ainsi que pour des activités d'assainissement. Le FISE procurera des indemnités de subsistance pour 193 stagiaires pendant une année. Certaines activités du programme bénéficient également d'une assistance de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et des États-Unis.

### *Lutte contre la tuberculose (poursuite des opérations)*

Allocation : 11 500 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Le centre de formation et de démonstration d'Addis-Abéba est la cheville ouvrière des activités de lutte antituberculeuse en Éthiopie, que l'on envisage de développer en les intégrant progressivement aux travaux des services sanitaires de base éthiopiens. Depuis 1959, le centre a examiné plus de 100 000 personnes et a formé 100 travailleurs sanitaires, notamment des fonctionnaires de la santé publique et des infirmières de communauté qui y ont fait un stage avant d'être nommés dans les provinces. Une enquête sur l'incidence de la maladie commencera en 1962 dans la zone pilote d'Addis-Abéba. En 1962, les activités de formation s'étendront au personnel affecté depuis un certain temps aux services de santé provinciaux. Dans le courant de l'année, 50 travailleurs sanitaires recevront au centre une formation en cours d'emploi d'une durée de deux mois. En prévision de la création d'un second centre et d'une autre zone pilote à Asmara, quatre membres du personnel d'encadrement recevront une formation supplémentaire à Addis-Abéba. Le FISE fournira des indemnités de subsistance pour les stagiaires et du matériel de formation supplémentaire, assurera le renouvellement des fournitures fongibles, et remplacera un véhicule affecté au transport du personnel.

### *Conservation du lait (poursuite des opérations)*

Allocation : 73 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : FAO

Autre participation : Aide bilatérale des États-Unis

Ce programme vise à améliorer la production et le ramassage du lait dans les environs d'Addis-Abéba en prévision de la création d'une usine moderne de traitement du lait qui desservira la capitale. On dote actuellement une petite laiterie d'un nouvel outillage pour le traitement et la vente du lait ramassé. Quatre centres de ramassage et un laboratoire de contrôle de la qualité du lait ont été créés et l'on a entrepris la formation d'autochtones. Le nombre des centres de ramassage sera porté à 12 et des stands de distribution, où la population pourra se procurer à bas prix du lait à faible teneur en matières grasses, seront installés dans la capitale. On pense ainsi atteindre au cours des deux prochaines années une production globale de 5 000 à 8 000 litres de lait par jour. Une partie de ce lait (jusqu'à concurrence de 500 litres par jour) sera distribuée gratuitement par les organismes d'action sociale du gouvernement, notamment par les écoles, les orphelinats et les hôpitaux. Le FISE procurera des fournitures et du matériel pour huit nouveaux centres de ramassage du lait et quatre centres de distribution, ainsi qu'une petite chaîne d'embouteillage; il fournira du matériel pour le traitement de la crème et du beurre, quatre véhicules pour le transport du lait et les opérations de vulgarisation, une bourse de six mois pour l'étude des techniques laitières et des services spéciaux d'experts.

### **Irak**

*Assainissement : Formation sanitaire  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.103*

Allocation : 17 500 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Au cours des quelques prochaines années, le gouvernement fera porter ses efforts sur les activités de formation, en commençant par les agents sanitaires dont il a le besoin le plus urgent, afin de former 410 auxiliaires qui occuperont les postes nécessaires à tous les niveaux. Avec l'assistance de deux conseillers de

l'OMS, 75 stagiaires reçoivent actuellement une formation dans des locaux temporaires. On a entrepris la construction d'un centre permanent qui sera par la suite utilisé pour la formation d'autres catégories de personnel sanitaire. Ceux qui désireront suivre les cours d'agent sanitaire — et qui devront avoir achevé le premier cycle — seront pris à raison de 30 à 35 par an, pour une période de formation d'une durée de deux ans, dont la moitié sera consacrée à des travaux pratiques sur le terrain. Les études se termineront par un stage surveillé de deux à quatre mois qui s'effectuera principalement dans une zone de développement communautaire rural. Le gouvernement versera des indemnités de subsistance aux étudiants pendant leur stage. Il emploiera tous les stagiaires qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme, surtout dans les zones rurales, où leur travail sera supervisé par des médecins de la santé publique et, par la suite, le contrôle sera assuré par le personnel enseignant de l'École d'agents sanitaires et par un ingénieur sanitaire récemment revenu en Irak après des études à l'étranger; celui-ci s'occupera à plein temps de la supervision des activités locales. Un certain nombre d'agents sanitaires seront ensuite choisis pour faire un stage plus poussé, l'objectif étant la création de cadres sanitaires. Le FISE fournira trois petits autobus pour les opérations sur le terrain, une commerciale pour les activités de supervision, du matériel de formation et d'enseignement, notamment du matériel de laboratoire. L'OMS détachera jusqu'à la fin de 1962 et probablement pour plus longtemps un conseiller principal et un ingénieur sanitaire. Elle prévoit l'octroi de bourses de perfectionnement pour les diplômés et le personnel de formation.

### *Éradication du paludisme*

*(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.98*

Allocation : 185 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

En 1962, la campagne d'éradication se poursuivra pour la sixième année consécutive. En 1961, environ 1 200 000 habitants ont été protégés par des pulvérisations à effet rémanent; ce groupe est actuellement couvert par la surveillance active. Le reste de la population, soit 3 300 000 personnes, se trouve dans la phase de consolidation et ne fait l'objet que de mesures de surveillance. En 1962, de vastes régions des quatre provinces septentrionales et quelques foyers dans la partie centrale du pays seront soumis à des pulvérisations à effet rémanent, qui permettront de protéger environ 600 000 personnes. Comme en 1961, les opérations de surveillance porteront sur l'ensemble de la population exposée. Des opérations protectrices de pulvérisation seront effectuées dans le sud du pays afin de protéger cette région contre une invasion d'*A. stephensi* venant de la plaine voisine du Khuzistan en Iran. Le FISE fournira du DDT (415 000 livres), 39 véhicules utilitaires, des moteurs hors-bord, des pièces de rechange pour pulvérisateurs et des médicaments antipaludiques. L'OMS continuera à fournir les services d'un paludologue au titre de son budget ordinaire; elle continuera aussi à prêter le concours de deux paludologues, d'un agent sanitaire et d'un administrateur et à fournir des bourses, au titre du Compte spécial pour l'éradication du paludisme. L'année 1961 représentant la cinquième et dernière année de l'engagement initial du FISE, l'OMS a évalué les résultats obtenus et estime que les conditions requises ont été remplies.

### **Iran**

*Éradication du paludisme  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.124*

Allocation : 850 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Les activités d'éradication se poursuivront dans les régions où ont été obtenus de bons résultats. L'attaque portera, la première

*Formation aux services sociaux  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.101*

Allocation : 30 500 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Institution consultée : OMS

année, sur la partie méridionale de la province de Khorassan, les districts septentrionaux du Kerman et le sud-est de la province d'Isfahan, ce qui représente une population de 1 073 000 personnes, réparties entre 8 851 villages. En 1962, les opérations de cette zone toucheront une population de 10 320 000 personnes, dont 4 985 000 vivent dans des zones où l'attaque est en cours, et 5 362 000 dans des zones qui ont atteint la phase de consolidation. Les activités de surveillance seront intensifiées et le nombre des agents et des animateurs de districts augmenté de 340. On ne procédera à aucune pulvérisation générale à effet rémanent là où a été constatée la présence du vecteur résistant. Des médicaments seront distribués à tous les malades fébriles. La surveillance sera poursuivie dans 10 p. 100 des villages. L'Institut du paludisme continuera ses recherches, dans la zone méridionale; il développera son projet pilote de Kazeroun et créera de nouvelles stations de contrôle. Le FISE fournira 2 866 000 livres de DDT, des pulvérisateurs, 6 800 000 comprimés antipaludiques et du matériel de laboratoire. L'OMS a continué à participer à l'évaluation technique et critique du programme; elle fournit aussi les services d'un paludologue en chef, d'un fonctionnaire d'administration et d'un ingénieur sanitaire. L'International Cooperation Administration des États-Unis fournit des services consultatifs.

*Enquête et formation nutritionnelles*

*(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.135*

Allocation : 22 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : FAO, OMS

On a entrepris la création d'un Institut de l'alimentation et de la nutrition sur des plans établis en commun par les Ministères de la santé, de l'agriculture et de l'enseignement. Il s'agira d'un organisme doté d'un conseil supérieur chargé de l'élaboration des politiques, d'un comité technique et d'une unité administrative ayant à sa tête un directeur travaillant à plein temps. L'Institut effectuera une enquête à l'échelon national sur la nutrition, proposera des mesures visant à résoudre les problèmes nutritionnels, donnera une formation nutritionnelle à des agents de diverses catégories et fournira des directives aux organismes nationaux qui s'occupent d'améliorer la nutrition. Une équipe d'enquêteurs sera constituée en 1962 pour enquêter sur les rations, les habitudes alimentaires et le niveau nutritionnel. Un conseiller de l'OMS en matière de nutrition aidera à former le personnel de l'équipe et participera à la direction des travaux dans la phase initiale. Un nutritionniste de la FAO coopérera à l'enquête en apportant une contribution aux études sur la consommation des denrées alimentaires et les aspects agricoles de la question. On envisage de former d'autres nutritionnistes en donnant la première place dans l'ordre de priorité à la formation d'environ 15 nutritionnistes à plein temps qui seront chargés de donner des cours à l'Institut ainsi que dans le cadre de divers programmes gouvernementaux. On formera ensuite des agents des services agricoles, scolaires et sanitaires du gouvernement qui sont ou seront en contact direct avec la population et connaissent bien les problèmes de nutrition, ainsi que des travailleurs qui s'occupent de planification alimentaire dans des institutions. Le FISE procurera quatre véhicules ainsi que des fournitures et du matériel pour la formation et les enquêtes sur place et paiera en partie les indemnités de subsistance pour 15 stagiaires par an pendant deux ans. La FAO détachera pour un an un spécialiste de la politique et de la planification alimentaires et, pour une période de deux à trois ans, un spécialiste de la formation et de l'éducation nutritionnelles. L'OMS fournira pendant au moins deux ans les services d'un nutritionniste de la santé publique.

Par suite de l'expansion rapide des services sociaux en faveur des enfants on a dû recruter, tant en ce qui concerne le personnel d'exécution que les cadres, des personnes dont les origines ethniques, la formation et l'expérience sont très différentes. En 1962-1963, on doit organiser, pour former du personnel d'encadrement et des spécialistes de la protection de l'enfance, un stage auquel participeront 30 agents du Ministère de la protection sociale ou des services sociaux locaux; les stagiaires recevront une formation d'une durée de deux ans; les travaux commenceront par un cycle d'études — internat de 20 jours au cours duquel ils entendront des conférences et participeront à des discussions de groupes. Ensuite, aura lieu un stage pratique pendant lequel les travaux des stagiaires seront surveillés de près; des réunions hebdomadaires seront organisées pour étudier les difficultés rencontrées et évaluer les progrès réalisés. Le stage se terminera par un autre cycle d'études — internat d'une durée de trois semaines. Un stage sera également organisé à l'intention de 75 agents de foyers pour enfants et de garderies. Le premier mois sera consacré à un cycle d'études — internat intensif; pendant les 11 mois suivants, le stage consistera en travaux pratiques suivis de très près et l'on accordera une large place à l'observation, à l'analyse des méthodes et aux techniques de soins collectifs. Deux fois par mois, les discussions permettront de faire le point des progrès réalisés par les stagiaires. Les cours seront confiés à des professeurs de l'Université hébraïque, à des spécialistes des Ministères de la protection sociale, de la santé et du travail, et à d'autres personnes qualifiées. Le personnel d'encadrement sera recruté avec un soin particulier. Le gouvernement créera un comité de coordination des services sociaux en faveur des enfants où siègeront des représentants des Ministères de la protection sociale, de la santé et de l'éducation, de l'École de service social de l'Université hébraïque, ainsi que des organisations bénévoles et semi-publiques directement intéressées à la protection de l'enfance. Le FISE fournira deux véhicules pour le personnel enseignant et les cadres, du matériel de formation et de démonstration et des indemnités de subsistance pour 30 membres du personnel d'encadrement et 75 agents. La Direction des affaires sociales fournira les services d'un consultant en matière de protection de la famille et de l'enfance. Les aspects médicaux du programme ont fait l'objet de consultations avec l'OMS.

**Jordanie**

*Éradication du paludisme  
(poursuite des opérations)*

Allocation : 23 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

L'incidence du paludisme en Jordanie a été considérablement réduite depuis 1959, année où le programme d'éradication a été lancé. Compte tenu des habitudes particulières au principal vecteur (*A. sergenti*), qui se repose en plein air, on applique des mesures d'attaque directe comprenant notamment des opérations antilarvaires continues, de mars à fin novembre, opérations qui, en certains endroits, se poursuivent toute l'année. La coordination avec les pays voisins sera maintenue. En 1962, la consolidation s'étendra à la vallée du Jourdain et aux régions du nord et du centre de la Jordanie orientale. La phase d'attaque doit être

maintenue dans une zone réduite de la Jordanie orientale. Au sud, la région des basses terres du Karak et la région de Tafleh et des hautes terres du Karak entreront dans la phase de préconsolidation. Ces opérations devraient assurer la protection des 950 000 personnes qui, selon les estimations, sont exposées. Le FISE fournira 10 véhicules utilitaires, trois microscopes et 4 400 livres de DDT pour les opérations antilarvaires. L'OMS fournira les services d'un paludologue et d'un ingénieur sanitaire; elle accordera en outre des bourses d'études et procurera des fournitures. Le programme bénéficiera également des services de l'équipe OMS d'évaluation interpays du paludisme.

## Liban

### *Éradication du paludisme (poursuite des opérations)*

Allocation : 5 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Le programme d'éradication du paludisme touche à sa réalisation et la participation du FISE devrait se terminer avec cette modeste allocation destinée aux opérations de 1962. Au cours des trois dernières années, on n'a enregistré qu'un très petit nombre de cas positifs de paludisme. Le plan d'action pour 1962 a un double objectif : consolider les services de surveillance active de façon à protéger 683 000 personnes dans 1 647 villages à une altitude inférieure à 1 100 mètres et augmenter le nombre des centres de santé et des travailleurs bénévoles qui participent à la surveillance passive. Les équipes mobiles de surveillance et de dépistage seront renforcées. On prévoit que les services de surveillance et quatre équipes mobiles recueilleront 20 000 plaques par mois, qui seront examinées au laboratoire central de la Direction des services d'éradication du paludisme. Une unité entomologique centrale composée de l'entomologiste national et de deux assistants sera chargée du contrôle entomologique général ainsi que des travaux de recherche et de l'exécution de vastes opérations sur le terrain. On ne prévoit aucune pulvérisation à effet rémanent si ce n'est comme mesure de précaution. Le FISE fournira deux véhicules utilitaires pour les équipes mobiles de surveillance et de dépistage, un véhicule du type fourgonnette pour les opérations sur le terrain de l'unité entomologique centrale et quatre microscopes avec leurs accessoires. L'OMS fournira les services d'un paludologue, des bourses d'études et du matériel d'importation secondaire; l'équipe OMS d'évaluation interpays du paludisme établira le bilan de la campagne.

## Libye

### *Lutte contre la tuberculose*

*(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.104*

Allocation : 54 000 dollars

Période : 1962-1963

Approbation technique : OMS

L'objectif du programme est de créer une zone pilote nationale à Benghazi et dans ses environs (Province de Cyrénaïque) afin de déterminer le meilleur moyen de réduire l'incidence de la tuberculose compte tenu des ressources disponibles et des méthodes applicables. On recourra à des méthodes et à des procédures simples de lutte antituberculeuse et on en évaluera les résultats et le coût afin que le gouvernement puisse étudier la possibilité de transformer graduellement les opérations en un vaste programme national. Du personnel sanitaire libyen sera formé à toutes les techniques voulues. La zone pilote intéressera environ 100 000 personnes. Les cas récemment dépistés — estimés à 6 700 — soit actifs, soit latents, recevront un traitement ambulatoire ou à domicile; environ 50 000 personnes seront vaccinées

par le BCG et 33 000 sujets contacts seront examinés périodiquement. Le gouvernement poursuit actuellement, avec une équipe, la vaste campagne de vaccination par le BCG pour laquelle le FISE a fourni du vaccin jusqu'au mois de mars 1958. Un centre antituberculeux pourvu d'un appareil fixe de radiographie et d'un appareil mobile radiographique, d'un laboratoire de diagnostic et d'un bureau d'enregistrement des cas de tuberculose sera créé à Benghazi. Ce centre servira de base pour les activités suivantes : dépistage par les méthodes radiologiques, cliniques et de laboratoire; traitement ambulatoire et à domicile, avec des médicaments, des tuberculeux; contrôle à domicile par des infirmières-visiteuses, surveillance postcure et contrôle périodique des sujets atteints, des cas douteux et des sujets contacts; éducation sanitaire, vaccination par le BCG et autres mesures préventives en coopération avec les services de santé locaux et gouvernementaux; enquêtes sur l'incidence de la maladie et évaluation de l'efficacité des méthodes de lutte employées. Le FISE fournira un appareil radiographique, des produits chimiques et des pellicules; du matériel et des fournitures pour laboratoire et vaccination et pour les statistiques; du matériel de formation et d'éducation sanitaire; des médicaments pour le traitement de 6 700 sujets pendant deux ans, des cartes et fiches individuelles et deux véhicules pour la supervision, le transport des stagiaires, les examens en série, l'éducation sanitaire et les enquêtes. L'OMS fournira une équipe de conseillers composée d'un phthisiologue, d'une infirmière de la santé publique, d'un radiologue et d'un technicien de laboratoire, ainsi que du matériel, des fournitures et des ouvrages de documentation.

## République arabe unie

### *Hygiène maternelle et infantile de base (poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.134*

Allocation : 120 000 dollars

Période : 1962

Approbation technique : OMS

Pendant les 10 dernières années, les services de santé ont été étendus à la plupart des villes et des régions rurales et constituent maintenant un réseau coordonné de 1 079 centres de diverses catégories et de 345 hôpitaux du gouvernement. Le but général est d'améliorer et de développer les activités d'IMI dans le cadre de ces services de santé en instituant les cadres et les moyens qui permettront de surveiller et de guider efficacement et de façon suivie le personnel d'exécution. On créera de nouveaux centres d'IMI et d'hygiène rurale et on améliorera la qualité de leurs services en établissant des laboratoires de santé publique, en recrutant un personnel plus nombreux lorsque cela est possible, et en assurant une surveillance efficace des activités d'hygiène rurale. Dans chacun des 16 gouvernorats ruraux, on a adjoint au personnel un inspecteur sanitaire appelé à contrôler les activités d'hygiène dans les groupes ruraux combinés. Il existe un hôpital principal dans chaque gouvernorat et, dans certains d'entre eux, un laboratoire principal de santé publique. L'année prochaine, on créera des laboratoires de santé publique dans deux nouveaux gouvernorats. Au niveau des districts, des médecins aidés d'auxiliaires sont responsables des activités entreprises dans les secteurs sanitaires locaux. Chaque district possède un ou plusieurs hôpitaux dont les activités sont coordonnées avec celles des centres d'IMI (dans les zones urbaines) ou celles des centres de santé, des centres sociaux ou des groupes combinés dans les régions rurales. En 1962, on créera 30 centres d'IMI supplémentaires dans les villes, cinq centres de santé ruraux et 40 centres de santé aux activités combinées. Le FISE procurera des fournitures et du matériel pour ces 75 centres, du matériel de laboratoire pour les deux laboratoires de santé publique et 16 véhicules pour la supervision des groupes ruraux aux activités combinées. L'OMS fournira peut-être des services de consultants.

Allocation : 25 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : FAO, OMS

L'objectif général du plan gouvernemental est d'élever le niveau nutritionnel en Égypte grâce à des programmes d'action concertée que divers services gouvernementaux exécuteront avec la participation directe des communautés. L'objectif immédiat est d'effectuer, dans le gouvernorat de Beheira, une enquête qui portera sur le niveau diététique et nutritionnel d'échantillons représentatifs de la population et sur les questions sanitaires et économiques connexes. On accordera une attention toute particulière à la nutrition et à la santé des femmes enceintes et des mères allaitantes, des nourrissons et des jeunes enfants. La phase d'enquête doit en principe durer un an. Les renseignements obtenus seront utilisés dans l'élaboration des programmes d'action pratique et serviront de base pour évaluer les réalisations ultérieures. On utilisera cinq équipes mobiles : il en existe déjà deux, qui dépendent de l'Institut de nutrition, et les trois autres seront constituées et recevront une formation au cours du premier trimestre de 1962. On nommera un médecin de la santé publique qui sera chargé de diriger les opérations locales. Le FISE procurera du matériel et des fournitures pour un laboratoire central et cinq équipes mobiles, du matériel d'enseignement et des moyens de transport. Un consultant de la FAO et de l'OMS a prêté son concours pour la planification de la phase d'enquête du programme et la FAO et l'OMS continueront à fournir des avis techniques.

## Syrie

*Éradication du paludisme*  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.117

Allocation : 42 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Une régression sensible du paludisme a été récemment enregistrée en Syrie. De janvier à août 1961, 33 cas positifs seulement ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire syrien contre 128 en 1960. Les travaux de surveillance passive se sont poursuivis d'une façon satisfaisante au cours du premier semestre de 1961; ils bénéficient actuellement du concours de 1 695 collaborateurs volontaires, de 166 établissements sanitaires et de 248 médecins exerçant soit à leur compte soit dans des services publics. En 1962, trois centres divisionnaires principaux, dirigés chacun par un médecin, seront chargés de superviser les opérations et chaque centre divisionnaire surveillera les activités de trois à quatre centres de districts. Les centres de district seront placés sous la direction d'inspecteurs sanitaires qui superviseront les travaux d'exécution sur le terrain dans les régions de consolidation et d'attaque. Sur les 11 districts, 2 entreront dans la phase de consolidation en 1962; dans les neuf autres, on continuera d'appliquer à la fois des mesures de consolidation et des mesures d'attaque. Sur les 1 588 354 personnes exposées, 298 382 seulement resteront dans la phase d'attaque en 1962. La surveillance passive sera renforcée encore davantage. Des enquêtes épidémiologiques spéciales et d'autres travaux d'entomologie se poursuivront. Le FISE fournira 59 000 livres de DDT, des pièces de rechange pour pulvérisateurs, des médicaments antipaludiques et des moyens de transport. L'OMS procurera les services d'un paludologue, de deux agents sanitaires et d'un administrateur ainsi qu'un certain nombre de bourses d'études et des fournitures diverses.

## Turquie

*Hygiène maternelle et infantile de base*  
(poursuite des opérations)

Allocation : 129 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

Un pas décisif a été franchi en 1961 avec la promulgation d'une loi qui nationalise les services de santé et prévoit une réorganisation fondamentale de ces services à l'échelon provincial. Le plan pour 1962 est le même que pour 1961; il s'agira de la deuxième année d'un plan de trois ans qui sera marquée par l'ouverture de huit centres urbains d'HMI, de 12 sections d'HMI dans des centres de santé ruraux et de postes sanitaires dans 100 villages. Une école pour la formation de sages-femmes et d'infirmières de la santé publique et deux écoles pour la formation d'infirmières et de sages-femmes auxiliaires seront réorganisés. Les distributions de lait en poudre et de vitamines seront poursuivies. Le FISE fournira du matériel de base et des trousseaux pour les centres, du matériel d'enseignement pour les écoles, neuf véhicules pour les activités de supervision, trois autobus, du lait en poudre et des vitamines. Le FISE versera également les indemnités de subsistance qui permettront à 80 médecins d'assister à des cycles d'études de pédiatrie et de gynécologie.

*Services sociaux (poursuite des opérations)*

Allocation : 34 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, OMS

Des cycles d'études pour la formation d'agents des services sociaux ont été organisés avec succès à Ankara en 1961, deuxième année d'exécution du programme. Au total, 293 stagiaires ont pris part à ces cycles d'études au cours des deux dernières années. Le cycle de quatre mois sur le placement familial a laissé entrevoir d'excellentes possibilités pour la mise en œuvre d'un programme de ce genre en Turquie; les 10 stagiaires qui y ont participé ont été depuis recrutés pour la Direction générale des services sociaux. Les projets de lois qu'examine actuellement le Parlement prévoient la création officielle de la Direction générale des services sociaux et l'organisation d'une école supérieure de service social où la durée des études sera de quatre ans. La législation envisagée vise la modernisation de la structure administrative et de la formation du personnel, l'application extensive des techniques modernes de puériculture adaptées aux conditions locales ainsi que l'institution d'un contrôle gouvernemental coordonné des activités de toutes les institutions intéressées et notamment des organismes privés. Au cours de la troisième année du programme, les efforts porteront essentiellement sur la formation accélérée et la préparation d'un projet pilote dont l'exécution commencera en 1963 après le retour en Turquie des premiers boursiers des Nations Unies. Les cycles d'études prévus sont les suivants : protection de l'enfance, crèches et jardins d'enfants, soins aux enfants physiquement handicapés. Un cours de quatre mois sur le placement familial sera de nouveau organisé à Ankara. Le gouvernement offrira également des cours d'orientation pour les cadres des services sociaux des provinces. Le FISE fournira des auxiliaires et du matériel d'enseignement et trois véhicules pour l'école de service social, les indemnités de subsistance, les honoraires et les frais de traduction. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU fournira les services d'un conseiller en matière de protection de l'enfance.

*Lutte contre la lèpre*  
(première assistance du FISE). — E/ICEF/P/L.140

Allocation : 41 000 dollars  
Période : 1962-1963  
Approbation technique : OMS

Le gouvernement lancera en 1962 une campagne de masse contre la lèpre qui durera quatre ans et sera associée à une campagne intensive d'éducation sanitaire. L'allocation approuvée permettra de fournir une assistance pendant les deux premières années de la campagne (1962 et 1963). Une assistance supplémentaire pourrait être demandée ultérieurement pour 1964 et 1965. Une zone pilote sera créée dans la province de Sivas (875 000 habitants), située dans la région endémique. Le dépistage des cas et le traitement seront effectués principalement par trois équipes mobiles d'agents sanitaires et d'infirmières. L'accent sera mis sur le traitement à domicile et l'emploi de la chimioprophylaxie pour les enfants-contacts. L'hospitalisation est prévue pour le traitement des malades gravement atteints. La campagne de lutte contre la lèpre sera réorganisée dans six autres provinces de l'Est et du Sud et coordonnée avec l'ensemble des services de santé. La léproserie d'Elazig sera transformée en un sanatorium moderne. Les efforts déployés dans le domaine de l'éducation sanitaire seront intensifiés. On organisera à l'Institut central de léproserie d'Ankara un cours de perfectionnement de trois mois pour sept médecins et deux cours de 45 jours pour 39 agents sanitaires, infirmières et laborantins. Le FISE fournira des médicaments, du matériel de laboratoire et d'enseignement, 11 voitures et 16 vélomoteurs. L'OMS fournira les services d'un consultant en léprologie pour les années 1962 et 1963 ainsi que des bourses.

**PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX — 3 903 557,52 dollars**

[Centre international de l'enfance (Paris)]  
(poursuite des opérations). — E/ICEF/P/L.94

Allocation : 350 000 dollars  
Période : 1962  
Approbation technique : OMS

A sa session de juin 1961, le Conseil d'administration a approuvé en principe le maintien de l'assistance au Centre international de l'enfance pour les cinq années 1962-1966. Le programme et le budget proposés pour le Centre pour 1962 figurent dans l'annexe au document E/ICEF/P/L.94. Le budget pour 1962, dont on trouve le détail dans l'annexe, atteint au total 3 568 000 nouveaux francs, dont 140 000 nouveaux francs sont couverts par des subventions et des recettes diverses. Le solde de 3 430 000 nouveaux francs sera supporté à part égale par le Gouvernement français et le FISE. L'augmentation par rapport à l'allocation de 1961 est conforme aux intentions du Conseil, qui a prévu que la part des dépenses supportées par le FISE atteindrait graduellement un plafond de 400 000 dollars par an. Au cours de ses débats de juin 1961, le Conseil d'administration du FISE a exprimé l'espoir que le programme du Centre serait élargi de manière à mieux répondre aux besoins des pays en de voie de développement. Bien que le programme pour 1962 ait été préparé avant les débats du Conseil, on note quelques progrès dans cette direction et on peut prévoir que le plan pour 1963 reflétera davantage encore cette tendance. Deux cours importants doivent avoir lieu à Dakar en 1962 : un cours destiné aux instituteurs, sur les problèmes de la santé de l'enfant, et un cours destiné aux travailleurs sociaux, pour l'étude de la nutrition et de l'économie domestique. Un cours sur les méthodes de la santé publique appliquées aux problèmes de l'enfance aura lieu à Santiago du Chili en coopération avec l'OMS et l'Institut interaméricain de l'enfance de Montevideo. Des cours de pédiatrie destinés aux médecins auront lieu en France et en Pologne; un cours sur la

croissance de l'enfant normal sera donné à Londres; trois cours seront organisés à Paris : un cours de protection de la mère et de l'enfant, pour le personnel social et administratif; un cours sur le développement et le comportement de l'enfant, destiné aux éducateurs; et un cours sur les aspects sociaux de l'obstétrique, destiné aux médecins. On prévoit également quatre cycles d'études ainsi qu'un cours de brève durée sur la tuberculose pour les médecins du Commonwealth.

*Institut pan-indien d'hygiène et de santé publique*  
Bourses (Certificat d'hygiène sociale) [Poursuite des opérations]

Allocation : 45 500 dollars  
Période : 1962-1964  
Approbation technique : OMS

Aux termes du plan d'opérations tendant à transformer l'Institut pan-indien d'hygiène et de santé publique de Calcutta, avec l'aide du FISE et de l'OMS, en un centre régional de formation de personnel d'IMI, le Gouvernement indien s'est engagé à fournir gratuitement un total de 250 années d'études à des étudiants non indiens. En 1954, le Conseil d'administration a approuvé pour la première fois l'octroi de fonds destinés à des bourses devant permettre à du personnel non indien d'entreprendre ces études. Depuis lors, 65 bourses ont été accordées à des étudiants non indiens de 18 pays de l'Asie du Sud-Est, du Pacifique occidental, de la Méditerranée orientale et d'Afrique. Tous les boursiers ont passé avec succès leurs examens de fin d'études et on s'est efforcé de suivre leurs progrès après leur retour dans leur pays d'origine par une série de rapports qu'on leur a demandé de soumettre périodiquement à l'OMS. Dans l'ensemble, les bourses ont donné des résultats satisfaisants. Le FISE fournira 20 bourses supplémentaires, 10 pour l'année scolaire 1962-1963 et 10 pour l'année scolaire 1963-1964.

*Médicaments complémentaires pour le traitement de la tuberculose.*  
— E/ICEF/P/L.153

Allocation : 331 000 dollars  
Période : 1962-1963

Jusqu'à présent, pour le traitement de la tuberculose, le FISE n'a fourni qu'un seul médicament, l'isoniazide (INI). Cette pratique s'inspirait des conseils de l'OMS. Récemment, l'OMS a modifié son attitude à cet égard et a recommandé que le FISE fournisse également des médicaments complémentaires pour les projets pilotes nationaux de lutte antituberculeuse. Étant donné que les allocations approuvées précédemment par le FISE pour ces projets ne comprenaient pas de crédits pour l'achat de médicaments complémentaires, il fallait compléter les allocations déjà accordées ou celles qui étaient en cours d'examen par le Conseil (en décembre 1961) au titre de projets pilotes nationaux. Le Conseil a donc approuvé une allocation globale de 331 000 dollars pour la fourniture de médicaments complémentaires. Les dépenses afférentes à ces médicaments seront ensuite réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance fournie au titre du programme intéressé. On prévoit qu'en 1962 le PAS (acide para-amino-salicylique) sera fourni dans la plupart des cas.

*Frais de transport du lait fourni gratuitement pour 1962.*  
— E/ICEF/P/L.111

Allocation : 1 875 000 dollars.

Comme il est indiqué dans l'annexe au document E/ICEF/P/L.111, il suffirait d'environ 110 millions de livres de lait en poudre pour maintenir en 1962 l'ensemble des distributions à leur niveau actuel. Compte tenu des économies réalisées et de la baisse du fret enregistrée en 1961 par rapport au taux pratiqué à l'époque de la dernière allocation (E/ICEF/R.950), on peut calculer comme

suit les sommes nécessaires pour transporter ces 110 millions de livres en 1962 :

*Dollars des États-Unis*

a) Fret pour 110 millions de livres, à raison de 2,25 cents par livre . . . . .	2 475 000
b) Solde des allocations précédentes . . . . .	600 000
Montant total de l'allocation nécessaire . . . . .	1 875 000

Les 110 millions de livres comprennent environ 1 581 000 livres de poudre de lait entier pour l'alimentation des nourrissons. Cette livraison dépendra des quantités dont le FISE pourra disposer grâce aux excédents des gouvernements et aux campagnes privées de la « goutte de lait ». A la fin de 1962, les frais de transport du lait expédié pendant l'année seront répartis entre les pays bénéficiaires et comptabilités comme assistance fournie à chacun de ces pays. Si les excédents de lait débloqués en 1962 dépassent les prévisions actuelles, il sera nécessaire de présenter une demande de crédits supplémentaires au Conseil d'administration à sa session de juin 1962.

*Capsules de vitamines A et D à expédier en 1962. — E/ICEF/P/L.112*

Allocation : 707 000 dollars

Des crédits sont accordés pour la fourniture de 357 millions de capsules de vitamines A et D, devant être expédiées (pour la plupart) en 1962 et distribuées au cours de l'année 1963. Le crédit approuvé a été calculé de manière à pouvoir expédier à la fin de 1961 70 millions de capsules dont on a besoin mais qui n'étaient pas prévues dans l'allocation de crédit approuvée par le Conseil d'administration en janvier 1961 (E/ICEF/R.951). A la fin de 1962, les dépenses afférentes aux expéditions de capsules pendant l'année seront réparties entre les pays intéressés et comptabilisées en tant qu'assistance fournie à ces pays.

*Financement des dépenses afférentes au personnel international affecté aux programmes bénéficiant de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE en 1962. — E/ICEF/P/L.137*

Allocation : 584 000 dollars

Lorsqu'il a étudié, en juin 1961, la question de ses relations financières avec la FAO, le Conseil d'administration a approuvé, dans son ensemble, les propositions des Directeurs généraux de la FAO et du FISE concernant les mesures intérimaires destinées à éviter une limitation dans la mise sur pied et l'exécution des programmes ayant rapport à l'alimentation des enfants. Les fonds nécessaires pour assurer en 1962 le financement des services d'experts et des bourses dans le cadre des projets mis en œuvre conjointement par la FAO et le FISE s'élèvent à 1 307 000 dollars. Sur cette somme, le PEAT fournira 723 000 dollars, ce qui laisse un solde de 584 000 dollars devant être couvert par le FISE. La contribution du PEAT pour 1962 est plus de deux fois supérieure à sa contribution de 1960. C'est en 1962, c'est-à-dire lorsque le PEAT préparera les plans pour l'exercice biennal 1963/64, que les gouvernements pourront demander des crédits plus importants au titre du PEAT pour l'exécution des projets communs FAO/FISE. Les allocations du FISE pour les programmes de nutrition (non compris les dépenses afférentes au personnel) ont considérablement augmenté entre 1958 et 1959 (elles sont passées de 2,2 millions de dollars à 7,4 millions de dollars; depuis, elles se situent chaque année aux environs de 7 millions de dollars. L'assistance accordée aux projets mis en œuvre dans le domaine de l'éducation nutritionnelle et des activités connexes est passée de 342 000 dollars en 1958 à 1 802 000 dollars (chiffre estimatif) en 1961. L'augmentation de l'assistance accordée par le FISE dans ce domaine explique celle des dépenses nettes relatives au personnel. Comme les dépenses portent sur des services d'experts ou sur des bourses, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance du FISE au titre du programme intéressé.

*Allocation destinée à couvrir les dépassements de crédits. — E/ICEF/P/L.145*

Allocation : 11 057,52 dollars

**Secours d'urgence — 323 000 dollars**

**AMÉRIQUES**

*Honduras britannique*

*Secours d'urgence. — E/ICEF/P/L.159*

Allocation recommandée : 66 000 dollars

A la suite du cyclone du 31 octobre, le FISE contribuera à remettre sur pied les services d'assainissement et de santé publique. D'autres organismes, gouvernementaux et bénévoles, fournissent des denrées alimentaires, des couvertures et des médicaments. Le programme a été conçu compte tenu des secours fournis de toutes parts, qui seront coordonnés. Le FISE fournira du matériel pour remettre sur pied deux centres de santé principaux et cinq centres secondaires; deux ambulances pour les opérations d'urgence, des installations pour l'évacuation du trop plein des fosses septiques et des égouts, des appareils pour le pompage et la purification de l'eau, du matériel pour le filtrage et la javellisation de l'eau, des réservoirs à eau et des moyens de transport pour les activités d'immunisation et autres mesures d'urgence. Le Gouvernement du Royaume-Uni, en collaboration avec la Croix-Rouge, a coordonné toutes les offres d'assistance. La Croix-Rouge américaine a offert des denrées alimentaires, des médicaments et des couvertures; les Catholic Relief Services, des antibiotiques, des vêtements, des couvertures, du lait en poudre, des haricots secs, de la farine et des comprimés pour purifier l'eau; le Church World Service, des couvertures, des vêtements et des denrées alimentaires; CARE des denrées alimentaires, des médicaments et des vêtements. Des unités militaires britanniques et américaines participent aux opérations de secours. L'OMS a collaboré à l'élaboration de ce programme de secours et a fourni les services d'un ingénieur sanitaire chargé d'aider à évaluer les besoins et de prêter son concours pendant la durée de la situation d'urgence.

**ASIE**

*Viet-Nam (République du)*

*Secours alimentaires d'urgence. — E/ICEF/P/L.162*

Allocation : 58 000 dollars (approuvée par un vote par correspondance le 7 décembre 1961).

Le FISE fournira 400 tonnes de riz pour apporter des secours alimentaires d'urgence à environ 20 000 enfants. Ce riz sera prélevé sur la contribution offerte par le Gouvernement thaïlandais au FISE. Le FISE et le gouvernement conviendront d'un plan d'action détaillé indiquant les mesures à adopter pour la distribution du riz. Une ration quotidienne de huit onces de riz sera fournie pendant une période de 90 jours à chacun des quelques 20 000 enfants qui se trouvent dans les régions atteintes. Le mouvement national en faveur des sinistrés, créé avec l'approbation et l'appui du gouvernement, assurera la coordination de l'assistance accordée par d'autres pays et organismes et veillera à éviter tous doubles emplois. L'aide provenant d'autres sources est donnée sous forme de médicaments de fournitures et de secours en espèces pour les opérations locales. L'International Cooperation Administration des États-Unis, le Gouvernement du Royaume-Uni, CARE, les Catholic Relief Services et la Société américaine de la Croix-Rouge, notamment, ont envoyé des fournitures ou des dons en espèces pour les opérations de secours.



## Jordanie

## Secours alimentaires d'urgence (poursuite des opérations)

Allocation : 199 000 dollars

Période : mi-1962 mi-1963

Le FISE poursuivra son assistance pendant une année encore et fournira 50 000 rations de riz, matières grasses, sucre et savon. Des rations trimestrielles sont distribuées régulièrement à 45 600 enfants nécessiteux ; 4 400 rations trimestrielles sont envoyées aux équipes locales de l'International Christian Committee qui gère 24 centres d'alimentation dans les districts frontaliers d'Hebron, de Jérusalem et de Nablus et à 20 institutions charitables qui administrent des écoles et des orphelinats où sont nourris les enfants des villages frontaliers. Ces équipes et ces institutions utili-

sent également leurs propres provisions et servent chaque jour des repas chauds aux enfants. Le FISE fournit aussi du lait en poudre que l'on sert aux enfants avec les repas chauds ou qui est distribué par des centres spéciaux administrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et par la Fédération luthérienne mondiale. L'UNRWA détache auprès du FISE l'un de ses agents qui travaillera à plein temps et sera chargé de surveiller l'exécution du programme. Une somme de 11 400 dollars comprise dans l'allocation est destinée à rembourser à l'UNRWA le traitement, les indemnités et les frais de transport de son agent. Des fonctionnaires de district du Ministère des affaires sociales contrôlent directement les opérations de distribution. Le Gouvernement des États-Unis a fait don de 16 millions de livres de farine de blé pour 1961; on prévoit qu'il fournira une quantité analogue en 1962. Le gouvernement complète ces envois par des légumineuses produites localement.

## ANNEXE III

## Allocations approuvées par le Conseil d'administration en décembre 1961

(en dollars des États-Unis)

	Décisions du Conseil d'administration			
	Allocations destinées		Répartition des allocations globales <sup>a</sup>	Allocations reversées à la masse <sup>b</sup>
	Aux programmes à long terme	Aux situations d'urgence		
I. — AFRIQUE . . . . .	2 042 500	—	176 250	108 536
II. — AMÉRIQUES . . . . .	5 194 358	66 000	109 696	—
III. — ASIE . . . . .	2 512 500	58 000	1 553 957	55 350
IV. — EUROPE . . . . .	420 000	—	—	5 433
V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE . . . . .	1 869 000	109 000	190 597	30 134
VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS . . . . .	3 892 500 <sup>c</sup>	—	(2 036 500)	—
<b>TOTAL (I à VI)</b>	<b>15 930 858</b>	<b>323 000</b>	<b>—</b>	<b>199 473</b>
VII. — AUTRE ASSISTANCE :				
Fret (réserve pour auto-assurance) . . . . .		33 786		
Services d'exécution . . . . .		1 489 900		
		1 022 050		
VIII. — ADMINISTRATION . . . . .				
<b>TOTAL (VII et VIII)</b>		<b>2 545 736</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>18 799 594</b>	<b>—</b>	<b>109 473</b>
I. — AFRIQUE				8 563
Afrique-Équatoriale française <sup>d</sup> . . . . .	—	—	—	94 361
Afrique-Occidentale française <sup>d</sup> . . . . .	—	—	13 100	—
Bassoutoland . . . . .	—	—	1 000	—
Cameroun . . . . .	53 500	—	500	—
Congo (Léopoldville) . . . . .	65 000	—	—	—
Côte-d'Ivoire . . . . .	232 000	—	800	—
Dahomey . . . . .	24 000	—	3 800	—
Gabon . . . . .	—	—	—	1 253
Gambie . . . . .	22 000	—	1 300	501
Ghana . . . . .	93 000	—	—	—
Guinée . . . . .	50 000	—	6 700	1 600
Haute-Volta . . . . .	—	—	29 600	—
Kenya . . . . .	448 000	—	—	—
Libéria . . . . .	32 000	—	10 330	—
Madagascar . . . . .	—	—	—	—

ANNEXE III (suite)

Décisions du Conseil d'administration

	Allocations destinées		Répartition des allocations globales <sup>a</sup>	Allocations reversés à la masse <sup>b</sup>
	Aux programmes à long terme	Aux situations d'urgence		
<b>I. — AFRIQUE (suite)</b>				
Mali . . . . .	90 000	—	3 162	—
Maurice (Ile) . . . . .	—	—	16 500	—
Mauritanie . . . . .	89 000	—	—	—
Niger . . . . .	42 000	—	—	—
Nigéria . . . . .	132 000	—	—	—
Nyassaland . . . . .	—	—	1 500	—
Ouganda . . . . .	40 000	—	23 900	278
Rhodésie du Nord . . . . .	—	—	—	1 780
Ruanda-Urundi . . . . .	95 000	—	—	—
Sainte-Hélène . . . . .	—	—	4 758	—
Sénégal . . . . .	59 000	—	3 400	—
Seychelles . . . . .	—	—	7 700	—
Sierra Leone . . . . .	33 000	—	3 300	—
Souaziland . . . . .	—	—	7 700	—
Tanganyika sous administration du Royaume-Uni . . . . .	50 000	—	31 500	—
Tchad . . . . .	89 000	—	5 100	—
Togo . . . . .	141 000	—	—	—
Tunisie . . . . .	163 000	—	—	—
Zanzibar . . . . .	—	—	600	—
<b>TOTAL POUR LA RÉGION</b>	<b>2 042 500</b>	<b>—</b>	<b>176 250</b>	<b>108 536</b>
<b>II. — AMÉRIQUES</b>				
Antilles :				
Antigua . . . . .	—	—	16 600	—
Dominique . . . . .	—	—	1 200	—
Saint-Christophe . . . . .	—	—	3 500	—
Sainte-Lucie . . . . .	—	—	800	—
Saint-Vincent . . . . .	—	—	4 400	—
Trinité et Tobago . . . . .	75 000	—	—	—
Argentine . . . . .	84 000	—	—	—
Bolivic . . . . .	155 000	—	—	—
Brésil . . . . .	508 000	—	1 335	—
Chili . . . . .	65 000	—	—	—
Équateur . . . . .	362 000	—	—	—
Guatemala . . . . .	118 000	—	56 190	—
Haiti . . . . .	357 000	—	—	—
Honduras . . . . .	346 000	—	271	—
Honduras britannique . . . . .	39 000	66 000	—	—
Mexique . . . . .	1 680 058	—	—	—
Nicaragua . . . . .	—	—	473	—
Panama . . . . .	408 000	—	8 600	—
Paraguay . . . . .	182 000	—	—	—
Pérou . . . . .	293 000	—	3 400	—
République Dominicaine . . . . .	95 000	—	—	—
Salvador . . . . .	307 000	—	727	—
Surinam . . . . .	18 000	—	12 200	—
Uruguay . . . . .	96 000	—	—	—
Cycle d'études régional sur la nutri- tion . . . . .	6 300	—	—	—
<b>TOTAL POUR LA RÉGION</b>	<b>5 194 358</b>	<b>66 000</b>	<b>109 696</b>	<b>—</b>
<b>III. — ASIE</b>				
Afghanistan . . . . .	24 000	—	4 200	—
Birmanie . . . . .	57 500	—	111 479	993
Bornéo du Nord . . . . .	—	—	825	—
Cambodge . . . . .	23 000	—	1 600	—
Ceylan . . . . .	113 000	—	2 360	9 118
Chine (Taïwan) . . . . .	113 000	—	104 042	—

## ANNEXE III (suite)

	Décisions du Conseil d'administration			
	Allocations destinées		Répartition des allocations globales *	Allocations reversées à la masse †
	Aux programmes à long terme	Aux situations d'urgence		
<b>III. — ASIE (suite)</b>				
Corée . . . . .	—	—	—	1 026
Hong-kong . . . . .	53 000	—	400	—
Inde . . . . .	869 000	—	425 917	44 021
Indonésie . . . . .	170 000	—	493 180	—
Japon . . . . .	—	—	15 300	—
Malaisie, Fédération de . . . . .	217 000	—	14 800	—
Nouvelle-Guinée néerlandaise . . . . .	36 000	—	9 600	—
Pakistan . . . . .	369 000	—	62 573	—
Philippines . . . . .	196 500	—	233 652	—
Sarawak . . . . .	—	—	—	192
Thaïlande . . . . .	238 000	—	42 100	—
Tonga . . . . .	8 000	—	—	—
Viet-Nam, République du . . . . .	27 500	58 000	31 029	—
<b>TOTAL POUR LA RÉGION</b>	<b>2 512 500</b>	<b>58 000</b>	<b>1 553 957</b>	<b>55 350</b>
<b>IV. — EUROPE</b>				
Espagne . . . . .	190 000	—	—	3 634
Grèce . . . . .	30 000	—	—	—
Pologne . . . . .	200 000	—	—	—
Yougoslavie . . . . .	—	—	—	1 819
<b>TOTAL POUR LA RÉGION</b>	<b>420 000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5 453</b>
<b>V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE</b>				
Aden . . . . .	—	—	5 000	—
Éthiopie . . . . .	290 500	—	13 307	—
Irak . . . . .	202 500	—	120 194	—
Iran . . . . .	872 000	—	19 100	783
Israël . . . . .	30 500	—	—	—
Jordanie . . . . .	23 000	199 000	5 500	—
Liban . . . . .	5 000	—	—	—
Libye . . . . .	54 000	—	—	—
République arabe unie . . . . .	145 500	—	—	704
Somalie . . . . .	—	—	214	—
Soudan . . . . .	—	—	3 044	2 649
Syrie . . . . .	42 000	—	—	25 008
Turquie . . . . .	204 000	—	30 238	—
<b>TOTAL POUR LA RÉGION</b>	<b>1 869 000</b>	<b>199 000</b>	<b>196 597</b>	<b>30 134</b>
<b>VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS</b>				
Centre international de l'enfance . . . . .	350 000	—	—	—
Institut panindien d'hygiène et de santé publique . . . . .	45 000	—	—	—
Allocations globales :				
Médicaments complémentaires pour le traitement de la tuberculose . . . . .	331 000	—	—	—
Frais de transport du lait . . . . .	1 875 000	—	(1 666 500)	—
Capsules de vitamines . . . . .	707 000	—	(370 000)	—
Remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel des programmes et aux bourses . . . . .	584 000	—	—	—
<b>TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS</b>	<b>3 892 500</b>	<b>—</b>	<b>(2 036 500)</b>	<b>—</b>

\* Pour le transport du lait et les capsules de vitamines (voir les documents E/ICEF/P/L.133, P/L.160 et P/L.161).

† Dans cette colonne sont indiqués les soldes non utilisés reversés à la masse, qui proviennent d'allocations antérieures et s'élèvent au total à 109 473 dollars (E/ICEF/P/L.145).

\* Ce montant comprend des allocations globales de 3 497 000 dollars qui seront réparties entre les pays intéressés et comptabilisées en tant qu'assistance fournie à ces pays lorsque les dépenses auront été faites (E/ICEF/P/L.111, P/L.112, P/L.137 et P/L.153).

† Solde non utilisé reversé à la masse, provenant d'allocations approuvées avant 1959.

ANNEXE IV

Allocations\* approuvées en décembre 1961 pour les programmes à long terme, par type de programme

(en dollars des États-Unis)

	Services de protection de la famille et de l'enfance				Lutte contre les maladies				Nutrition				Total général			
	(1)*	(2)*	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)*	(9)	(10)	(11)	(12)		(13)*	(14)	(15)
Cameroun . . . . .	40 000	—	—	—	—	—	13 500	—	13 500	—	—	—	—	—	—	53 500
Congo (Léopoldville) . . . . .	65 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	65 000
Côte-d'Ivoire . . . . .	—	93 000	—	—	—	33 000	—	—	33 000	—	—	106 000	—	106 000	—	232 000
Dahomey . . . . .	—	—	—	—	—	15 000	—	—	15 000	—	—	9 000	—	9 000	—	24 000
Gambie . . . . .	—	—	—	—	—	22 000	—	—	22 000	—	—	—	—	—	—	22 000
Ghana . . . . .	—	—	—	—	69 000	—	24 000	—	93 000	—	—	—	—	—	—	93 000
Guinée . . . . .	50 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50 000
Kenya . . . . .	272 700	18 800	—	—	7 900	6 600	—	—	14 500	119 000	—	23 000	—	142 000	—	448 000
Libéria . . . . .	—	—	—	—	—	23 000	9 000	—	32 000	—	—	—	—	—	—	32 000
Mali . . . . .	—	—	—	—	—	90 000	—	—	90 000	—	—	—	—	—	—	90 000
Mauritanie . . . . .	89 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	89 000
Niger . . . . .	15 000	—	—	—	—	27 000	—	—	27 000	—	—	—	—	—	—	42 000
Nigéria . . . . .	39 000	26 000	—	—	—	67 000	—	—	67 000	—	—	—	—	—	—	132 000
Ouganda . . . . .	—	—	—	—	—	40 000	—	—	40 000	—	—	—	—	—	—	40 000
Ruanda-Urundi . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénégal . . . . .	—	—	—	—	—	59 000	—	—	59 000	—	—	—	—	—	—	59 000
Sierra Leone . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tanganyika sous administration du Royaume-Uni . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchad . . . . .	89 000	—	—	—	—	—	—	—	—	50 000	—	—	—	50 000	—	50 000
Togo . . . . .	87 000	—	—	—	—	—	54 000	—	54 000	—	—	—	—	—	—	89 000
Tunisie . . . . .	104 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59 000	—	59 000	—	141 000
TOTAL POUR LA RÉGION . . . . .	978 700	137 800	—	—	76 900	315 600	167 500	—	560 000	—	169 000	197 000	—	366 000	—	2 042 500

  

II. — AMÉRIQUES	
Antilles :	
Trinité et Tobago . . . . .	—
Argentine . . . . .	—
Bolivie . . . . .	84 000
Bразил . . . . .	66 000
Chili . . . . .	—
Équateur . . . . .	338 000
Guatemala . . . . .	—
Haiti . . . . .	275 000
Honduras . . . . .	221 000
Honduras britannique . . . . .	39 000
Mexique . . . . .	749 000
Panama . . . . .	137 000
TOTAL AMÉRIQUES . . . . .	2 477 000



ANNEXE IV (suite)

	Services de protection de santé			Lutte contre les maladies			Nutrition					Total général				
	(1) <sup>b</sup>	(2) <sup>a</sup>	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) <sup>d</sup>	(9)	(10)	(11)		(12)	(13) <sup>e</sup>	(14)	(15)
Centre international de l'enfance . . .	350 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	350 000
Institut pan-indien d'hygiène et de santé publique . . . . .	45 500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45 500
Allocations globales :																
Médicaments complémentaires pour le traitement de la tuberculose . . .	—	—	—	—	331 000 <sup>f</sup>	—	—	—	331 000	—	—	—	—	—	—	331 000
Frais de transport du lait . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	1 875 000 <sup>g</sup>	—	—	—	—	—	—	1 875 000
Capsules de vitamines . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	707 000 <sup>h</sup>	—	—	—	—	—	—	707 000
Remboursement à la FAO des dépenses afférentes au personnel des programmes et aux bourses . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	95 000 <sup>i</sup>	489 000 <sup>j</sup>	—	584 000	—	584 000
TOTAL INTERRÉGIONAL . . . . .	395 500	—	—	—	331 000	—	—	—	331 000	2 582 000	95 000	489 000	—	3 166 000	—	3 892 500
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	5 406 700	443 300	247 000	3 278 000	856 900	461 600	193 500	85 000	4 875 000	2 582 000	851 000	1 388 858	80 000	4 901 858	57 000	15 930 858

\* Le fret est compris dans toutes les allocations de crédit.  
<sup>b</sup> Y compris, au titre de l'assainissement, 1 344 000 dollars, et, au titre des enfants handicapés, 110 000 dollars.

<sup>c</sup> Y compris, au titre de la puériculture et de l'économie domestique, 110 000 dollars, et, au titre des services sociaux, 333 300 dollars.

<sup>d</sup> Y compris, au titre de la lutte contre le trachome, 49 000 dollars pour l'Inde, au titre de la lutte contre la bilharziose, 17 000 dollars pour les Philippines, et, au titre du Centre de virologie, 19 000 dollars pour les Philippines.

<sup>e</sup> Y compris, au titre de la lutte contre le goitre, 15 000 dollars pour la Thaïlande, et, au titre de la production de farine de poisson, 65 000 dollars pour le Chili.

<sup>f</sup> Allocation pour la fourniture de médicaments complémentaires pour le traitement de

la tuberculose. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les bénéficiaires et comptabilisées comme assistance fournie à chacun de ces pays.

<sup>g</sup> Allocation pour les frais de transport du lait en poudre fourni gratuitement, calculé sur la base de 2,25 cents par livre. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance rendue à chacun de ces pays.

<sup>h</sup> Allocations pour la fourniture de capsules de vitamines A et D. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance rendue à chacun de ces pays.

<sup>i</sup> Allocations pour le financement des dépenses afférentes au personnel international affecté aux programmes bénéficiant de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE. Lorsque les dépenses auront été faites, elles seront réparties entre les pays bénéficiaires et comptabilisées comme assistance rendue à chacun de ces pays.



# ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

## AFRIQUE

**AFRIQUE DU SUD:** VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.  
Church Street, Box 724, Pretoria.

**CAMEROUN:** LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN  
Le Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.

**ÉTHIOPIE:** INTERNATIONAL PRESS AGENCY  
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

**GHANA:** UNIVERSITY BOOKSHOP  
University College of Ghana, Legon, Accra.

**MAROC:** CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE  
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

**RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:** LIBRAIRIE  
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTE"  
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

## AMÉRIQUE DU NORD

**CANADA:** THE QUEEN'S PRINTER  
Ottawa, Ontario.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:** SALES SECTION,  
UNITED NATIONS, New York.

## AMÉRIQUE LATINE

**ARGENTINE:** EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.  
Aisina 500, Buenos Aires.

**BOLIVIE:** LIBRERIA SELECCIONES  
Casilla 972, La Paz.

**BRÉSIL:** LIVRARIA AGIR  
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,  
Rio de Janeiro.

**CHILI:**  
EDITORIAL DEL PACIFICO  
Ahumada 57, Santiago.

**LIBRERIA IVENS**  
Casilla 205, Santiago.

**COLOMBIE:** LIBRERIA BUCHHOLZ  
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

**COSTA RICA:** IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS  
Apartado 1313, San José.

**CUBA:** LA CASA BELGA  
O'Reilly 455, La Habana.

**ÉQUATEUR:** LIBRERIA CIENTIFICA  
Casilla 362, Guayaquil.

**GUATEMALA:** SOCIEDAD ECONOMICA-  
FINANCIERA  
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

**HAÏTI:** LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"  
Port-au-Prince.

**HONDURAS:** LIBRERIA PANAMERICANA  
Tegucigalpa.

**MEXIQUE:** EDITORIAL HERMES, S. A.  
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

**PANAMA:** JOSE MENENDEZ  
Agencia Internacional de Publicaciones,  
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.

**PARAGUAY:** AGENCIA DE LIBRERIAS  
DE SALVADOR NIZZA  
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

**PÉROU:** LIBRERIA INTERNACIONAL  
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:** LIBRERIA  
DOMINICANA  
Mercedes 49, Santo Domingo.

**SALVADOR:** MANUEL NAVAS Y CIA.  
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

**URUGUAY:** REPRESENTACION DE EDITORIALES,  
PROF. H. D'ELIA  
Plaza Cagancha 1342, 1<sup>o</sup> piso, Montevideo.

**VENEZUELA:** LIBRERIA DEL ESTE  
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

## ASIE

**BIRMANIE:** CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT  
Rangoon.

**CAMBODGE:** ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE  
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

**CEYLAN:** LAKE HOUSE BOOKSHOP  
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,  
Colombo.

**CHINE:**  
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.  
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei,  
Taiwan.

**THE COMMERCIAL PRESS, LTD.**  
211 Honan Road, Shanghai.

**CORÉE (RÉPUBLIQUE DE):** EUL-YOO PUBLISHING  
CO., LTD.  
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

**HONG-KONG:** THE SWINDON BOOK COMPANY  
25 Nathan Road, Kowloon.

**INDE:**  
ORIENT LONGMANS  
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras  
et New Delhi.

**OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY**  
Calcutta et New Delhi.

**P. VARADACHARY & COMPANY**  
Madras.

**INDONÉSIE:** PEMBANGUNAN, LTD.  
Gunung Sahari 84, Djakarta.

**JAPON:** MARUZEN COMPANY, LTD.  
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

**PAKISTAN:**  
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY  
Dacca, East Pakistan.

**PUBLISHERS UNITED, LTD.**  
Lahore.

**THOMAS & THOMAS**  
Karachi.

**PHILIPPINES:** ALEMAR'S BOOK STORE  
769 Rizal Avenue, Manila.

**SINGAPOUR:** THE CITY BOOK STORE, LTD.  
Collyer Quay.

**THAÏLANDE:** PRAMUAN MIT, LTD.  
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

**VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU):** LIBRAIRIE-  
PAPETERIE XUÂN THÙ  
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saïgon.

## EUROPE

**ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D):**  
R. EISENSCHMIDT  
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.

**ELWERT UND MEURER**  
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

**ALEXANDER HORN**  
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

**W. E. SAARBACH**  
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

**AUTRICHE:**  
GEROLD & COMPANY  
Graben 31, Wien, 1.

**B. WÜLLERSTORFF**  
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

**BELGIQUE:** AGENCE ET MESSAGERIES  
DE LA PRESSE, S. A.  
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

**DANEMARK:** EJNAR MUNKSGAARD, LTD.  
Nørregade 6, København, K.

**ESPAGNE:**  
LIBRERIA BOSCH  
11 Ronda Universidad, Barcelona.

**LIBRERIA MUNDI-PRENSA**  
Castelló 37, Madrid.

**FINLANDE:** AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA  
2 Keskuskatu, Helsinki.

**FRANCE:** ÉDITIONS A. PÉDONE  
13, rue Soufflot, Paris (V<sup>e</sup>).

**GRÈCE:** LIBRAIRIE KAUFFMANN  
28, rue du Stade, Athènes.

**IRLANDE:** STATIONERY OFFICE  
Dublin.

**ISLANDE:** BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR  
EYMUNDSSONAR H. F.  
Austurstraeti 18, Reykjavik.

**ITALIE:** LIBRERIA COMMISSIONARIA  
SANSONI  
Via Gino Capponi 26, Firenze,  
et via D.A. Azuni 15/A, Roma.

**LUXEMBOURG:** LIBRAIRIE J. TRAUSCH-  
SCHUMMER  
Place du Théâtre, Luxembourg.

**NORVÈGE:** JOHAN GRUNDT TANUM  
Karl Johansgate, 41, Oslo.

**PAYS-BAS:** N.V. MARTINIJS NIJHOFF  
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

**PORTUGAL:** LIVRARIA RODRIGUES & CIA.  
186 rua Aurea, Lisboa.

**ROYAUME-UNI:** H. M. STATIONERY OFFICE  
P. O. Box 569, London, S.E.1  
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,  
Bristol, Cardiff, Edinburg, Manchester).

**SUÈDE:** C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOK-  
HANDEL A.B  
Fredsgatan 2, Stockholm.

**SUISSE:**  
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.  
Lausanne, Genève.

**HANS RAUNHARDT**  
Kirchgasse 17, Zürich 1.

**TCHÉCOSLOVAQUIE:** ČESKOSLOVENSKÝ  
SPISOVATEL  
Národní Třída 9, Praha 1.

**TURQUIE:** LIBRAIRIE HACHETTE  
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIÉTIQUES:**  
MEJDOUNARODNAJA KNIGA  
Smolenskaia Plochtchad, Moskou.

**YOUGOSLAVIE:**  
CANKARJEVA ZALOŽBA  
Ljubljana, Slovenja.

**DRŽAVNO PREDUZEĆE**  
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,  
Beograd.

**PROSVJETA**  
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

**PROSVETA PUBLISHING HOUSE**  
Import-Export Division, P. O. Box 559,  
Terazije 16/1, Beograd.

## MOYEN-ORIENT

**IRAK:** MACKENZIE'S BOOKSHOP  
Baghdad.

**ISRAËL:** BLUMSTEIN'S BOOKSTORES  
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St.,  
Tel Aviv.

**JORDANIE:** JOSEPH I. BAHOS & CO.  
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

**LIBAN:** KHAYAT'S COLLEGE BOOK  
COOPERATIVE  
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

## Océanie

**AUSTRALIE:** MELBOURNE UNIVERSITY  
PRESS, 369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.

**NOUVELLE-ZÉLANDE:** UNITED NATIONS  
ASSOCIATION OF NEW ZEALAND  
C. P. O. 1011, Wellington.

[62F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).